

LE GUIDE HANDI- SPORT 2019



PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



PARTENAIRE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION ET DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES ASSOCIÉS & FOURNISSEURS OFFICIELS





Éditorial

Quel plaisir d'ouvrir cette nouvelle édition du Guide Handisport, réactualisée et enrichie pour l'année 2019. Cet ouvrage est devenu incontournable et indispensable à tous les acteurs de notre fédération, mais aussi à tous les amis et partenaires des réseaux sport & handicap qui collaborent, échangent et partagent le même horizon et les mêmes valeurs qui nous animent.

Autour des axes forts de notre stratégie fédérale "CAP 24", tournée vers le développement, les territoires, l'expertise, la formation et la performance, ce guide de référence recense **l'ensemble des informations essentielles, des dispositifs utiles et des services pratiques, disponibles auprès de la fédération**, pour vivre ou faire vivre l'expérience handisport pleinement !

Ce guide est à la fois **un document ressources précieux au quotidien** pour nos licenciés, pour nos dirigeants de clubs et sections et leurs équipes, pour nos techniciens et experts des commissions sportives et de comités territoriaux, mais il représente également **une véritable invitation à entrer dans le mouvement !** En effet, j'incite chaque lectrice et lecteur à le faire connaître autour d'elle/lui, **à le partager massivement et sans réserve, notamment dans sa version numérique**, à tous les dirigeants d'associations, curieux et désirant s'informer, se former, collaborer, s'engager et/ou **s'ouvrir au handisport !**

Amplifier la présence des portes d'entrée vers la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, en multipliant le nombre de structures préparées à accueillir des personnes situation de handicap, tel est notre objectif, avec la mobilisation de tous nos ambassadeurs, dont vous faites partie.

Il existe une multitude d'opportunités pour découvrir les expériences proposées par handisport et ses 1400 associations : que ce soit pour le plaisir, l'évasion, pour la performance, pour sensibiliser ou former des jeunes ou des seniors, pour devenir juge ou arbitre, guide ou pilote, accompagner un ami sportif, pour apprendre et transmettre, pour aller plus loin et s'investir dans l'une de nos associations affiliées, nos commissions ou comités, pour proposer son expertise médicale ou paramédicale, pour devenir classificateur national ou international, pour rejoindre une grande communauté, de bénévoles, spécialistes, passionné(e)s qui vont vivre handisport... **Les principales clefs pour faire le premier pas, sont dans ce guide.**

Il est résolument conçu pour **accompagner et renseigner cette incroyable "Force Handisport"** qui œuvre chaque jour, sur tous les terrains, ce collectif qui donne tout son sens à notre mission de service public.

Bonne lecture, ce guide est pour vous !

Guislain WESTELYNCK
Présidente de la Fédération
Française Handisport

SOM- MAI- RE-

FÉDÉRATION




Les temps forts de 2019.....	08
Organigramme fédéral.....	10
Assemblée générale & grands électeurs.....	11
Statistiques et chiffres clés.....	12
Une fédération éco sportive.....	14
Handi citoyens du sport.....	16
Les 15 engagement éco responsables.....	17
LE PROJET FÉDÉRAL CAP 2024	
Nos ambitions.....	18
Actions prioritaires.....	19
Valeurs & identité.....	20
Nos 7 garanties.....	21
La direction technique nationale.....	22
Les 5 pôles de la direction technique nationale.....	23

FORMATION

Formations fédérales.....	28
Nos 3 parcours.....	29
Autres formations fédérales.....	34
Les formations d'État.....	35
Faire financer votre formation.....	36
La validation des acquis de l'expérience - VAE.....	37

CONSULTEZ LE
GUIDE HANDISPORT
2019 EN LIGNE SUR

guide.handisport.org

-  [ffhandisport](https://www.facebook.com/ffhandisport)
-  [@handisportofficiel](https://www.instagram.com/handisportofficiel)
-  [@FFHandisport](https://twitter.com/FFHandisport)

CLUBS & COMITÉS

FICHES INFOS

10 bonnes raisons de rejoindre un club handisport.....	40
Pourquoi rejoindre un club ? Nos valeurs.....	41
Clubs, 10 bonnes raisons de vous affilier.....	42
Licences & affiliations : mode d'emploi.....	44
La licence sportive.....	46
Doubles licences et conventions interfédérales.....	47
Vos applis handisport : extranet.handisport.org.....	48
Le label club handisport.....	50
Les structures labellisées.....	52
Partenariats avec le réseau Sport & Handicap.....	54
Les publications des experts.....	56
Le Centre Ressources Handisport.....	58
Recherches & travaux scolaires.....	59

LES AIDES FINANCIÈRES

Associations affiliées à la FFH.....	60
Le CNDS.....	64
Le reçu fiscal.....	67
Autres sources de financement.....	68

FICHES PRATIQUES

Comment atteindre de futurs pratiquants ?.....	70
Comment orienter vers une pratique sportive ?.....	71
Comment se procurer du matériel sportif adapté ?.....	72
Comment recruter des bénévoles ?.....	74
Comment accueillir un jeune en service civique ?.....	76
La communication en questions.....	78
Comment organiser un événement national ?.....	82
Comment valoriser la diversité ?.....	84
Comment rendre un document Word accessible aux déficients visuels ?.....	86
Acceo, au service des personnes sourdes et malentendantes.....	88
Le DicoSport LSF.....	89

LA PRATIQUE SPORTIVE

Nos 25 disciplines sportives.....	92
Autres sports proposés par les structures affiliées à Handisport.....	94
Sports organisés par des fédérations conventionnées avec la FFH.....	94
La délégation en questions.....	96
Partenariats avec les fédérations homologues.....	98
Handicaps & possibilités de pratiques.....	102
La commission médicale.....	104
La commission nationale de classification.....	106
Comment se faire classifier ?.....	108
Le sport de haut niveau.....	110
Notre projet sportif pour les jeunes.....	114
La saison sportive des jeunes.....	115



Publication éditée par la Fédération Française Handisport • 42 rue Louis Lumière, 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 00 • www.handisport.org

Directrice de la publication Guislaine Westelynck

Rédaction

Direction sportive et service communication

Graphisme & réalisation D.Echelard

Photos G.Picout, F.Pervillé, L.Percival,
C.Dury, H.Nau, C.Haas

Remerciements aux commissions sportives,
aux équipes régionales et aux participants
des Journées Nationales Handisport.

NOS 25 SPORTS

Athlétisme.....	116
Badminton sourds.....	118
Basket-ball.....	120
Boccia.....	122
Bowling sourds.....	124
Canoë-kayak.....	126
Cyclisme.....	128
Escrime.....	130
Football • 4 types de pratiques.....	132
Foot mal marchant.....	133
Cécifoot.....	134
Foot sourds.....	136
Foot fauteuil électrique.....	138
Goalball.....	140
Haltérophilie.....	142
Handball sourds.....	144
Natation.....	146
Plongée subaquatique.....	148
Randonnée.....	150
Rugby fauteuil.....	152
Sarbacane.....	154
Ski alpin.....	156
Snowboard.....	158
Ski nordique.....	160
Sports boules pétanque.....	162
Tennis de table.....	164
Tir à l'arc.....	166

ANNUAIRE

Comité directeur fédéral 2017-2020.....	170
Services du siège fédéral.....	174
Direction sportive.....	176
Commissions sportives.....	178
Comités régionaux.....	182



FÉ-
DÉ-
RA-
TI-
ON

Les temps forts de 2019



© D. Echeverand

VIE FÉDÉRALE / 8^{es} Journées Nationales Handisport du 3 au 6 avril 2019 à La Chapelle-sur-Erdre (44)

Un regroupement annuel riche en partage pour le mouvement Handisport ! Pour la 8^{ème} édition des JNH, les acteurs du mouvement se rassembleront près de Nantes, dans un cadre idéal, propice au partage d'expérience.

Au programme : conférences, ateliers, expositions, animations, soirée des trophées 2018. Ces 4 jours seront clôturés par l'assemblée générale fédérale.



© L. Percheval

JEUNES / Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport du 29 mai au 1^{er} juin à Valence (26)

Plus de 650 jeunes, âgés de 10 à 20 ans, représenteront 60 délégations venues de toute la France métropolitaine et d'outremer. Avec leurs 350 accompagnateurs, ce sont au total plus de 1 000 personnes attendues aux JNAH !

Organisés tous les deux ans, ces Jeux représentent le plus grand rassemblement de jeunes sportifs handicapés moteurs, visuels et auditifs de France. Un événement majeur organisé par le Comité départemental Handisport de la Drôme.



© C. Picout

HAUT NIVEAU & ORGANISATIONS NATIONALES

Ski alpin / Finales des Coupes du Monde du 19 au 21 mars à Morzine (74)

Athlétisme / Handisport Open Paris du 29 au 30 août au Stade Charléty (Paris 13^e)



© D. Echeverand

CLUBS & COMITÉS / À vos agendas

Janvier > février 2019 / Campagne CNDS : pensez à solliciter votre comité départemental Handisport pour profiter pleinement de cette ressource

Novembre 2018 > février 2019 : Campagne Label Club

Mai 2019 : date limite d'envoi de vos dossiers d'aide à l'acquisition de matériel sportif auprès de votre comité régional

LES
JOURNÉES
NATIONALES
HANDISPORT
2019

DU 3 AU 6 AVRIL

À LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (44) • 8^e ÉDITION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VILLAGE & SALON MATÉRIEL
SÉMINAIRE DES COMITÉS
PROJET FÉDÉRAL CAP 2024
CONFÉRENCES
FORUMS & TÉMOIGNAGES
SOIRÉE DE GALA
TROPHÉES HANDISPORT



**LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE
DES ACTEURS DU MOUVEMENT**

www.handisport.org

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENCE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR



Direction Générale

Services fédéraux

Ressources humaines
Relations internationales
Communication & Marketing
Licences & Affiliations
Comptabilité / Accueil

Direction Technique Nationale

Les 5 pôles

DÉVELOPPEMENT / PERFORMANCE
EXPERTISE / FORMATION
TERRITOIRES

Direction Médicale & Paramédicale

Commissions sportives

25 disciplines sportives

AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référents formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1 350 clubs

Assemblée générale & grands électeurs

Les grands électeurs – ou *grandes électrices* – sont les représentants élus des licenciés affiliés dans une région.

Les 3 collèges

L'Assemblée générale d'avril 2015 a adopté un nouveau mode démocratique de représentativité des électeurs. Dorénavant, 3 collèges rassemblent l'ensemble des voix :

- 1. Le collège des présidents des comités départementaux** (voix par nombre de structures affiliées sur le territoire départemental)
- 2. Le collège des présidents des comités régionaux** (voix par nombre de structures affiliées sur le territoire régional)
- 3. Le collège des grands électeurs** (le nombre de grands électeurs est défini par rapport au nombre de licences sur le territoire régional)

Profil du grand électeur

- **Candidat(e)s éligibles** : toute personne licenciée FFH dans la région concernée, à jour de sa cotisation, impliquée et actrice dans le mouvement handisport.
- **Personnes non-éligibles** : les personnes mineures le jour de l'AG Fédérale, les personnes occupant les fonctions de président, vice-président, secrétaire général, trésorier général d'un comité régional ou départemental handisport, les salariés de comités handisport et/ou associations affiliées, les personnes de nationalité française ou étrangère condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou ayant fait l'objet de mesures disciplinaires fédérales ou d'organismes de première instance sur les 4 années précédant l'AG régionale ou nationale concernée.

Représentation

Leur représentation est fonction du nombre de licences dans la région (un grand électeur par tranche entamée de 500 licences) au 31 août précédant l'élection.

Les grands électeurs élus seront en cas d'absence représentés par le(s) suppléant(s). Pas de procuration possible, ni de vote par correspondance.

Chacune et chacun dispose d'un nombre de voix obtenu par un partage égal entre tous les grands électeurs de la région.

À NOTER / En cas d'absence des titulaires et/ou des suppléants, ou de non-participation au(x) vote(s) lors de l'AG fédérale, une inéligibilité sera prononcée et appliquée pour la paralympique suivante.

Désignation des grands électeurs

- **Processus** : Les comités régionaux, en règle avec la fédération financièrement et administrativement, sont habilités à organiser l'élection des Grands Électeurs.
- **Appel à candidature** : L'envoi de la candidature devra être adressé au président ou au secrétariat du comité régional, individuellement et par écrit, 20 jours avant l'AG régionale.
- **Mode de scrutin** : Majoritaire plurinominal à un seul tour, par les structures sportives au cours de l'Assemblée Générale Régionale précédant l'Assemblée Générale Fédérale électorale. L'élection doit se faire à bulletin secret.
- **Élection des suppléants** : 1 suppléant pour 1 à 5 titulaires et 2 suppléants pour 6 titulaires et plus.



Rôle du grand électeur

Une fois élu, le grand électeur intègre le comité directeur de sa région de représentation avec voix consultative mais pas délibérative. Il assiste à l'ensemble des réunions des comités directeurs de son comité d'appartenance. Il a également la possibilité d'assister aux assemblées générales départementales afin d'être au plus près des actions menées et des attentes des clubs qu'il représente.

Sa fonction ne se substitue pas à celle des élus départementaux et régionaux mais il est en tout premier lieu élu pour représenter une partie des clubs de différents départements. Dans ce cadre, ses frais sont du ressort du comité régional.

Outre son obligation de présence aux assemblées générales de la Fédération, le grand électeur doit s'efforcer d'assister aux séminaires fédéraux spécifiques liés à sa fonction, principalement lors des Journées Nationales Handisport. Dans ce cadre, ses frais de déplacements, d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFH.

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32 % de femmes

- ▶ 5 860 licences Compétition
- ▶ 7 605 licences Cadre
- ▶ 3 944 licences Établissement
- ▶ 8 743 licences Loisir
- ▶ 6 204 Pass'sports

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

- 539 associations
- 806 sections de clubs valides représentant 60 %
des structures affiliées
- 5 structures agréées

Sport de haut niveau

- ▶ 4^e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver
de PyeongChang
- ▶ 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- ▶ 28 médailles européennes dont 4 titres
- ▶ 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut
niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- ▶ Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif
Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- ▶ 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant
des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en
direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données
transmises dans le cadre du dispositif des étoiles
régionales 2016).
- ▶ 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
 - ▶ Licences loisirs : 34 %
 - ▶ Licences établissements : 40 %
 - ▶ Licences compétition : 22 %
 - ▶ Licences cadres : 4 %
- ▶ 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- ▶ 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs
jeunes de moins de 21 ans, soit 55 % des structures
affiliées à la FFH.

Label Club

- ▶ 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison,
soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- ▶ 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- ▶ Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs /
Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- ▶ 7 957 pratiquants réguliers
- ▶ Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile
sont les disciplines les plus pratiquées
- ▶ 421 structures proposent une activité régulière
dont 17 % en cyclisme

Formation

- ▶ 105 sessions de formation agréées par le CNFH
ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- ▶ 40 référents formation dans les comités
et commissions sportives

Vie fédérale

- ▶ Plus de 500 participants aux Journées Nationales
Handisport



LES SOLS SPORTIFS ADAPTÉS À TOUTES LES PRATIQUES



	 <p>Handi Sport FÉDÉRATION FRANÇAISE</p>
<p>FOURNISSEUR OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION</p>	



Une fédération éco sportive

Être éco-sportif, c'est prendre en compte les trois dimensions du développement durable : sociale, économique, environnementale. La FF Handisport se concentre sur la question depuis le début de la paralympiade en l'inscrivant au cœur du projet fédéral Cap 2024.

Nos réalisations

Mise en place systématique d'une démarche éco responsable dans l'organisation d'événements nationaux par l'adaptation des cahiers des charges.

- ▶ **Participation à l'Université Européenne du Sport** afin de partager avec les acteurs du sport européens la complexité des enjeux liés au sport et au handicap, les 11 et 12 juillet 2017.
- ▶ **Formation à l'accessibilité numérique** de nos fichiers et contenus web aux personnes en situation de handicap sensoriel pour les salariés du siège et des comités lors des JNH, en partenariat avec la FAF
- ▶ **Participation à la campagne des 10 gestes du sportif écoresponsable** avec Marie Bochet, porte drapeau et championne Paralympique aux Jeux de Pyeongchang.
- ▶ **Sensibilisation à la mixité homme/femme** sous forme de temps d'échange au sein du siège fédéral en partenariat avec FEMIX
- ▶ **Mise en place d'un village citoyen du sport** dans le cadre du Handisport Open Paris (HOP), compétition internationale d'athlétisme qui s'inscrit dans le circuit World Para Athletics Grand Prix.
- ▶ **Tri sélectif** mis en place au sein du siège Fédéral
- ▶ **Développement de la médiathèque sur l'extranet** regroupant l'ensemble des ouvrages et documents permettant le partage de notre expertise avec le grand public. <http://mediatheque.handisport.org>
- ▶ **Développement sur l'extranet Handisport du module événements** permettant la visibilité de nos actions pour le grand public <http://calendrier.handisport.org>

Les 15 engagements éco responsables des organisateurs d'événements

La FF Handisport a signé le 11 juin 2018 la Charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événement (*voir page suivante*), lancée par le Ministère des Sports et le WWF en janvier 2017.

Infos sur : developpement-durable.sports.gouv.fr

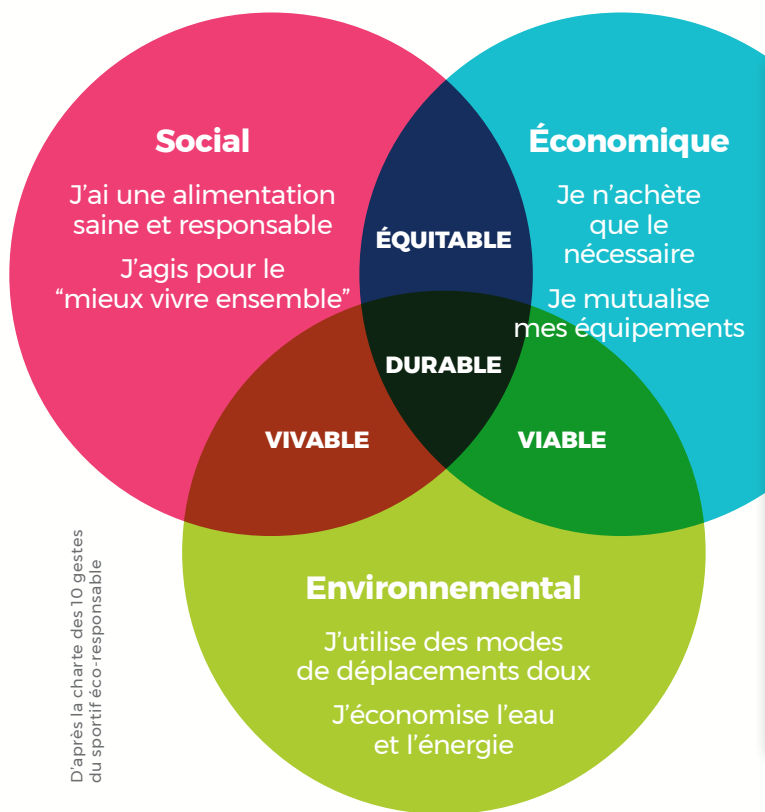
L'objectif de cette charte est de renforcer les pratiques éco-responsables et de faire du respect de l'environnement une condition indispensable dans l'organisation des grands événements sportifs.

Elle confirme que les organisateurs d'événements sportifs doivent avoir un rôle d'exemplarité et faire de la responsabilité environnementale une priorité dans leur cahier des charges.

Quatre manifestations engagées

La FF Handisport a signé cette charte pour les quatre manifestations suivantes :

- ▶ **Les Journées Nationales Handisport**
- ▶ **Les Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport**
- ▶ **Handisport Open Paris (HOP)**
- ▶ **Le Grand Prix des Jeunes**



Le tampon "Événement engagé"

Ce tampon est utilisable uniquement pour les événements pour lesquels les organisateurs ont signé la charte.

L'objectif de chaque signataire est de s'inscrire dans une approche d'amélioration continue à échéance de 3 ans maximum.

Les événements, ponctuels ou récurrents, organisés en 2017, 2018, 2019, doivent respecter les objectifs chiffrés qui correspondent à l'année de leur organisation.

5 raisons de signer cette charte pour nos événements nationaux et internationaux :

1. Communiquer en interne et en externe sur la volonté de la FFH de s'inscrire dans une démarche SDD (Sport et Développement Durable)
2. Valoriser notre engagement de manière impactant auprès de nos partenaires et fournisseurs
3. Il s'agit d'une démarche volontaire, soutenue et encouragée par le Ministère chargé des Sports
4. Le respect de la charte repose sur l'auto évaluation du signataire. Il n'y a pas de sanction de la part du Ministère de Sports mais un accompagnement et une confiance partagée.
5. Le troisième co-signataire est le WWF, acteur reconnu pour son expertise environnementale, ce qui valorise également cette action



Les Journées Nationales Handisport : un événement incontournable et éco responsable

Créées en 2012 à La Rochelle, les Journées Nationales Handisport (JNH), congrès annuel de la fédération, sont chaque année l'occasion d'affirmer cette ambition à travers de nombreux engagements :

- ▶ Regrouper ses principales réunions annuelles pour réduire ainsi les déplacements et donc les émissions de CO₂
- ▶ Dématérialiser les actes des JNH
- ▶ Encourager les participants à optimiser leur déplacement
- ▶ Valoriser des initiatives remarquables dans le cadre d'appel à témoignages
- ▶ Promouvoir le dispositif "Bouchons d'amours & fauteuils de sport"
- ▶ Optimiser le tri des déchets au cours de l'événement
- ▶ Favoriser le recrutement d'intervenants locaux
- ▶ Privilégier les cadeaux de bienvenues issus de producteurs régionaux
- ▶ Faciliter l'accès de l'événement aux personnes les plus lourdement handicapées
- ▶ Inscrire dans son projet Cap 2024 l'axe fort du développement durable



Handi citoyens du sport

Entrez dans le mouvement, devenez Handi citoyens du sport !
Associations, Citoyenneté, Handisport : des liens certains à conserver et transmettre.

Associations & citoyenneté

L'histoire associative montre que **les associations**, quel qu'en fussent leurs formes, leurs évolutions, **restent les premières actrices de la citoyenneté**. Elles constituent un levier pour promouvoir les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, les valeurs citoyennes. Elles renforcent le lien social, la solidarité et le vivre ensemble. Elles sont les principales garantes sur le terrain du respect des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations.

Le sport comme outil de citoyenneté

La Fédération Française Handisport accorde une primauté à la valeur citoyenne fondamentale du respect et de l'épanouissement de la personne humaine. **Son moyen d'action est la pratique sportive pour un public, celui des personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel.**

La FFH, comme toute association citoyenne, partage une **responsabilité collective**, et se doit de participer à donner aux personnes en situation de handicap, une **conscience corporelle** qui éveille à soi, au monde et aux autres dans le plaisir et le bien-être.

Elle souhaite participer à une dimension d'éducation populaire en favorisant une **émancipation des personnes** en tant que sujets libres.

Valeurs de la FF Handisport

Singularité • Autonomie • Accomplissement

Garanties de la FF Handisport

Exigence • Service • Convivialité • Solidarité
Respect • Cohérence • Ouverture

Programmes et actions Handi-citoyens

- ▶ L'Abécédaire : formation initiale, LSF, jeunes arbitres
- ▶ Journées Nationales Handisport : temps d'échanges et de partages, séminaire diversité
- ▶ Guide Handisport, Bulletin Jeunes, Label handisport
- ▶ Étoiles Régionales, Vacances sportives, Stages jeunes à potentiel
- ▶ Service civique, Village handi-citoyen sur le Handisport Open Paris

En savoir plus ?

Consultez le site du Pôle Ressources National Sport Éducation Mixités Citoyenneté :
<http://www.semc.sports.gouv.fr>

Les 15 engagements éco responsables des organisateurs d'événements

1.

50 % minimum d'alimentation responsable

2.

80 % minimum des déplacements effectués en mobilité active, transports en commun ou covoiturage

3.

80 % des achats intégrant des critères de sélection "*responsabilité sociétale de l'entreprise*"

4.

25 % de déchets en moins et 60 % de déchets réutilisés, recyclés ou valorisés

5.

100 % des sites naturels respectés

6.

100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée

7.

100 % des sites dédiés au public, accessibles aux personnes en situation de handicap

8.

1 action (au minimum) favorisant l'accessibilité à des personnes défavorisées

9.

1 innovation « éco-responsable » (au moins) expérimentée lors de l'événement

10.

1 ou plusieurs champions sportifs ambassadeurs de l'« éco-responsabilité »

11.

100 % des bénévoles valorisés

12.

1 engagement (au moins) dans une cause solidaire

13.

1 action (au moins) favorisant la parité Femme/ Homme dans les postes à responsabilités

14.

1 référent « développement durable » dans l'organisation

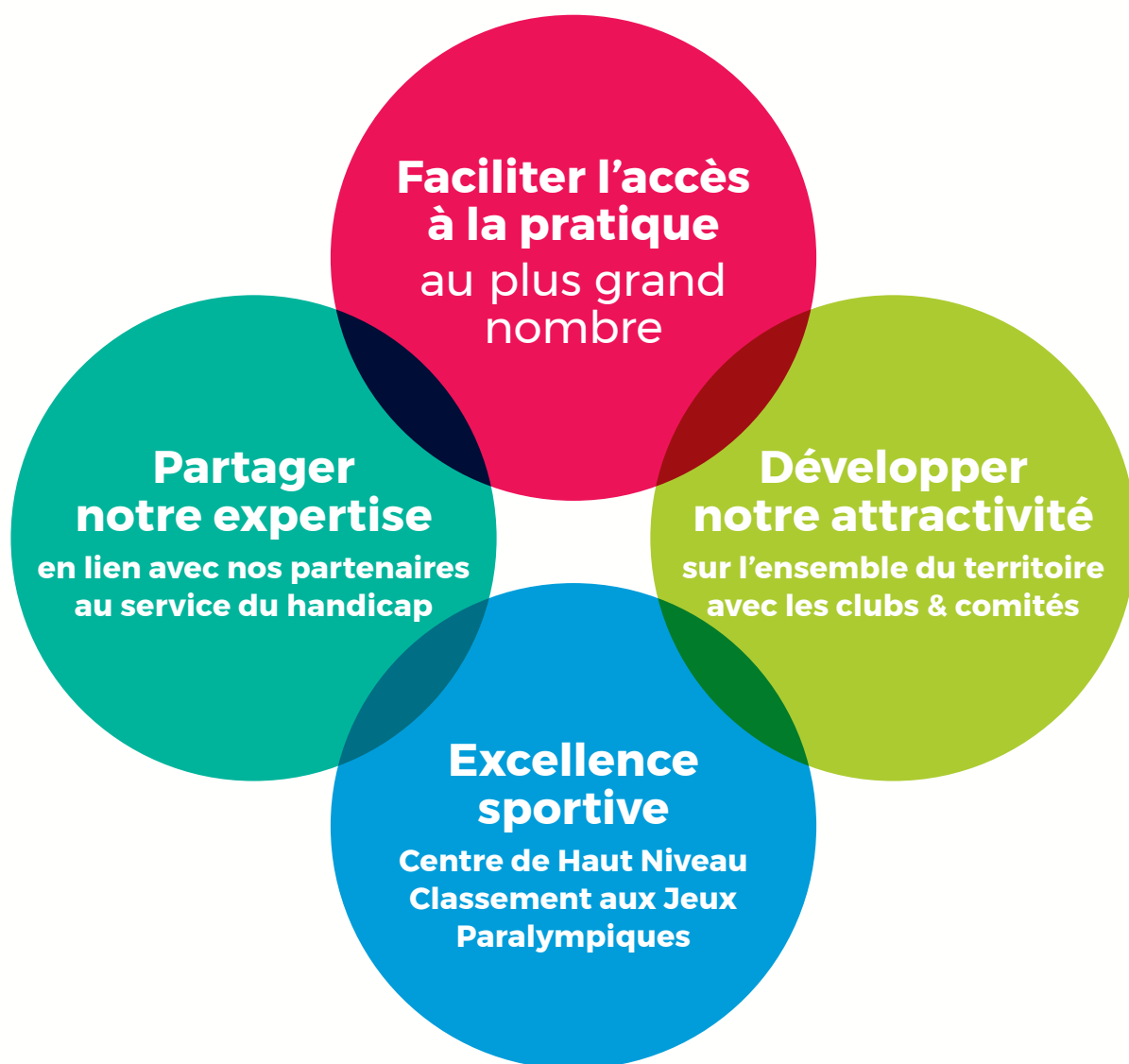
15.


1 action ou 1 programme (au moins) de sensibilisation à l'éco-responsabilité

En savoir plus ?

Consultez la charte des 15 engagements éco-responsables sur le site du Ministère des Sports : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Videos/article/Charte-des-15-engagements-Tous-eco-responsables>

Nos ambitions





Faciliter l'accès à la pratique au plus grand nombre

Actions prioritaires

- ▶ Augmenter le nombre de licenciés
- ▶ Diversifier et amplifier le nombre de structures affiliées
- ▶ Restructurer l'offre de licence pour favoriser une pratique multisport
- ▶ Développer des nouvelles pratiques et formes de pratique (sport santé)
- ▶ Accueillir de nouveaux publics



Partager notre expertise

Actions prioritaires

- ▶ Une ouverture et un accompagnement des projets des acteurs externes sur le champ du handicap et du sport
- ▶ Accroître l'expertise des dirigeants, bénévoles et cadres sportifs handisport
- ▶ Établir des conventions de collaboration plus engageantes avec les fédérations homologues
- ▶ Renforcer notre visibilité extérieure



Développer notre attractivité

Actions prioritaires

- ▶ Un réseau fédéral fort, soutenu par sa fédération, ancré dans les territoires
- ▶ Des services fédéraux dédiés à l'accompagnement des territoires
- ▶ Renforcer le lien contractuel des engagements partagés entre la fédération et son réseau fédéral
- ▶ Des liens forts avec les partenaires institutionnels et associatifs



Excellence sportive

Actions prioritaires

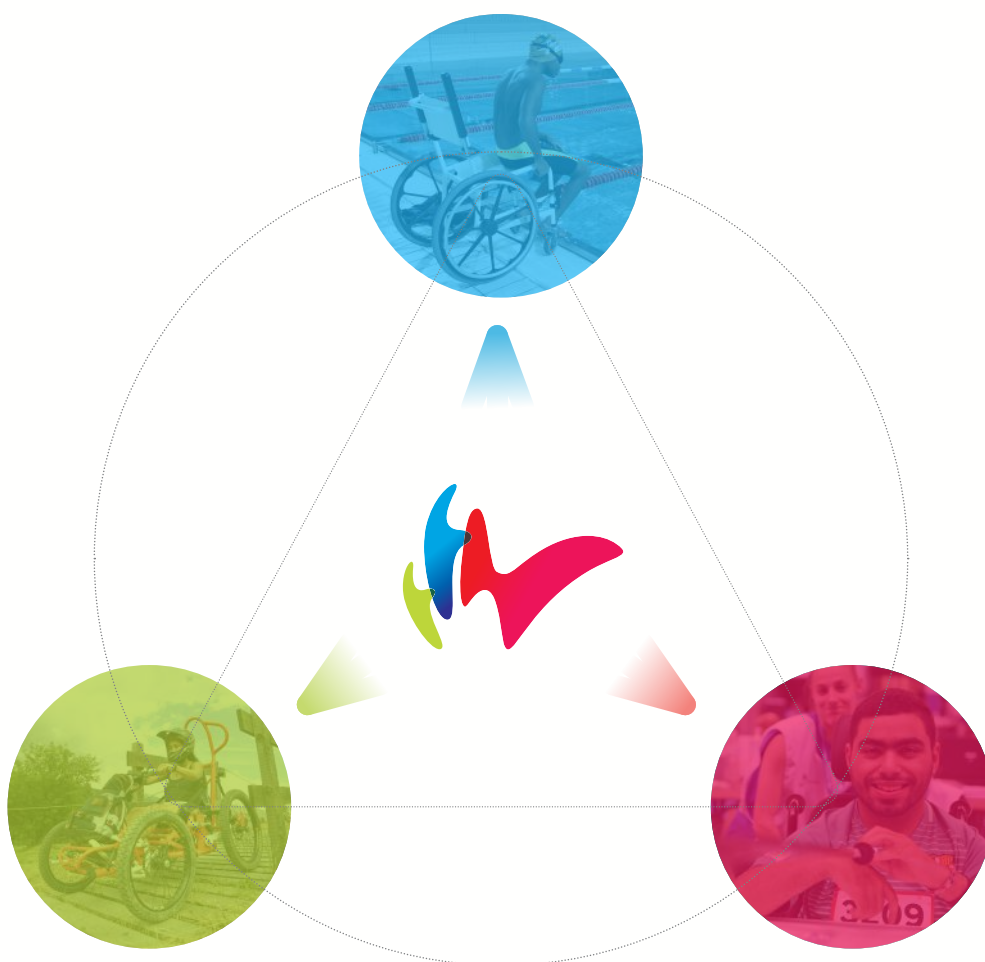
- ▶ Améliorer le classement aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver
- ▶ Renforcer les parcours d'accès à l'excellence sportive
- ▶ Renforcer le suivi et le lien avec les structures d'accueil des sportifs de haut niveau
- ▶ Augmenter le nombre de structures d'entraînement permanentes pour la préparation des sportifs de nos Collectifs France et Relève

Valeurs & identité

Notre Fédération porte en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne. Ainsi, nous réaffirmons et partageons avec conviction les valeurs qui donnent sens à notre action.

Singularité

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.



Autonomie

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

Accomplissement

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évasion, convivialité, encadrement, arbitrage...).

Nos 7 garanties

Gages de réussite, nos garanties définissent nos attitudes, nos engagements et nos comportements.

1

Exigence

Pas de performance sans exigence, cette règle valable pour les sportifs l'est également pour chaque acteur du mouvement. La moindre intervention, réunion, formation, manifestation qui porte l'image d'Handisport doit être exemplaire. Pour cela, nous devons être convaincus, préparés, et pertinents.

5

Respect

La valeur morale de nos sportifs et entraîneurs est régulièrement louée par les arbitres, médias, organisateurs... Sachons préserver cette attitude respectueuse des règles, de la différence et du travail de chacun qui constitue un héritage précieux du passé.

2

Service

Nous exerçons une mission de service public. Être au service du public, des pratiquants, relève d'un état d'esprit, d'une posture. C'est notre vocation.

6

Cohérence

Du siège fédéral aux clubs, en passant par les comités et les commissions sportives, c'est tout un ensemble d'acteurs qui doit collaborer, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et d'addition de compétences.

3

Convivialité

Notre fédération s'est construite sur un terreau de bénévolat dynamique. L'engagement bénévole reste aujourd'hui encore un pilier de notre fonctionnement. Nous nous devons de préserver cet esprit convivial qui nous caractérise, que nous apprécions et qui conditionne la pérennité de ce système.

7

Ouverture

Parce que le repli sur soi est sans avenir, nous devons être identifiés comme une fédération ouverte sur son environnement, accueillante et résolument tournée vers l'avenir.

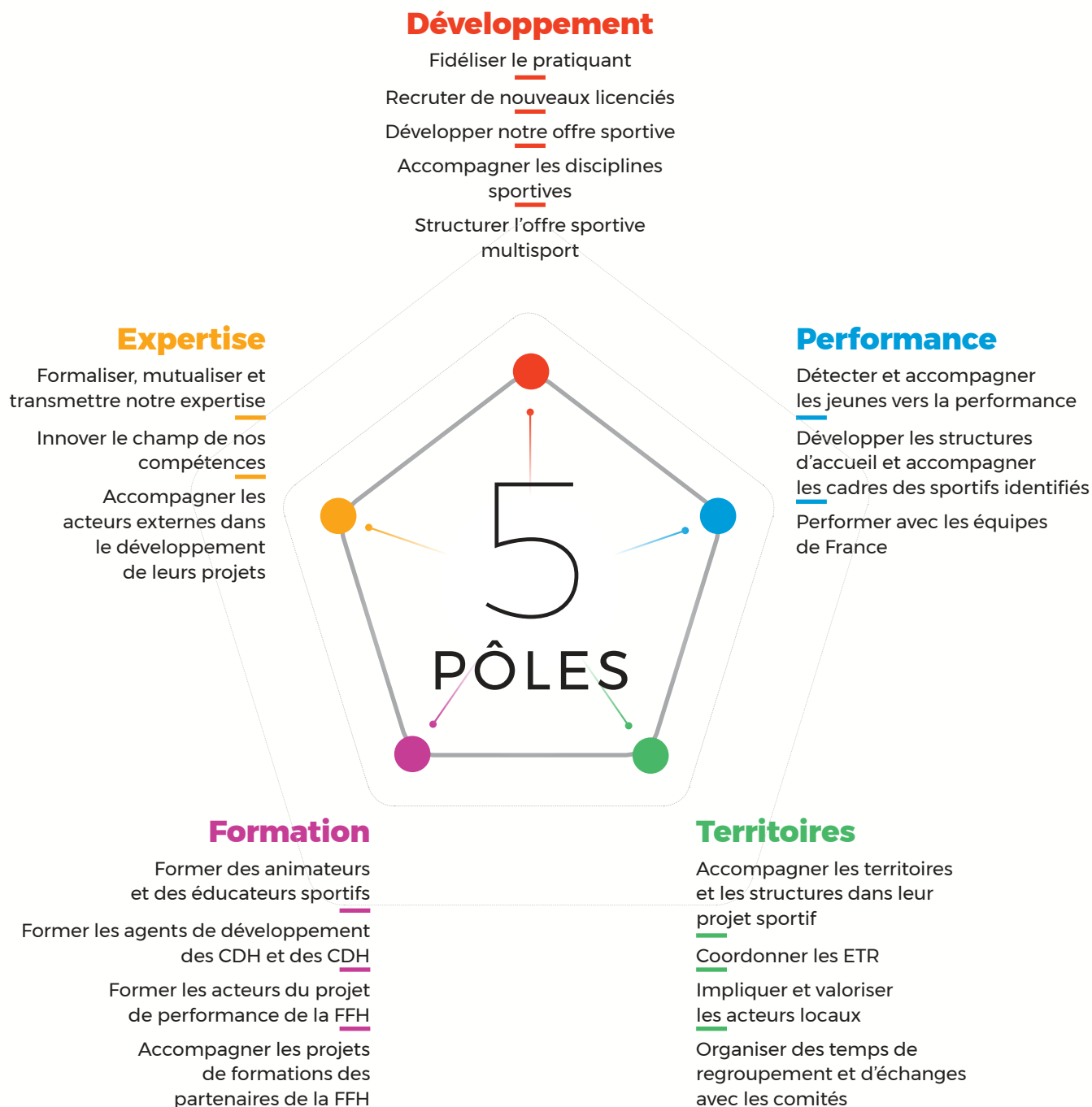
4

Solidarité

Si nous voulons préserver l'unité de notre mouvement, par-delà les revendications catégorielles de chaque sport et de chaque type de handicap que nous accueillons, il nous faut savoir faire preuve de solidarité en tout lieu, et le faire savoir à tous les acteurs de notre fédération.

La direction technique nationale

La mise en œuvre du projet fédéral CAP 2024 se traduit au sein de la direction technique nationale (DTN) par la création de 5 pôles ayant chacun des objectifs et des champs d'actions bien identifiés.



Les 5 pôles de la direction technique nationale



LES ACTIONS

Pilotage des projets des commissions sur le volet Performance

Parcours d'accession sportive : Relève, Pôles Espoirs unidisciplinaires, Projets Jeunes

Parcours d'Excellence Sportive : des équipes de France des disciplines d'hiver et d'été, gestion des équipes de France des disciplines paralympiques

LES ACTEURS

Pilotage : Pierrick Giraudeau

Mission Performance : Stéphane Binot, Olivier De Duquesne, Guillaume Donati, El Gueddari, Christian Férrière, Norbert Krantz, Jean-Baptiste

Référents Performance : Jérôme Héricourt, Vincent Hybois, Sophie Ternel

Ressources mobilisables : Perle Bouge, Denis Charreyre, Charly Simo

Vice Président référent : Tan



PÔLE DÉVELOPPEMENT

LES ACTIONS

- ▶ Bureau des sports : structurer l'offre sportive unidisciplinaire, pilotage des projets des commissions sportives sur le volet développement
- ▶ Développer l'offre sportive multisport de loisir et de découverte
- ▶ Projet Jeunes
- ▶ Projet Grand Handicap
- ▶ Projet de développement à destination des sportifs déficients visuels et auditifs
- ▶ Suivi et veille sur certains sports (foot à 5 en salle et sports à fort potentiel développement)
- ▶ Ingénierie de nouvelles pratiques

LES ACTEURS

- ▶ **Pilotage :** Sébastien Messenger
- ▶ **Mission Bureau des Sports & Développement :** Marion Sahbani
- ▶ **Mission Jeunes :** Charles Hordenneau
- ▶ **Mission Grand Handicap :** Sophie Ternel, Cyril Bourdeau (natation)
- ▶ **Mission Développement :** tous les Directeurs sportifs
- ▶ **Ressources mobilisables du bureau des sports :** Denis Charreyre, Jean-Michel Westelynck, Jérôme Humbert
- ▶ **Vice Président référent :** Vincent Lassalle



TERritoires

Handisport
 d'engagement fédéral
 et inter régionaux
 Réseau d'Expérience (RPE)
 des référents régionaux
 et national Fun'event

ures
 ionaux
 pratiques
 nation des outils extranet
 orte et d'accueil

ommunication
 tive

u
ent des territoires :
 rnuel Ginot,
 her

ement des territoires :
 les Hordenneau, Julien

is : Perle Bouge
 te :
 ile-Siclis

Les 5 pôles de la direction technique nationale



PÔLE PERFORMANCE

LES ACTIONS

- ▶ Pilotage des projets des commissions sportives sur le volet Performance
- ▶ Parcours d'accès sportive (PAS) : Pôles France Relève, Pôles Espoirs unidisciplinaires et multisports, Projet Jeunes à potentiel
- ▶ Parcours d'Excellence Sportive (PES) : direction des équipes de France des sports paralympiques d'hiver et d'été, gestion du collectif France, équipes de France des disciplines non paralympiques

LES ACTEURS

- ▶ **Pilotage** : Pierrick Giraudeau
- ▶ **Mission Performance** : Stéphane Binot, Olivier Deniaud, Valentine Duquesne, Guillaume Domingo, Sami El Gueddari, Christian Fémy, Jérôme Humbert, Norbert Krantz, Jean-Baptiste Souche
- ▶ **Référents Performance** : Jérôme Dupré, Julien Héricourt, Vincent Hybois, Stéphane Lelong, Sophie Ternel
- ▶ **Ressources mobilisables** : Perle Bouge, Denis Charreyre, Cyril Bourdeau, Charly Simo
- ▶ **Vice Président référent** : Tanguy De La Forest



PÔLE EXPERTISE

LES ACTIONS

- ▶ Formalisation de documents pédagogiques sur les thématiques sport, handicap et projet
- ▶ Innovation matérielle
- ▶ Commission médico-technique (sport-santé, classification)
- ▶ Médiathèque
- ▶ Savoirs +
- ▶ Veille documentaire nationale et internationale
- ▶ Recherche
- ▶ Observatoire du mouvement
- ▶ Colloques
- ▶ Suivi des fédérations homologues des sports non organisés par la FFH, du réseau handicap et du CNSD

LES ACTEURS

- ▶ **Pilotage** : Sandra Mauduit
- ▶ **Mission Expertise** : Julien Michel, Jean-Michel Westelynck
- ▶ **Référents Expertise** : Denis Charreyre, Charles Hordenneau, Jonathan Robert
- ▶ **Vice Président référent** : Rudi Van Den Abbeele



PÔLE FORMATION

LES ACTIONS

- ▶ L'école des cadres des CTS et salariés fédéraux et territoriaux
- ▶ Formations d'animateur, de moniteur et d'entraîneur dans différentes disciplines sportives
- ▶ CQP Handisport
- ▶ Former les acteurs du projet de performance de la FFH et du projet de structuration pratique sportive orientée vers le haut-niveau (détection)
- ▶ DEJEPS Perfectionnement Handisport
- ▶ Accompagnement de l'ingénierie de formation
- ▶ Formations à destination des élus du mouvement
- ▶ Formations s'inscrivant dans le plan de formation de l'association-employeur

LES ACTEURS

- ▶ **Pilotage** : Ludovic Dabauvalle
- ▶ **Mission Formation** :
Denis Charreyre, Myriam Legras,
Marie-Christine Rives, Jonathan Robert
- ▶ **Référents Formation** :
Stéphane Binot, Cyril Bourdeau, Jérôme Dupré
Sami El Gueddari, Christian Fémy, Julien Héricourt
Stéphane Lelong, Sophie Ternel, Charly Simo
- ▶ **Vice Président référent** : Gaël Rivière



PÔLE TERRITOIRES

LES ACTIONS

- ▶ Journées Nationales Handisport
- ▶ Contrat de Valorisation Territoriale
- ▶ Regroupements de salariés « formation et partage d'expériences »
- ▶ Animation de réseau et suivi des ETR
- ▶ Sports de nature et vacances sportives UCPA
- ▶ Circuit national de raids multisports
- ▶ Appels à projets séjours sportifs auprès des clubs et comités
- ▶ Label Club Handisport
- ▶ Evènements jeunes nationaux : JNAH & GPNJ
- ▶ Guide Handisport, Newsletter Echo
- ▶ Développement et animation des outils extranet
- ▶ Guides de promotion interne et d'accueil dans le mouvement
- ▶ Outils pratiques de communication et de gestion associative

LES ACTEURS

- ▶ **Pilotage** : Cédric Garreau
- ▶ **Mission accompagnement des Territoires** :
Francia Razafimandranto, Valérie Videloup-
Rocher, Samuel Ginot, Emmanuel Buchoud
- ▶ **Référents accompagnement des Territoires** :
Charles Hordenneau, Marion Sahbani
- ▶ **Ressources mobilisables** : Perle Bouge
- ▶ **Vice Présidente référente** : Murielle
Vandecappelle-Siclis

A photograph of a man in a scuba tank floating in a pool, smiling. The image is overlaid with a semi-transparent pink filter. The word "FORMATION" is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the center-right of the image. The letters are separated by horizontal bars: a bar above the 'F', a bar between the 'A' and 'T', and a bar below the 'N'.

**—
FOR-
MA-
TION
—**



Les formations fédérales

Les formations fédérales permettent de répondre aux besoins d'encadrement et/ou de développement d'une pratique sportive adaptée aux personnes en situation de handicap physique ou sensoriel au sein des structures affiliées ou adhérentes à la FFH. Ces formations reçoivent l'agrément du Centre National de Formation Handisport (CNFH) et sont ensuite répertoriées au calendrier fédéral consultable sur le site de la FFH : <http://formation.handisport.org>

Les missions du Centre National de Formation (CNFH)

- ▶ **Proposer** une offre de formation au service du projet de développement et du projet de performance de la FFH.
- ▶ **Qualifier** les personnes chargées de l'encadrement sportif ainsi que les acteurs du développement de la pratique handisport.
- ▶ **Accompagner** les différentes structures à formaliser leur projet et à identifier leurs besoins en formation
- ▶ **Accompagner** les différents organismes de formation à mettre en œuvre des projets de qualité.

Les organisateurs

Les organismes de formation (commissions et comités) porteurs de projet, font connaître au CNFH les formations qu'ils souhaitent mettre en œuvre en renseignant en ligne les différentes rubriques : structure organisatrice, intitulé de la formation, constitution de l'équipe pédagogique...

<http://extranet.handisport.org>

Les comités régionaux peuvent se porter candidats à l'organisation de toutes les formations fédérales, au service de leur projet territorial. En accord avec les comités régionaux, les comités départementaux, dans un souci de proximité, peuvent aussi se porter à l'organisation des formations fédérales.

L'obligation de licence

- ▶ **Chaque stagiaire suivant une formation doit être licencié à la FFH.** Il appartient à l'organisateur de vérifier la présence du stagiaire dans la base des licences.
- ▶ La formation doit être déclarée en tant que manifestation, au plus tard 48 h avant son démarrage. **Cette démarche doit être réalisée via l'outil formation.**

Les outils

Le CNFH a développé différents outils dont l'exploitation permet notamment de :

- ▶ Référencer et agréer les sessions organisées sur le territoire
- ▶ Constituer un répertoire des stagiaires formés et des Intervenants pédagogiques
- ▶ Automatiser l'édition de documents administratifs
- ▶ Mutualiser des documents de référence
- ▶ Suivre le parcours des stagiaires : acquis, expériences...

Une question ?

Écrivez à : formation@handisport.org

Jonathan ROBERT • Tél. 01 40 31 45 05

Ludovic DABAUVALLE • Tél. 06 14 44 48 71

Nos 3 parcours

Les formations, mises en place par le CNFH et assurées par les commissions sportives ou les comités handisport, répondent aux besoins d'encadrement sportif ainsi qu'aux projets de développement des structures affiliées désireuses d'accueillir des personnes en situation de handicap.

A

J'ENCADRE
UNE PRATIQUE
SPORTIVE



B

JE DÉVELOPPE
LES SERVICES DE
LA FÉDÉRATION



C

JE MANAGE
UNE STRUCTURE



ABÉCÉDAIRE

ANIMATEUR DE SPÉCIALITÉ

JE PARTICIPE
À L'ANIMATION D'UN PROJET
DE DÉVELOPPEMENT

JE PARTICIPE À L'ANIMATION
D'UNE STRUCTURE

MONITEUR MULTISPORT

JE COORDONNE UN
PROJET DE PERFECTIONNEMENT
HANDISPORT

JE COORDONNE
UNE STRUCTURE

MONITEUR DE SPÉCIALITÉ

JE DIRIGE
UN PROJET DE PERFORMANCE
HANDISPORT

JE DIRIGE
UNE STRUCTURE

ENTRAÎNEUR DE SPÉCIALITÉ

EXPÉRIENCE AU SEIN D'UNE STRUCTURE HANDISPORT

L'Abécédaire : socle commun des connaissances Handisport.

Pré-requis à l'inscription dans l'un ou l'autre des 3 parcours de formation, l'Abécédaire aborde les contenus fondamentaux permettant de mieux appréhender la personne en situation de handicap en vue de lui proposer la pratique d'une activité

physique ou sportive. Ce tronc commun a aussi pour vocation la découverte du Mouvement Handisport, à travers notamment les apports historiques et sociétaux définissant la singularité de la fédération.

A

J'ENCADRE UNE PRATIQUE SPORTIVE

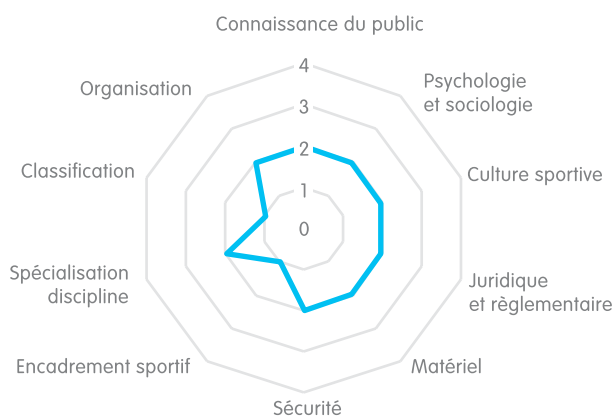
Animateur fédéral par spécialité disciplinaire

Formation ouverte à tous

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront conduire en autonomie (par discipline) et en toute sécurité des séances d'initiation et de découverte.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ l'animation de séances de découverte et d'initiation en toute sécurité,
- ▶ l'acquisition de méthodologies de mise en œuvre des situations d'animation favorisant l'engagement de tous les pratiquants,
- ▶ l'apport d'adaptations nécessaires à la prise en charge des personnes en situation de handicap.



Moniteur fédéral multisport dans cinq domaines d'activité

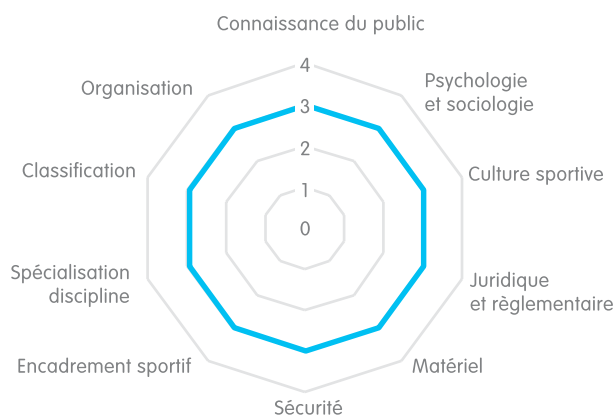
Formation ouverte à tous

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront conduire en autonomie (par famille d'activités) et en toute sécurité des séances d'initiation dans le cadre de cycles d'apprentissage (cycle de 6 séances minimum par activité) au cours desquels une progression devra être observée.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ l'animation de séances de découverte et d'initiation en toute sécurité,
- ▶ l'acquisition de méthodologies de mise en œuvre des situations d'animation favorisant l'engagement de tous les pratiquants,
- ▶ l'apport d'adaptations nécessaires à la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Pour les personnes titulaires d'un BPJEPS APT, délivrance à la fin de la formation du Certification de Qualification Handisport option "Activités Physiques pour Tous".



Accompagnateur fédéral

Formation ouverte à tous • Disciplines concernées : randonnée, ski, natation

Cette formation a pour objectif l'acquisition des connaissances et des compétences permettant :

- ▶ L'accompagnement de personnes en situation de handicap en toute sécurité à une pratique sportive
- ▶ L'aide à l'entretien et à l'utilisation du matériel spécifique

Moniteur fédéral par spécialité disciplinaire

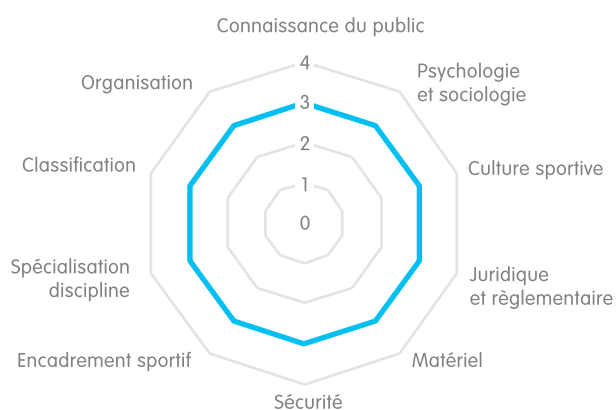
Formation ouverte à tous

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront programmer, conduire, évaluer un cycle de séances régulières dans une logique d'enseignement et de perfectionnement (2 cycles de 6 séances chacun au minimum) afin de pouvoir proposer une pratique maîtrisant les fondamentaux de la discipline pouvant aller jusqu'au premier niveau de compétition.

Cette formation a pour objectif l'acquisition des connaissances et des compétences permettant :

- ▶ La programmation, la conduite et l'évaluation d'un cycle de séances d'enseignement et/ou perfectionnement sportif
- ▶ Le développement de fondamentaux techniques d'une ou plusieurs disciplines afin de pouvoir les adapter à une personne en situation de handicap

Pour les personnes titulaires d'un BP JEPS éducateur sportif, DE JEPS perfectionnement sportif, DES JEPS performance sportive de la spécialité disciplinaire, délivrance du Certificat de Qualification Handisport de la spécialité.



Entraîneur fédéral par spécialité disciplinaire

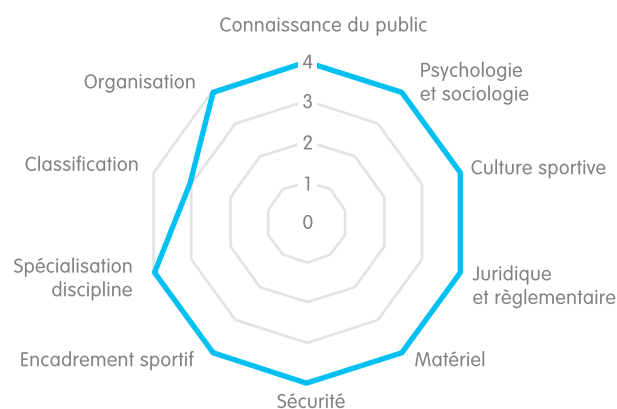
Formation ouverte à tous

**DISCIPLINES CONCERNÉES :
BASKET, TENNIS DE TABLE**

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront programmer, conduire, évaluer une planification annuelle d'entraînement (2 séances minimum par semaine) dans une logique de recherche de performance afin de pouvoir proposer une pratique permettant de se qualifier au premier niveau de compétition internationale.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et des compétences permettant :

- ▶ La mise en place d'une planification annuelle d'entraînement en vue d'une réussite sportive attendue à des compétitions de niveau national, voire international.



B

JE DÉVELOPPE
 LES SERVICES DE LA FÉDÉRATION

Formaliser un projet de développement handisport

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront conduire, en autonomie, un projet de développement.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de réaliser un diagnostic
- ▶ de définir des objectifs
- ▶ de programmer un plan d'actions

Coordonner un projet de perfectionnement handisport

Formation à destination des référents P.A.S, territoriaux et disciplinaires

Cette formation a pour objectif de qualifier des personnes qui pourront conduire, en autonomie, un plan d'action vers le perfectionnement sportif.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de réaliser un diagnostic territorial approfondi
- ▶ de définir des objectifs
- ▶ de coordonner un plan d'actions
- ▶ de mettre en place des outils d'évaluation du projet


Diriger un projet de performance handisport

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de réaliser un diagnostic « disciplinaire » approfondi
- ▶ de définir des objectifs de performance
- ▶ de coordonner une équipe « pluridisciplinaire »
- ▶ de mettre en place des outils d'accompagnement et d'évaluation du sportif



JE MANAGE UNE STRUCTURE



Participer à l'animation d'une structure handisport

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de connaître l'environnement et l'organisation de ma structure
- ▶ de connaître les principales obligations administratives de ma structure
- ▶ de programmer un plan d'actions

Diriger une structure handisport

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de gérer un emploi
- ▶ de connaître les obligations comptables
- ▶ de connaître le cadre fiscal d'une association, d'une société, d'une collectivité
- ▶ de chercher des partenaires publics ou privés

Coordonner une structure handisport

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences permettant :

- ▶ de connaître les différentes responsabilités civiles et pénales inhérentes aux structures handisport
- ▶ de recruter un salarié
- ▶ d'animer une équipe de bénévoles, de salariés
- ▶ de renseigner un dossier de subvention



Autres formations fédérales

Arbitre Régional / Fédéral

Durée : 1 à 2 jours

Organisateur : commissions sportives, comités régionaux sous conditions de délégation par le CNFH et la commission concernée

Public : toute personne, ayant déjà une bonne connaissance de la discipline et du règlement souhaitant approfondir ses acquis de juge ou arbitre

Objectif : prendre en charge l'arbitrage d'une rencontre compétitive

Classificateur Jeunes / Adultes

Durée : 3 à 9 jours

Organisateur : commissions sportives, comités régionaux sous conditions de délégation par le CNFH

Public : toute personne, ayant déjà une bonne connaissance de la discipline et du règlement, souhaitant approfondir ses acquis dans le domaine de la classification

Objectif : prendre en charge la classification des sportifs et de la faire appliquer lors des compétitions dans l'activité

Contact : cnfh@handisport.org



Les formations d'État

Ces formations permettent la délivrance d'un diplôme d'État (Ministère chargé des Sports)

Le DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement Sportif, mention Handisport

Diplôme professionnel du champ de la Jeunesse et des Sports, niveau III

- ▶ **700 heures en centre de formation**
- ▶ **500 heures en "entreprise"** pour les parcours complets de formation

Allègements de formation possible pour les personnes justifiant d'une expérience d'encadrement handisport

Organisateur : organismes de formation habilités par une DRJSCS, en partenariat avec le CNFH.

Public : tout public ayant une expérience de l'encadrement de sportifs handisport préparant une échéance sportive internationale

Objectif : attester des compétences de :

- ▶ d'entraînement d'une discipline orientée vers le haut niveau
- ▶ de diriger un projet de performance handisport,
- ▶ de formateur des acteurs « handisport »

Contact : Ludovic DABAUVALLE
Tél. 06 14 44 48 71 • l.dabauvalle@handisport.org

La ligue Auvergne Rhone-Alpes Handisport propose cette formation dispensée sur 12 mois de mars à mars.

Contacts :

Morgane ULIANA • Tél. 06 95 92 46 22
m.uliana@handisport-aura.org

Romain DIDIO • Tél. : 06 17 46 62 82
r.didio@handisport-aura.org

Le CC AIPSH

Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Certificat professionnel du champ de la Jeunesse et des Sports rattaché à un diplôme de niveau IV

- ▶ **105 heures minimum** en centre de formation
- ▶ **50 heures minimum** en alternance

Organisateur : organismes de formation habilités par une DRJSCS, en partenariat avec le CNFH et la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté).

Public : toute personne titulaire d'un BPJEPS, DESJEPS, DEJEPS

Objectif : attester des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique l'encadrement d'activités physiques ou sportives auprès de groupes où sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles et/ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives et éducatives. Cet animateur peut également, dans les conditions définies dans le référentiel professionnel, encadrer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics.

Infos : dates des sessions de formation du CC AIPSH sur le site du Ministère des Sports, rubrique "Calendrier des formations"

Contact : Ludovic DABAUVALLE
Tél. 06 14 44 48 71 • l.dabauvalle@handisport.org



Faire financer votre formation

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) collectent les contributions financières des entreprises afin de financer les formations de leurs salariés.

L'OPCA de la branche sport est Uniformation : www.uniformation.fr

Panorama des différentes aides au financement de votre formation selon votre profil.

Associations | Encadrant bénévole

- ▶ **Bourse du CNDS** (Centre National pour le Développement du Sport) : demande de prise en charge auprès de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) de votre région
- ▶ Subventions de votre Conseil Régional, de votre Conseil Général, ou de votre Mairie
- ▶ **Prise en charge possible par votre OPCA**

Associations | Dirigeant bénévole élu membre du bureau ou du C.A

- ▶ **CIF dirigeant-bénévole** (Art. L.121-5 Code du Sport) : demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont dépend votre structure
- ▶ Prise en charge par l'OPCA dont dépend la structure

Salarié

- ▶ **Plan de formation** à l'initiative de l'employeur : demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont dépend votre structure
- ▶ **CIF - Congé Individuel de Formation** : à l'initiative du salarié : demande de prise en charge auprès de votre OPCA
- ▶ **CPF - Compte Personnel de Formation** : à l'initiative du salarié en accord avec l'employeur : demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont dépend votre structure moncompteformation.gouv.fr
- ▶ **VAE - Validation des Acquis de l'Expérience** : à l'initiative de l'employeur en accord avec le salarié

Travailleur indépendant

- ▶ Prise en charge par l'organisme qui gère les fonds de formation patronaux auquel vous cotisez, généralement l'AGEFICE (association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises)

Demandeur d'emploi

- ▶ **Financement par Pôle Emploi** ou Mission locale
- ▶ Subventions de votre Conseil Régional, de votre Conseil Général, ou de votre Mairie
- ▶ **CPF - Compte Personnel de Formation**

Sportif de haut niveau

- ▶ **Dispositif d'insertion professionnelle** : contacter le correspondant sport de haut niveau de la DRJSCS de votre région
- ▶ **Cellule suivi socioprofessionnel** de la Fédération Française Handisport

Plus d'infos

Contact : Marie-Christine RIVES
Tél. 01 40 31 45 71 • mc.rives@handisport.org



La validation des acquis de l'expérience - VAE

À savoir : la VAE peut aussi être appelée RAE, pour reconnaissance des acquis de l'expérience.

VAE : pour les diplômes délivrés par l'État

La Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 précise :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par une commission paritaire nationale de l'emploi, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... »

La validation des acquis de l'expérience est donc :

- ▶ **un droit** inscrit dans les Codes du Travail, du Sport et de l'Éducation
- ▶ **un acte officiel** par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues
- ▶ **une procédure d'évaluation** des connaissances, aptitudes et compétences du candidat par un jury

Le candidat réalise un dossier retraçant les activités professionnelles qu'il a mené, en lien avec le diplôme demandé. Dans un premier temps, ce dossier fait l'objet d'une recevabilité administrative : pour cela le candidat doit attester de 2 400 heures et 36 mois d'activités professionnelles et/ou bénévoles dans le champ du diplôme visé.

Dans un second temps, les activités du candidat font l'objet d'une étude par un jury chargé de valider tout ou partie du diplôme.

Un entretien complémentaire au dossier pourra être mené par le jury si besoin. Tout candidat VAE ayant obtenu la recevabilité administrative (1re partie du dossier VAE) peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aide à la description des activités auprès d'un organisme labellisé par le Ministère des Sports.

RAE : pour les formations fédérales

Le dispositif fédéral de reconnaissance des acquis de l'expérience applique les grands principes de la procédure VAE relative aux diplômes d'État, à savoir :

- ▶ **justification d'une durée minimale** d'expérience dans le champ du diplôme visé
- ▶ **évaluation** au cours d'un événement handisport des compétences visées
- ▶ **rapport d'expériences** en lien avec le diplôme visé
- ▶ **entretien complémentaire** au dossier (facultatif : à la demande du jury)

Renseignements

Contact : Ludovic DABAUVALLE

Tél. 06 14 44 48 71 • l.dabauvalle@handisport.org

CLUBS & CO- MITÉS

FICHES INFOS

10 bonnes raisons de rejoindre un club handisport	40
Pourquoi rejoindre un club ? Nos valeurs	41
Clubs, 10 bonnes raisons de vous affilier	42
Licences & affiliations : mode d'emploi	44
La licence sportive	46
Doubles licences et conventions interfédérales	47
Vos applis handisport : extranet.handisport.org	48
Le label club handisport	50
Les structures labellisées	52
Partenariats avec le réseau Sport & Handicap	54
Les publications des experts	56
Le Centre Ressources Handisport	58
Recherches & travaux scolaires	59

LES AIDES FINANCIÈRES

Associations affiliées à la FFH	60
Le CNDS	64
Le reçu fiscal	67
Autres sources de financement	68

FICHES PRATIQUES

Comment atteindre de futurs pratiquants ?	70
Comment orienter vers une pratique sportive ?	71
Comment se procurer du matériel sportif adapté ?	72
Comment recruter des bénévoles ?	74
Comment accueillir un jeune en service civique ?	76
La communication en questions	78
Comment organiser un événement national ?	82
Comment valoriser la diversité ?	84
Comment rendre un document Word accessible aux déficients visuels ?	86
Acceo, au service des personnes sourdes et malentendantes	88
Le DicoSport LSF	89



10 bonnes raisons de rejoindre un club handisport

1

PLAISIR

Pour le plaisir de pratiquer un sport adapté à mes possibilités

2

RENCONTRES & PARTAGE

Pour partager des moments forts avec des personnes qui vivent la même chose que moi

3

ENCADREMENT

Pour être encadré par des personnes qui connaissent mes besoins particuliers

4

DÉVELOPPEMENT

Pour préserver et développer mes capacités fonctionnelles et sensorielles de façon ludique

5

AUTONOMIE

Pour apprendre à être plus autonome dans ma vie de tous les jours

6

MIEUX ME CONNAÎTRE

Pour connaître mes capacités et mes limites

7

AMÉLIORER MA VIE QUOTIDIENNE

Pour avoir des informations extra sportives sur des thèmes qui me touchent dans ma vie quotidienne

8

ACCUEIL

Pour être accueilli et considéré avant tout comme un sportif

9

ESTIME DE SOI

Pour me sentir progresser et réussir dans une activité sportive

10

DÉCOUVERTE

Pour pouvoir découvrir et m'initier à plusieurs sports si je le souhaite

Pourquoi rejoindre un club handisport ?

Nos valeurs

Notre fédération, à travers ses clubs, porte un message, un modèle de société, une certaine idée de la personne, avec des valeurs fortes qui donnent sens à notre action.

Singularité

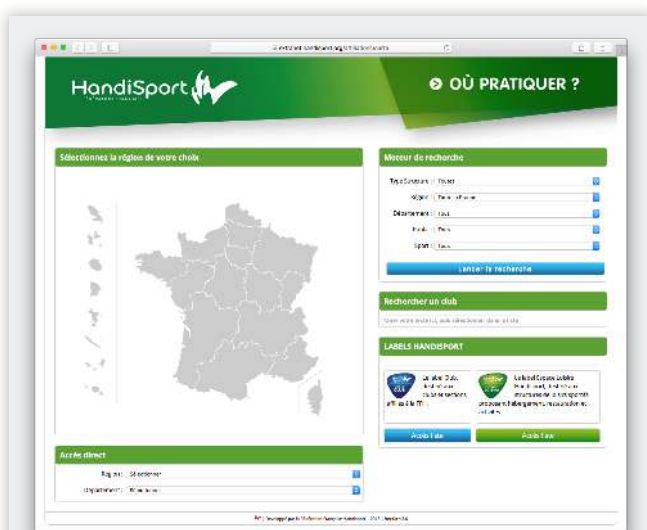
Prendre en compte les particularités du pratiquant, pour lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.

Autonomie

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance.

Accomplissement

Permettre par le sport d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société, en offrant au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, convivialité, encadrement, arbitrage...).



Où pratiquer ? Trouver un club

Avec plus de 1 350 associations, réparties sur l'ensemble du territoire, vous trouverez sans aucun doute un lieu de pratique près de chez vous.

Infos sur : annuaire.handisport.org



Découvrir le handisport sur nos événements

Avec près de 2 000 manifestations organisées chaque année, la meilleure manière de découvrir le mouvement handisport est de vous rendre sur l'une de nos compétitions ou événements sportifs !

Infos sur : calendrier.handisport.org



Clubs, 10 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique "CLUBS & COMITÉS" : www.handisport.org/affilier-son-club

1

OFFRE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

Permettre aux sportifs en situation de handicap d'avoir accès à une offre sportive diversifiée et de proximité

2

ASSURANCE

Assurer l'association, les sportifs et les encadrants dans le cadre de leurs activités au sein du club

3

COMMUNICATION

Permettre à votre structure d'être identifiée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier...

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITION

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres

7

FINANCEMENT

Accédez aux aides financières proposées par la FFH : acquisition de matériel, organisation de séjours sportifs, et plus facilement à certaines aides financières locales

8

EXPERTISE

Profitez des conseils et de l'expérience du réseau d'experts handisport

9

LABELLISATION DES CLUBS

Bénéficiez d'une promotion accrue et d'aides spécifiques grâce au dispositif labels clubs.

10

POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES REÇUS FISCAUX

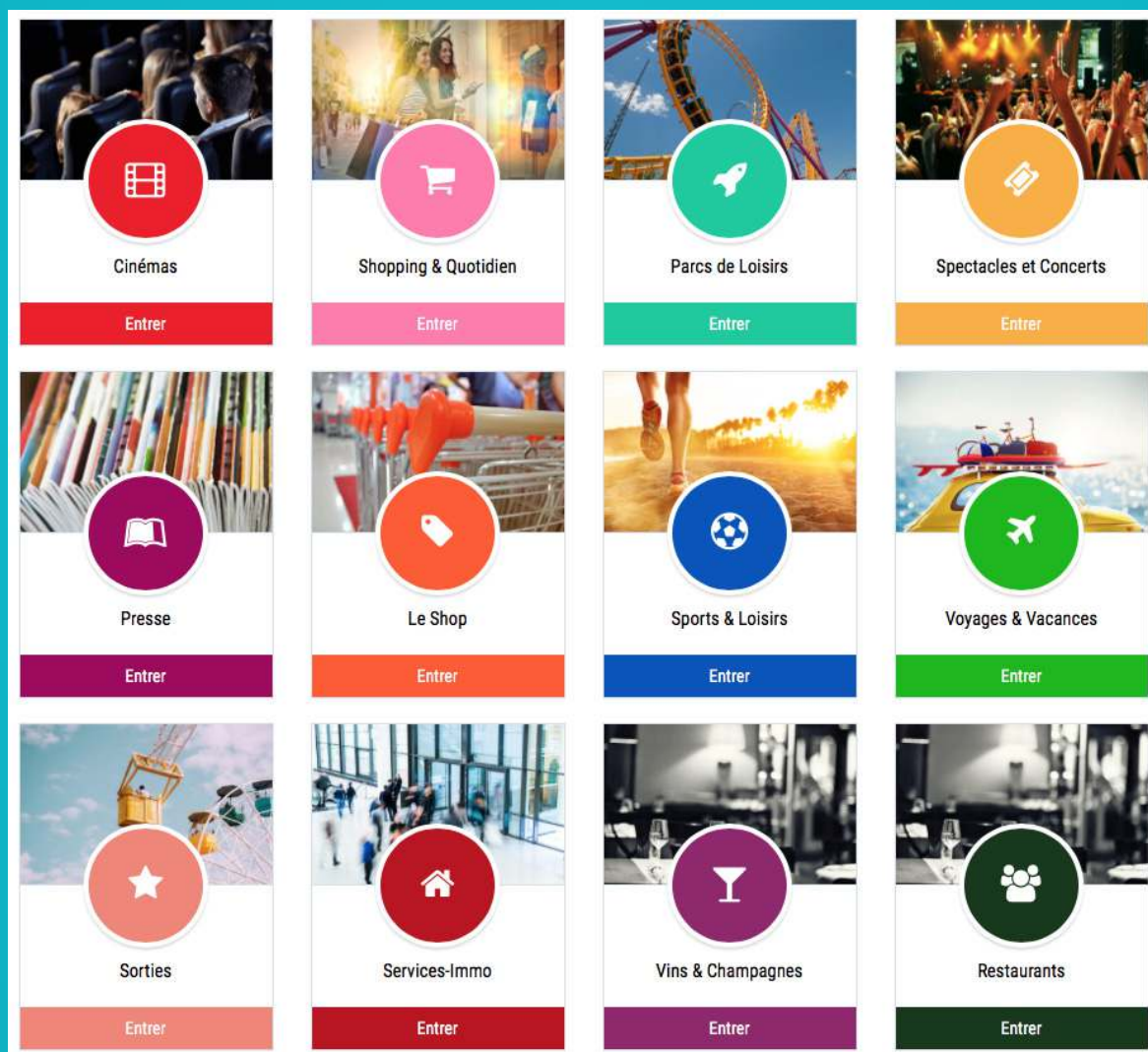
Étant donné l'objet social des associations affiliées à la FF Handisport, celles-ci exercent a priori une mission d'intérêt général et ont un caractère sportif. Bien que ce double fondement autorise l'émission de reçus fiscaux, il est cependant vivement conseillé de faire une demande de rescrit fiscal auprès de la direction départementale des services fiscaux.

PROFITEZ DU CLUB AVANTAGES HANDISPORT.

club-avantages.handisport.org

NOUVEAU # Grâce à votre licence FFH, faites le plein de bons plans et d'économies toute l'année ! Découvrez plus de 200 000 offres proposées sur notre nouvel espace avantages : places de spectacles à prix réduits, voyages, sorties, activités de loisirs et un large choix de réductions pour la vie quotidienne !

Handi
Sport 



OFFRES EXCLUSIVES RÉSERVÉES AUX LICENCIÉS HANDISPORT : découvrez toute une gamme de produits et de services ! Le Club Avantages Handisport présente à son catalogue des réductions sur plus de 150 parcs de loisirs (Disneyland Paris, Parc Asterix...), ainsi qu'auprès de partenaires voyagistes, plus de 700 enseignes dédiées au sport et au bien-être ainsi que 500 enseignes grand public et des offres attractives sur du matériel high-tech... Connectez-vous sur club-avantages.handisport.org

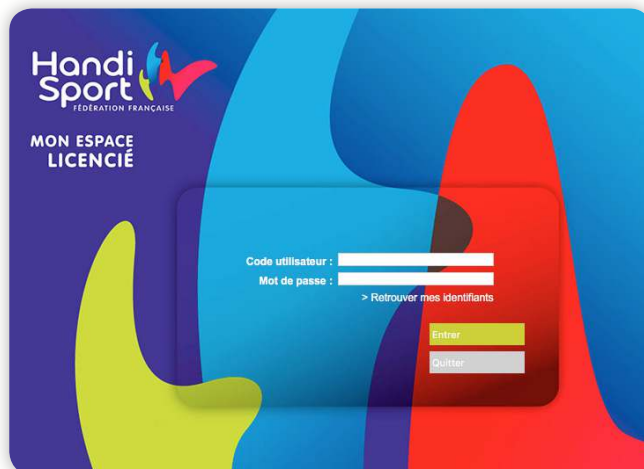
Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- ▶ Affiliations
- ▶ Types de licences et tarifs
- ▶ Structures agréées
- ▶ Certificats médicaux
- ▶ Mutation (pour les compétiteurs)
- ▶ Assurances, garanties, réserves et exclusions
- ▶ Doubles licences et conventions interfédérales
- ▶ Avantages offerts par la licence
- ▶ FAQ outils licences



<http://licences.handisport.org>

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- ▶ Attestations d'affiliation et d'assurances
- ▶ Reçus comptables
- ▶ Formulaires d'assurance
- ▶ Formulaire de mutation
- ▶ Certificat médical type
- ▶ Conventions interfédérales
- ▶ Mandat de prélèvement
- ▶ Déclaration d'accident
- ▶ Notice Affiliations Licences
- ▶ Mode d'emploi réaffiliation

Repères

- ▶ **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- ▶ **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^e et 3^e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2^e ou 3^e association pourra vous être demandée.
- ▶ **Pass' Sport 3 ou 10 jours (consécutifs) :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48 h avant son démarrage.

Contactez le Service Licences

Danaé DELONGLÉE

Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Gaëtan ROQUE (accueil & standard FFH)

Tél. 01 40 31 45 00

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Certificat médical

- ▶ **À NOTER** La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an** et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : « absence de contre-indication à la pratique en compétition ».
- ▶ **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass' Sports de demander la présentation d'un CM.

- ▶ **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.
- ▶ **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.



CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

- ▶ Les informations publiques accessibles via l'outil extranet **Trouver un club / Où pratiquer ?** sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.
- ▶ Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : <https://licences.handisport.org>

À SAVOIR Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".

LICENCIÉS / Accédez à votre espace

- ▶ **NOUVEAUTÉ** **Licence dématérialisée** : imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.
- ▶ Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag', télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.
- ▶ Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

La licence sportive

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

	Pass'sport 3 jours	Pass'sport 10 jours	Licence Loisir	Licence Établissement ³	Licence Compétition	Licence Cadre (+ de 18 ans)
TARIFS	1 €	5 €	28,50 €	de 17 à 8 € tarif dégressif ⁴	28,50 € pour les - 20 ans 65 € pour les + 20 ans Gratuité 2 ^e , 3 ^e licence compétition	28,50 €
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports ¹ tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS ¹ sans délivrance de titre ²						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT ¹ avec délivrance de titre ²						
FORMATIONS						

1. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical (*datant de moins d'un an*) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

2. La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux (*au sens de l'article R131-13 du Code du Sport*).

3. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

4. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.

Doubles licences et conventions interfédérales

La FFH développe depuis de nombreuses années une relation forte avec des fédérations homologues (premier protocole d'accord signé en 1977 avec la FF Cyclisme). En 2017, 11 disciplines conventionnées sont concernées par une règle affiliation et/ou licence.

	Règles appliquées par la FF Handisport aux clubs et aux licenciés des autres fédérations		Règles appliquées par la fédération amie aux clubs et aux licenciés de la FF Handisport	
	Affiliation FFH	Licence FFH	Affiliation	Licence FF amie
FFSA Aviron	gratuite	Licence loisir gratuite pour sportif handi		–
FF Char à voile	réduction 25 %			Licence FFH permet de participer aux manifestations promotionnelles et regroupements ouverts à tous
FFC Cyclisme	réduction 25 %		réduction 50 %	Gratuite pour sportif handi
FFCT Cyclotourisme	gratuite ★	Licence gratuite pour sportif handi	gratuite ★	Licence gratuite pour sportif handi
FFE Escrime	gratuite ★	Deux licences cadre gratuites pour tout dirigeant ou maître d'armes Licence compétition gratuite pour tout tireur handi		Licence gratuite pour sportif handi
FF GOLF	gratuite	Licence loisir gratuite pour sportif handi		
FFM Motocyclisme	gratuite ★		gratuite ★	
FFP Parachutisme	gratuite ★	Première licence loisir gratuite pour sportif handi	gratuite ★	Licence à prix préférentiel pour sportif handi
FFESSM Plongée	gratuite ★	Licence loisir gratuite pour sportif handi Licence cadre gratuite		Licence FFH permet de participer aux manifestations promotionnelles et regroupements ouverts à tous
FFRP Randonnée	réduction 50 %		réduction 50 %	Licence gratuite pour sportif handi
FFSG Sports de glace	gratuite	Licence loisir gratuite pour sportif handi compétition		
FFTA Tir à l'arc				Licence à titre préférentiel à tout sportif titulaire de la licence compétition FFH
UNSS Sports scolaire		Licence UNSS permet de pratiquer dans toutes les activités du pôle développement jeunes		Licence FFH permet de pratiquer dans toutes les activités UNSS

★ = la 1^{re} année

Mise en application (si votre club peut bénéficier d'une convention)

- ▶ **Première affiliation** : joindre à votre dossier d'affiliation une copie des licences de la fédération amie (pour bénéficier de la gratuité de la licence) et d'une attestation d'affiliation (pour bénéficier de la gratuité de l'affiliation).
- ▶ **Réaffiliation** : envoyer par e-mail ou courrier au service licences FFH les copies des licences de la fédération amie afin bénéficier de la gratuité de la licence.

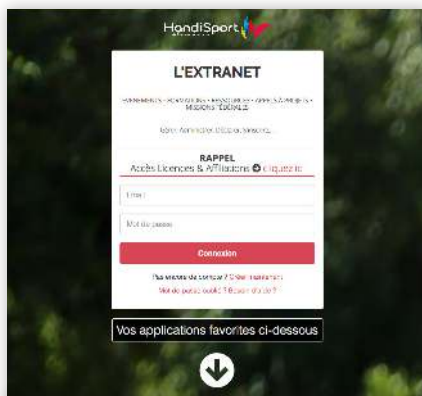
OÙ SE PROCURER UNE CONVENTION ?

- ▶ <https://licences.handisport.org> : rubrique "Documents utiles / Conventions"
- ▶ www.handisport.org : rubrique "Sports / Les conventions avec les fédérations homologues"



Vos applis handisport extranet.handisport.org

La FFH poursuit le déploiement d'outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.



La page d'accueil de toutes vos applis !

<http://extranet.handisport.org>

Tout vos outils extranet sous la main, d'un seul coup d'oeil. Gagnez du temps, ajoutez cette page à vos favoris !



Où pratiquer ? Trouver un club

<http://annuaire.handisport.org>

Accessible dès la page d'accueil du site FFH, cette appli vous permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des structures handisport. "Où Pratiquer ?" est au cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés.

À SAVOIR / Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Clubs, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations, même en cours de saison !



Les événements handisport partout en France

<http://calendrier.handisport.org>

Vous organisez un événement ou une compétition ? N'oubliez pas de renseigner dès maintenant le calendrier officiel FFH, c'est une étape incontournable pour le faire savoir, pour nous permettre de le relayer et surtout pour mobiliser des participants ! Source d'infos officielle, le calendrier en ligne est l'un des outils les plus consultés du site, notamment par les partenaires et les médias ! Pour plus de visibilité, nous vous recommandons d'ajouter des infos complètes : dossier, flyer, affiche, lien vers votre site ou page Facebook...

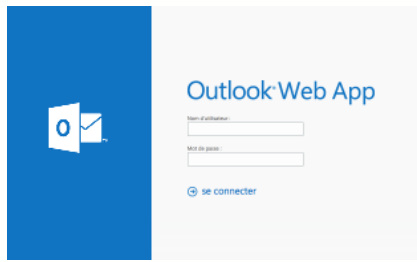


Licences & affiliations Label club

<http://licences.handisport.org>

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

À SAVOIR / Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.



Votre messagerie handisport

<http://webmail.handisport.org>

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.



Un espace mutualisé, réservé à tous !

<http://agora.handisport.org>

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos...



Suivre une formation handisport

<http://formation.handisport.org>

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbitre...

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.



Photos

<http://photos.handisport.org>

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

<http://videos.handisport.org>

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.



Le Centre Ressources

mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1 000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org



Le label club handisport

La Fédération s'est engagée dans une démarche de valorisation des clubs, proposant un accueil sportif attractif aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

www.labels.handisport.org



Un label pour les clubs et sections

Les structures souhaitant proposer leur candidature à l'obtention du label club doivent remplir les conditions suivantes :

- ▶ Être affiliées à la FF Handisport depuis au moins 1 an
- ▶ Être ouvertes sur l'extérieur : les activités proposées ne devront donc pas être réservées exclusivement aux membres d'un établissement
- ▶ Proposer au moins une activité encadrée

À SAVOIR Le label est attribué pour une durée de 2 ans lors de l'obtention de la première étoile, puis de 4 ans pour les suivantes.

Pourquoi se labelliser ?

Le label est un gage de qualité de l'offre sportive, de l'accueil et du sérieux de votre structure. dont voici les principaux atouts :

1. Faire reconnaître votre expertise handisport
2. Bénéficier d'une communication fédérale privilégiée
3. Entrer dans une démarche d'évaluation et de progression
4. Obtenir plus facilement des aides financières publiques et privées
5. Valoriser la qualité des activités proposées dans votre structure
6. Récompenser l'action de votre équipe
7. Capter des futurs pratiquants
8. Profiter d'un accompagnement régional individualisé
9. Renforcer le sentiment de sécurité des pratiquants
10. Porter haut les couleurs d'handisport et ses valeurs : singularité, autonomie, accomplissement

Quelles garanties pour le pratiquant ?

La structure labellisée devra proposer à ses licenciés les garanties suivantes :

- ▶ Organiser deux séances dirigées hebdomadaires dans une activité identifiée ou 24 sorties annuelles pour les sports saisonniers
- ▶ Mettre à disposition un moniteur ou entraîneur, diplômé ou expérimenté
- ▶ Mettre à disposition du matériel et un équipement sportif adapté à son handicap et sa pratique sportive
- ▶ Proposer une vraie vie de club, des services et des bénévoles
- ▶ Mettre en place des rencontres sportives ou proposer une pratique avec d'autres handisportifs

Objectifs pour la fédération

- ▶ **Développer** une offre sportive de qualité et adaptée aux personnes en situation de handicap.
- ▶ **Apporter** une information fiable et lisible sur les clubs : offres de pratique, encadrement, accessibilité des équipements sportifs.
- ▶ **Aider** les clubs à se structurer grâce au dossier de candidature qui servira d'outil de diagnostic et d'auto-évaluation.

Bénéfices pour le club labellisé

Les structures labellisées bénéficient d'une promotion accrue et d'aides spécifiques à travers nos outils de communication dédiés :

- ▶ **Droit d'usage du logo « label »** sous forme numérique pour une exploitation personnalisée (courrier, site internet)
- ▶ **Une valorisation fédérale** à travers le site internet fédéral et l'annuaire des clubs « Où Pratiquer ? »
- ▶ **Une invitation privilégiée aux Journées Nationales Handisport** pour les nouveaux clubs labellisés en 2018 ainsi que des avantages dans certaines régions.

NOUVEAU ! Accès privilégié au nouvel Abécédaire en ligne, comprenant une session de formation offerte par étoile.

Calendrier et procédures 2018-2019

- ▶ Téléchargez et remplissez le(s) formulaire(s) dès la rentrée sportive.
- ▶ Candidature en ligne obligatoire sur : <https://licences.handisport.org>
- ▶ Attention : les dossiers envoyés par voie postale ne seront pas comptabilisés.
- ▶ Date limite de candidature : 22 février 2019

NOUVEAU ! Candidatez au Label Club 1 étoile en quelques minutes avec le dossier simplifié.

Vos supports de communication

BANDEROLES

Largeur = 4 m / Hauteur = 80 cm



KAKÉMONOS

Hauteur = 2,05 m
Largeur = 85 cm



DIPLÔME LABEL CLUB

Affichage sur le lieu de pratique : gymnase, stade, piscine...



UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DU LABEL

Cérémonie organisée par votre comité départemental ou régional au cours de laquelle vous sera remis le trophée Label Club.



UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DANS L'ANNUAIRE DES CLUBS HANDISPORT

Mis à jour régulièrement, l'annuaire des clubs labellisés est l'assurance d'une visibilité certaine nationale : <http://annuaire.handisport.org>

Une question ?

Contactez votre référent départemental

Retrouvez les coordonnées de votre référent départemental dans l'annuaire du présent Guide ou sur : www.handisport.org/referents-label-club

Votre référente nationale :

Valérie VIDELOUP-ROCHER · Tél. 06 31 25 88 28
labels@handisport.org

Toutes les infos sur le site du label club :

www.labels.handisport.org

Les structures labellisées

Voici les nouveaux clubs labellisés 2018-2020 et ceux ayant fait évoluer leur label.
Retrouvez la liste complète et détaillée des 157 clubs labellisés sur annuaire.handisport.org

Nouveaux clubs labellisés

RÉGION • DÉPARTEMENT	NOM DU CLUB	NATURE	NIVEAU
Bourgogne - Franche-Comté • 58	Élan Nevers tennis de table	Section	★
Bourgogne - Franche-Comté • 58	ASPTT Nevers tennis	Section	★
Bourgogne - Franche-Comté • 71	Union Pongiste Creusot Varennes	Section	★
Bourgogne - Franche-Comté • 21	JDA DIJON	Section	★ ★ ★
Centre - Val de Loire • 36	Club de tennis de table de Déols	Section	★
Centre - Val de Loire • 45	Centre Subaquatique Orléanais	Section	★
Occitanie • 32	Jeunesse Athlétique Pavienne	Section	★
Occitanie • 30	Athlé Nîmes 30	Section	★
Occitanie • 30	FAAG Gard Lozère	Club	★
Occitanie • 31	ASPTT Toulouse	Section	★
Auvergne - Rhône-Alpes • 69	Centre Pilote d'escalade et d'alpinisme de Vaulx-en-Velin	Section	★
Auvergne - Rhône-Alpes • 69	Les Archers de Corbas	Section	★
Auvergne - Rhône-Alpes • 69	Lyon basket fauteuil	Club	★
Hauts-de-France • 60	Beauvais Oise tennis	Section	★
Hauts-de-France • 60	Sud Oise tennis de table Gouvieux Lamorlaye	Section	★
Provence-Alpes-Côte d'Azur • 06	CHSA	Club	★
Grand-Est • 10	Salle d'armes Troyes-TG	Section	★
Bretagne • 56	Les Merlus du Centre de Kerpape	Club	★
Nouvelle Aquitaine • 64	Asso sportive et culturelle Pau Béarn Handisport	Club	★
Martinique • 972	Foyal club Handisport	Club	★ ★
Île de France • 75	Paris 13 tennis de table	Section	★
Île de France • 92	RCF Issy Avia Club	Section	★
Île de France • 77	Le Mée Sport tennis	Section	★
Île de France • 95	ASIMC Gonesse	Club	★
Île de France • 95	ALS Puiseux en France	Section	★
Île de France • 94	OS Chennevières	Club	★
Île de France • 78	Handisport Richebourg	Club	★ ★

Renouvellements avec ajout d'étoiles

Auvergne - Rhône-Alpes • 69	Handisport Lyonnais	Club	★ ★ > ★ ★ ★
Bretagne • 29	Handisport Cornouaille Quimper	Club	★ > ★ ★
Occitanie • 30	Handi Club Nîmois	Club	★ ★ > ★ ★ ★
Occitanie • 81	Voile Handi Valide	Club	★ > ★ ★

Renouvellement avec nouvelle mention sportive

Occitanie • 30	Handi Club Nîmois	Club	Sarbacane loisir
----------------	-------------------	------	------------------



#AUPLUSPRÈS DU HANDISPORT DEPUIS 2003

L'esprit d'équipe, l'engagement et le dépassement de soi sont des valeurs que nous partageons avec les athlètes handisport.

Continuons à vivre ensemble des émotions sur
@TousHandisport



C'EST VOUS L'AVENIR  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**



Partenariats avec le réseau Sport & Handicap

La Fédération Française Handisport mène des actions partenariales avec le réseau Sport & Handicap pour aller, chaque année, à la rencontre des personnes en situation de handicap, grâce aux engagements contractualisés avec le réseau national d'associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux et associations de handicap.

Objectifs des dispositifs pour nos structures

- ▶ **Informer** et rencontrer les usagers et adhérents du réseau concerné
- ▶ **Proposer** des animations sportives mutualisées
- ▶ **Former** les personnes sur le champ de l'activité physique
- ▶ **Accompagner** les demandes de pratique vers une activité physique pérenne

Partenaires signataires de ces dispositifs

- ▶ **Groupe UGECAM** : chargé de la gestion de 225 établissements sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie
- ▶ **La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)** : chargée de la gestion de 1 050 établissements, représente les cliniques et hôpitaux privés de France
- ▶ **Les PEP** : regroupent 122 associations dont 23 unions régionales, 92 associations départementales, 3 associations territoriales. Dans le domaine social et le médico-social, elle exerce son action au moyen d'un réseau national de plus de 700 établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ▶ **L'Association des Paralysés de France** : mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées. 23 500 adhérents autour de 97 délégations et 30 000 usagers dans 441 établissements et services médico-sociaux.

Déploiement des dispositifs d'aide

- ▶ Les clubs et comités mènent des actions avec les structures partenaires sous différentes formes : interventions dans les établissements, échanges d'expertise, mise à disposition de structures sportives, intégration des PSH dans les clubs...
- ▶ Durant toute la saison sportive, nous vous invitons à déclarer vos actions dans le cadre des appels à projets menés avec chacun des partenaires associés.

Documents à télécharger

Documents disponibles sur le site fédéral :

- Conventions de partenariat
- Monter un projet avec le partenaire associé
- Fiche de candidature appel à projet

UGECAM / FHP / PEP :

www.handisport.org/asso-gestion-etablissements

APF : handisport.org/associations-handicaps

Contacts FFH

Sophie TERNEL, Pôle développement

Tél. 06 03 40 02 95 · s.ternel@handisport.org



Mobile. Tout simplement.



NOUVEAU

E-PILOT

Transformez votre fauteuil roulant manuel en scooter



La nouvelle motorisation **e-pilot** transforme votre fauteuil roulant manuel en un véhicule sportif en quelques secondes. Fixez votre **e-pilot** en quelques étapes simples et obtenez un ensemble dynamique pour le quotidien.



Parcourir de longues distances en douceur

- Batterie Lithium-Ion amovible
- Jusqu'à 50 km d'autonomie avec une seule batterie
- Une conduite silencieuse et efficace



Apprécier la vitesse

- 10 km/h de série
- 20 km/h et régulateur de vitesse avec le **Pack Mobility Plus** en option
- En sécurité avec les deux freins à disques hydrauliques



Une construction robuste pour un plus grand confort de conduite

- Grande roue avant de 16"
- Un pneumatique épais qui assure une bonne suspension
- Une fourche et un châssis de qualité
- Béquille avec système breveté permettant de franchir des obstacles



La mobilité avec du style

- Bloc batterie et câbles parfaitement intégré au châssis
- Design dynamique et sportif grâce à la technologie d'hydroformage



Personnalisable

- Large choix de couleurs
- De nombreux rangements KCLICKfix®
- De nombreux accessoires disponibles



Facile à prendre en main

- Conduite facile grâce aux commandes intégrées aux poignées
- Grand écran couleur 2.4"
- Installation et démontage rapide du E-Pilot au fauteuil en quelques secondes
- Avec une marche arrière !



Les publications des experts

L'une des missions du pôle expertise est de créer des documents de référence pour l'encadrement des pratiques sportives adaptées aux personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel.

Pour toute question, écrivez-nous : publication@handisport.org

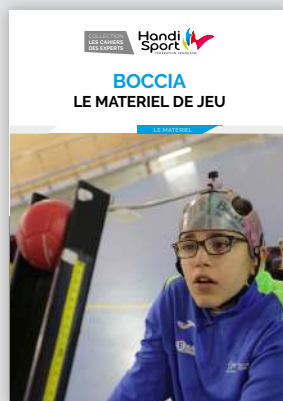
Collection “Les Cahiers des Experts”

Cette collection formalise les savoir et savoir-faire des experts handisport par discipline. Elle s'adresse à tous les encadrants, quel que soit le niveau de pratique du sportif. Cette série constitue également une ressource précieuse pour les formations unidisciplinaires handisport. Les thématiques abordés sont nombreuses : le fauteuil et ses réglages, le matériel de jeu, les fondamentaux de l'activité, les niveaux de pratique etc...



DÉJÀ PUBLIÉS

- ▶ **Basket-fauteuil** : Le fauteuil et ses réglages
- ▶ **Boccia** : Le matériel de jeu
- ▶ **Foot-Fauteuil** : Le fauteuil et ses réglages
- ▶ **Tennis de Table** : Les prothèses et les orthèses, Le fauteuil et ses réglages / Le matériel de jeu



À PARAÎTRE

- ▶ **Athlétisme** : Le fauteuil et ses réglages

Le Centre Ressources Handisport

Au cœur du projet “Cap 24”, le Centre Ressources Handisport répertorie et met à disposition des acteurs internes et externes, les ressources identifiées et éditées par la Fédération Française Handisport traitant le sujet “Sport & Handicap”. <http://mediatheque.handisport.org>



Présentation

Le Centre Ressources Handisport est une base de données répertoriant actuellement plusieurs types de ressources :

- ▶ **Ressources documentaires :** Médiathèque Handisport
- ▶ **Ressources humaines :** Collectif Savoirs +

À SAVOIR Plusieurs thématiques y sont traitées à ce jour : matériel, handicap, organisation d'événement, classification, juridique, projet, recherche, réglementation, société, technique, historique...

La Médiathèque Handisport

Autrefois accessible uniquement au siège de la Fédération, les ressources documentaires de la bibliothèque fédérale ont été informatisées, puis complétées avec différentes ressources numériques. La médiathèque est désormais consultable en ligne : <http://mediatheque.handisport.org>

+ DE 1 000 RÉFÉRENCES ACCESSIBLES À TOUS !

La plus grande partie des ressources (documents, vidéos, photos) présentes dans la médiathèque sont accessibles à tous. Dotée d'une interface claire et intuitive, la médiathèque permet, grâce à l'utilisation des filtres, d'effectuer une recherche précise parmi plus de 1000 références proposées actuellement.

- ▶ **Seul pré-requis :** chaque utilisateur devra créer un compte, gratuit et personnel, pour consulter les ressources.

À SAVOIR Certaines ressources ne sont accessibles qu'aux licenciés de la Fédération Française Handisport.

CONTRIBUTION

Toute personne peut contribuer à l'élargissement de la base de ressources documentaires. Pour ce faire, nous vous invitons à déposer vos documents en respectant les critères suivants :

- ▶ Thématique « sport et handicap » (uniquement)
- ▶ Seuls les documents finalisés seront pris en compte
- ▶ Tous les formats sont acceptés : papier, PDF, vidéo...
- ▶ Langue : français ou anglais

À SAVOIR Une équipe étudie et valide les propositions avant mise en ligne des contenus.

Le collectif Savoirs +

Afin de répondre aux attentes et questionnements du plus grand nombre, que ces sollicitations soient internes ou externe au mouvement handisport, la direction technique nationale a mis en place un répertoire national des personnes ressources, nommé “Collectif Savoirs +”.

Prochainement intégré au Centre Ressources, ce collectif humain complètera la base documentaire et permettra de répondre aux différentes sollicitations demandant une intervention humaine : conférence, témoignage, encadrement...

Pour alimenter la médiathèque Handisport, la conceptualisation de ressources documentaires sera l'une des missions de chaque personne ressource.

À SAVOIR Une mise à jour de cette base sera faite courant 2018-2019 pour répertorier les connaissances et les compétences dans un domaine particulier de chaque personne identifiée.

Contacts

Médiathèque : Sandra MAUDUIT
mediatheque@handisport.org

Collectif Savoirs + : Jonathan ROBERT
Tél. 01 40 31 45 05 · savoirsplus@handisport.org

Recherches & travaux scolaires

Une commission recherche vient de se constituer au sein du pôle Expertise de la Direction Technique Nationale. Elle a pour objectifs la définition des orientations fédérales, la validation des laboratoires et des thématiques dans lesquelles s'inscrit la fédération. Dans ce cadre, et afin de répondre aux nombreuses sollicitations de projets de mémoires, d'études ou de recherches, la commission a défini une démarche d'accompagnement des étudiants qui sollicitent la fédération.

Le cadrage de l'étude

L'objectif pour la fédération est que l'objet de vos travaux se situe dans le champ du « sport et handicaps » et ait un intérêt pour les acteurs Handisport. Les projets doivent remplir 4 prérequis pour être accompagnés par la fédération :

- ▶ **Pré-requis 1** : concerner le champ du « sport et handicaps moteurs et/ou sensoriels »
- ▶ **Pré-requis 2** : s'inscrire dans un niveau universitaire de type Master ou Doctorat.
- ▶ **Pré-requis 3** : s'inscrire dans l'une des 6 thématiques suivantes (identifiées comme prioritaires pour la fédération) : environnement, sciences humaines, préparation athlétique, matériel, management et communication, sciences de la vie.
- ▶ **Pré-requis 4** : être pertinente au regard des moyens mis en œuvre, de la méthodologie de recherche, des objectifs attendus et du niveau de pratique des sportifs ciblés.

La démarche d'accompagnement

ÉTAPE 1 : DÉTERMINATION DU SUJET OU OBJET DE L'ÉTUDE

ÉTAPE 2 : APPROCHES DIFFÉRENCIÉES POSSIBLES

La FFH accueille des sportifs avec des profils fonctionnels très divers pouvant être abordés par une approche par « type de pathologie » ou bien par « les modalités de pratique ».

ÉTAPE 3 : LE CHOIX DE LA DISCIPLINE HANDISPORTIVE

- ▶ Parmi l'une des 25 disciplines sportives organisées par la FFH.
- ▶ Pour toutes les disciplines déléguées aux fédérations (badminton, canoë-kayak, équitation, judo, rugby à 13, ski nautique et wakeboard, surf, taekwondo, tennis, tir sportif, triathlon, volley-ball, voile), nous invitons les étudiants à s'adresser à la fédération sportive disciplinaire.

ÉTAPE 4 : IDENTIFIER UN NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE ADAPTÉ

Il existe différents niveaux de pratique sportive au sein de la FFH, du sport loisir, aux niveaux initiation, perfectionnement et compétition et pouvant aller jusqu'à la haute performance. Des études peuvent être menées au sein de ces différents niveaux de pratique.

ÉTAPE 5 : IDENTIFICATION DE PERSONNES RESSOURCES

Selon le sujet d'étude, nous pouvons orienter les étudiants vers des experts « handisport » du réseau « Savoirs + ».

ÉTAPE 6 : LE FINANCEMENT

La FFH ne finance pas directement des études ou des recherches. En revanche différentes aides sont possibles :

- ▶ Trouver un stage rémunéré permettant de travailler sur le sujet d'étude investi
- ▶ Se rapprocher des financeurs locaux de votre région
- ▶ Contacter des partenaires privés intéressés par votre sujet d'étude
- ▶ Répondre conjointement à des appels d'offres

ÉTAPE 7 : LA COMMUNICATION

La FFH peut communiquer auprès des acteurs de son mouvement sur le contenu et les conclusions de des objets d'étude et de recherche au sein des la newsletter « Les Experts » ou sur la médiathèque Handisport.

Répondre aux demandes

Vous êtes sollicités par des élèves ou enseignants souhaitant découvrir notre mouvement ou mettre en place des ateliers autour du handisport ? Vous recevez des demandes concernant la recherche universitaire ? **Deux pages du site fédéral permettent d'apporter les principaux éléments de réponse :**

RESSOURCES / Élèves & Enseignants

www.handisport.org/eleves-enseignants

EXPERTISE / Recherche & Travaux scientifiques

handisport.org/etudes-scolaires-travaux-scientifiques

Une question ? Écrivez-nous

recherche@handisport.org

Aides financières aux associations AFFILIÉES À LA FFH

1. Dispositif d'aide fédérale à l'acquisition de matériel sportif

Matériel éligible aux demandes

- **Catégorie 1 / matériel & investissement** : matériel de sport spécifique à la pratique handisport (fauteuil de sport, vélo, tandem, prothèses de sport, etc.)
- **Catégorie 2 / petit matériel d'adaptation** : aide technique d'adaptation à la pratique handisport (rampes, licornes, potences, sangles, etc.)

À SAVOIR L'aide sur les tenues de sport est réservée aux sports collectifs sourds.



Matériel non éligible

Tout matériel sportif non spécifique à la pratique handisport : matériel de bureau, matériel informatique (ordinateur, caméra, etc.), véhicules

Critères à respecter

- Une association ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature par an.
- La demande doit transiter impérativement par votre comité régional handisport qui émettra un avis.
- Un membre de votre association doit être présent ou représenté via un pouvoir à l'AG de son comité régional.
- Le devis ou la facture doit être d'un montant supérieur à 1500 € pour la catégorie 1 et à 800 € pour la catégorie 2.

À SAVOIR La priorité sera donnée aux primo demandeurs comptant au moins une année d'affiliation, les autres demandes seront traitées en fonction des priorités des comités régionaux et du budget restant.

Aides espérées

L'aide demandée ne pourra pas excéder 50 % de votre devis ou facture, en tenant compte du plafond fixé selon le barème ci-contre.

Dossier de candidature

- **Remplir le formulaire** : « Dossier de candidature 2019, dispositif d'aide fédérale à l'acquisition de matériel sportif »
- **Contenus** : présentation du projet et plan de financement avec un montant chiffré de l'aide espérée.
- **Joindre OBLIGATOIREMENT un devis ou une facture du matériel demandé, daté de l'année 2019**

NOMBRE DE LICENCIÉS	MONTANT MAXIMUM ALLOUÉ
1 à 15 licenciés	500 €
16 à 50 licenciés	600 €
51 à 100 licenciés	700 €
+ de 100 licenciés	900 €
Comités départementaux	1 000 €
Comités régionaux	1 200 €

Calendrier & procédure

- **Janvier : début de la campagne 2019** : envoi aux clubs du formulaire spécifique de demande d'aide et ouverture des candidatures.
Envoyez votre dossier de candidature sous format numérique (PDF remplissable) avec les devis, également sous format numérique.
Envoyez vos fichiers au président de votre comité régional (<http://annuaire.handisport.org>) ainsi qu'à Léone Delpuech : l.delpuech@handisport.org

À SAVOIR Les dossiers papier envoyés directement par les clubs à la FFH seront automatiquement refusés.

- ▶ **À partir de mars** : en fonction de la date de l'AG du comité régional, premier retour des présidents des comités régionaux à la Fédération. Chaque région fait le point sur les demandes reçues en utilisant le tableau de la FFH (Excel) et émet ses avis. Le tableau avec les avis sont transmis par les comités régionaux à la Fédération à l'attention de Mme Léone Delpuech par courriel.
- ▶ **30 mai** : date limite d'envoi des demandes d'aide aux comités régionaux, ces derniers peuvent envoyer leur deuxième retour avec l'ensemble des demandes définitives à la Fédération
- ▶ **30 juin** : date limite de transmission des demandes d'aide par les CRH à la Fédération
- ▶ **À partir de mi-juillet** : une réponse est donnée aux demandeurs. En cas d'avis favorable, la facture datée de 2019 accompagnée du RIB de l'association devront être envoyés par voie postale au siège de la fédération pour pouvoir procéder au règlement.

À SAVOIR La facture originale acquittée avec cachet du vendeur doit impérativement être fournie.

Document de référence pour candidater

Documents disponibles sur www.handisport.org rubrique **"Clubs & Comités / Les aides financières"** à partir de janvier 2019 et seront adressés également par courriel

- ▶ **Circulaire 2019** : Dispositif d'aide fédérale à l'acquisition de matériel sportif
- ▶ **Dossier de candidature 2019** : Dispositif d'aide fédérale à l'acquisition de matériel sportif

2. Dispositif d'aide à l'acquisition de matériel sportif des Bouchons d'Amour

Critères à respecter

- ▶ Être collecteur officiel des Bouchons d'Amour, une vérification sera effectuée par l'Association
- ▶ La demande doit transiter impérativement par votre comité régional handisport qui émettra un avis

Matériel éligible aux demandes

- ▶ Matériel de sport spécifique à la pratique handisport mutualisable (fauteuil de sport, vélo, tandem, etc.), sauf exception
- ▶ Aide technique d'adaptation à la pratique handisport (rampes, licornes, potences, sangles, etc.)
- ▶ Matériel pédagogique

Matériel non éligible

- ▶ Matériel individuel destiné à la pratique compétitive

Dossier de candidature

- ▶ Disponible sur le site fédéral www.handisport.org rubrique **"Clubs et Comités > Les aides financières"**
- ▶ Le dossier de candidature « Dispositifs d'aide à l'acquisition de matériel sportif » contient une présentation du projet ainsi qu'un récapitulatif des aides demandées et obtenues
- ▶ Joindre OBLIGATOIREMENT un devis ou une facture du matériel demandé
- ▶ Pour obtenir le règlement : présentation des factures originales et acquittées



Calendrier & procédure

- ▶ **Demande possible tout au long de l'année.** Traitement des dossiers au fil des demandes.

À SAVOIR À l'exception des échéances, la procédure est la même que pour l'aide fédérale.

Contacts & infos

Contactez votre comité régional : <http://annuaire.handisport.org>

Responsable nationale : Léone DELPUECH
Trésorière générale, membre du Comité directeur
Tél. 06 83 78 10 56 • l.delpuech@handisport.org

3. Labellisation des clubs

Le club qui obtient le Label Club Handisport reçoit un kit de communication individualisé. De plus, il bénéficie d'un niveau de reconnaissance fédérale supplémentaire et d'une valorisation accrue auprès des institutions publiques et entreprises privées permettant d'espérer des retombées financières à moyen terme et de nouveaux pratiquants.

PLUS D'INFOS Voir la rubrique consacrée au Label CLUB Handisport dans ce guide.



4. Dispositif fédéral d'aide aux séjours sportifs

Dans le cadre du dispositif fédéral d'aide aux séjours sportifs, différents services de la FFH (Animation sportive et territoriale, Développement et innovation, Performance) se sont associés pour :

- ▶ Mieux accompagner les acteurs du réseau handisport dans la mise en place des séjours
 - ▶ Développer et renforcer les séjours sportifs aux niveaux national et territorial
 - ▶ Favoriser les passerelles entre la participation aux séjours et l'inscription des sportifs dans une pratique régulière
- ▶ **Plus d'infos :** www.handisport.org/appele-a-projets

	Séjours sportifs	Stages Jeunes à Potentiel
FINANCEMENT	L'aide est plafonnée à 25 % du coût global du séjour dans une limite de 2 000 €	
	Le budget ne devra pas excéder 150 €/jour et par personne	Le budget ne devra pas excéder 150 €/jour et par personne, sauf présence d'activités spécifiques
PROFIL DES SPORTIFS	Sportifs handicapés moteurs et sensoriels	
	De tous âges	Agés de 6 à 18 ans
PROFIL DE L'ORGANISATEUR	Toute structure affiliée à la FF Handisport, hors structure commerciale	Comité départemental ou régional Handisport
PÉRIODE DU SÉJOUR	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	
DURÉE DU SÉJOUR	Proposer entre 1 et 21 nuitées	Proposer à minima 2 nuitées
PRATIQUE SPORTIVE	Organiser des pratiques sportives en toute sécurité favorisant la santé et le bien-être des sportifs : encadrants formés et en nombre suffisant, matériel adapté aux sportifs et à l'activité, niveau de pratique adéquat au profil des pratiquants.	
	Sont exclus les projets de séjours préparant aux compétitions officielles et d'entraînement pur	Planifier au moins 2 sports prioritaires
VIE QUOTIDIENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un cadre de vie quotidienne (nombre d'animateurs de vie) adapté aux besoins des sportifs et favorisant leur autonomie 	
CRITÈRES OBLIGATOIRES COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarer le séjour sur le calendrier extranet calendrier.handisport.org • Si le séjour accueille au moins 7 mineurs, faire une déclaration auprès de la DDCS • Licencier tous les participants au moment du séjour : licences ou pass'sport • Remplir les 2 dossiers « Projet » et « Bilans » en ligne • Transmettre le projet avant la date limite de dépôt des dossiers 	
CRITÈRES DE PRIORISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler prioritairement l'accueil des jeunes et des féminines • S'appuyer sur le réseau handisport : clubs, établissements, CDH, CRH, partenaires 	
CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres critères, obligatoires ou de priorisation, ont été définis pour chacun des projets et seront communiqués aux différents acteurs du réseau en début de saison sportive. 	
PIÈCES À FOURNIR	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget prévisionnel • Le programme prévisionnel des activités • Une plaquette de présentation du séjour • Les différents supports de communication • Les bilans • La liste des participants 	



NOUVEAU
SERVICE GRATUIT



Vivre avec l'autosondage peut soulever beaucoup de questions

(Sport, vie sociale, voyage, travail, alimentation, technique...)

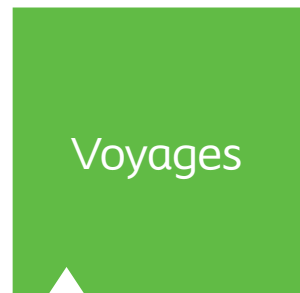


Découvrez **Coloplast® Actif** un service d'information **GRATUIT** et **SANS ENGAGEMENT** pour vous aider à mieux vivre avec l'autosondage.

Trouvez des réponses fiables à vos questions et profitez de contenus validés par des médecins experts, de témoignages...



Coloplast Actif, le réflexe simple en cas de besoin.



VOS AVANTAGES EXCLUSIFS réservés aux membres



Contenus personnalisés



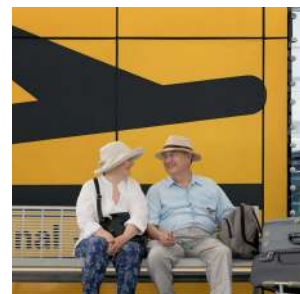
Rencontre entre membres



Appels à la demande



Cadeau offert pour toute inscription



Soins des stomies / Continence / Soins des plaies / Urologie

www.coloplast.fr Le logo Coloplast est une marque enregistrée par Coloplast A/S, DK - 3050 Humlebaek. © Tous droits réservés aux Laboratoires Coloplast 312 328 362 RCS Bobigny - Octobre 2018 - PA



Coloplast

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT

- à retourner sous enveloppe à : Laboratoires Coloplast
6 rue de Rome - Gamme Sondes
93119 Rosny-sous-Bois Cedex
- ou rendez vous sur www.coloplastactif.fr/continence
- ou appelez-nous au

0 800 01 58 68 Service & appel gratuits

puis tapez 2

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____

Email : _____

En signant ici ce formulaire et en le renvoyant, j'accepte le traitement de mes données de santé à caractère personnel afin de me permettre de bénéficier du service d'information Coloplast Actif et j'accepte les conditions générales d'utilisation du service CGU accessibles à l'adresse suivante : <https://moncompte.coloplast.fr/donnees-perso-cgu-mentions-legales>

J'accepte de recevoir des informations sur les nouveautés de Coloplast en lien avec ma situation.

Signature (obligatoire)

COLOPLAST est responsable de la collecte et du traitement de vos données à caractère personnel - en ce compris vos données de santé - mis en oeuvre après votre information et avec votre consentement pour vous permettre de bénéficier du service Coloplast® Actif. Seules sont nécessaires pour la création de votre compte et le bénéfice du service, vos données d'identification. Vos données de santé à caractère personnel sont hébergées auprès d'un hébergeur agréé de données de santé, CEGEDIM. COLOPLAST peut produire des statistiques, ne permettant en aucun cas de vous identifier, afin de suivre l'utilisation du service et mieux comprendre vos besoins. Vos données sont destinées à COLOPLAST et aux sous-traitants de COLOPLAST. Vos données sont conservées pendant la durée de votre relation contractuelle avec COLOPLAST au titre de votre utilisation du service puis sont archivées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, de solliciter une opposition/limitation du traitement, à la portabilité, à l'oubli et à l'effacement numérique que vous pouvez exercer auprès du service de COLOPLAST spécifiquement habilité à répondre aux demandes des utilisateurs du service d'exercice de leurs droits, à l'adresse électronique suivante : actif.contact@coloplast.com; ou directement auprès de CEGEDIM, en vous adressant au Service d'hébergement de données de santé à caractère personnel, à l'attention du Médecin de l'Hébergeur, à l'adresse électronique suivante : medecin-hebergeur@cegedim.com. Vous avez également la possibilité de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort qui peuvent être enregistrées auprès de COLOPLAST à l'adresse susmentionnée et qui font l'objet de votre consentement spécifique à ce titre.

AP-HANDISPORT-OCT18



Aides financières aux associations

LE CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est un établissement public administratif placé sous tutelle du Ministère des Sports, coprésidé par l'État et le mouvement sportif.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Le CNDS est chargé du financement du sport en France : projets portés par les associations sportives (part territoriale), emploi dans le champ sportif (emploi CNDS), construction d'équipements sportifs

structurants (part équipement), grands événements sportifs internationaux organisés en France, aide à la médiatisation des pratiques émergentes. www.cnds.sport.gouv.fr

Missions : le CNDS a pour mission d'œuvrer pour l'innovation sociale et environnementale par le sport, de développer le sport pour tous les publics et d'apporter un soutien aux territoires carencés

À SAVOIR Renseignements auprès de la DDCS / DDCSPP pour les associations et comités départementaux ou auprès de la DRJSCS pour les comités régionaux.

1. La part territoriale

La part territoriale est gérée par les commissions territoriales (au niveau régional) composées d'agents du Ministère chargé des Sports et de représentants du mouvement sportif. Chaque région reste libre dans la priorisation de ses actions.

Structures éligibles aux demandes

Associations sportives (clubs et comités) affiliées à une fédération et agréées par le Ministère des Sports, titulaire d'un numéro SIRET (délivré par l'INSEE).

Projets éligibles aux demandes

Le CNDS privilégie les demandes de subvention présentées dans le cadre d'un plan de développement ou d'un projet de club. Les projets qui répondent aux orientations et conditions régionales ont plus de chances d'être subventionnés.

À SAVOIR L'acquisition de matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap fait partie des actions éligibles.

Non éligible

Le CNDS n'a pas vocation à financer les événements ponctuels comme une compétition sportive. Les projets doivent être réguliers, ou l'événement doit favoriser le développement de la pratique et être intégré dans un projet de développement plus large. Ils peuvent toutefois concerner des actions en marge de grands événements sportifs internationaux.

Aides espérées

Le seuil de financement minimum est de 1 500 € et de 1 000 € pour les associations dont le siège social est situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Procédure

La demande s'effectue en ligne via le portail « service public » : <https://www.service-public.fr/associations>

À SAVOIR Dans la procédure en ligne, la subvention « CNDS part territoriale » est répertoriée sous la forme d'un code différent par département. La e-subvention permet de sauvegarder les informations de son association et allège la procédure les années suivantes.

Dossier de candidature

Il comprend au minimum :

- Présentation et budget de l'association
- Description et budget de l'action
- Attestation sur l'honneur
- Compte-rendu des actions réalisées l'année précédente (si aidées par le CNDS)

Document de référence : consultez le guide utilisateur Compte ASSO : www.cnds.sports.gouv.fr/IMG/pdf/2018-05-24_guide_le_compte_asso.pdf

Calendrier

La demande de subvention doit être effectuée avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année civile (mars-avril). Les dates varient en fonction des régions.

À SAVOIR Connaître les orientations régionales permet de proposer des projets appropriés qui auront plus de chances d'être subventionnés.



2. Le plan Héritage & Société 2024

Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux Olympiques & Paralympiques de Paris 2024 et favoriser la transformation des organisations sportives, le CNDS a été doté à cet effet d'un plan "Héritage et Société" de 20 millions d'euros en 2018, décliné autour de quatre volets :

- ▶ La Fête du sport, organisée chaque année au mois de septembre
- ▶ La poursuite du plan « J'apprends à nager »
- ▶ La construction d'équipements sportifs de proximité et innovants en accès libre
- ▶ L'innovation (10,5 millions d'euros) pour soutenir des projets innovants dans le domaine de la santé, de la citoyenneté, de l'égalité des chances, de la lutte contre toutes formes de discrimination.

3 appels à projet (de mai à septembre) :

- Activités physiques et sportives et Handicap
- Diversité de la pratique
- Accélérateur de l'innovation sociale par le sport.



3. Les emplois CNDS

Le CNDS aide à la création d'emplois dans le champ sportif. Clubs et comités peuvent faire appel à ce dispositif. Les directives sont nationales mais ce sont les commissions territoriales qui attribuent les aides sur la ligne emploi CNDS.

À SAVOIR Depuis 2014, certaines régions soutiennent l'apprentissage et aident financièrement les associations qui accueillent un jeune apprenti (- 26 ans). La formation doit conduire à un diplôme d'encadrant sportif inscrit à l'annexe II-1 du Code du Sport et au répertoire national des certifications professionnelles.

Aides espérées

Il est possible pour l'employeur de bénéficier d'une aide dégressive de 34 500 € sur 4 ans pour l'embauche d'un salarié en CDI. La répartition sur 4 ans est désormais négociable et établie en fonction de l'analyse du plan de financement.

Si l'emploi créé est destiné à des projets en direction des publics et des territoires, jugés en région, prioritaires, l'aide peut être non dégressive (soit pour un temps plein 12 000 € par an pendant 4 ans).

Soutien à l'apprentissage : financement possible à hauteur de 6 000 € maximum pour la durée du contrat. Coût résiduel restant de 300 € par mois à charge de l'employeur toutes aides publiques confondues.

Procédure & calendrier

Chaque DRJSCS dispose d'un dossier de demande spécifique. Le dossier est généralement disponible sur le site internet de sa DRJSCS. Le calendrier dépend des dates des commissions territoriales. Généralement la demande doit être faite au cours du premier semestre de l'année civile.

Renseignements auprès de la DDCS / DDCSPP pour les associations et comités ou DRJSCS pour les comités régionaux.

4. La part équipement

L'objectif est de structurer les équipements sportifs sur le territoire et d'améliorer l'accès de ces structures.

Structures éligibles aux demandes

C'est au propriétaire de l'équipement de faire la demande, soit le plus souvent une collectivité territoriale mais cela peut être aussi une fédération sportive. Concernant l'acquisition de matériel, les comités et associations sportives sont également concernées.

Équipements éligibles aux demandes

Équipements structurants au niveau national et certains équipements structurants au niveau local.

Concerne seulement la construction de types d'équipements particuliers (notamment piscines) sur des territoires prioritaires. Achat de matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive fédérale.

Il existe une enveloppe budgétaire spécifique à la mise en accessibilité des équipements sportifs déjà existants et à l'acquisition de matériels lourds favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicap (embarcation ou véhicules motorisés accessibles aux personnes à mobilité réduite...) d'une durée de vie de 3 ans minimum.

Aides espérées

Le taux de subvention ne dépasse pas 20 % pour les projets communs (moyenne à 12 %). Pour l'accessibilité, le taux peut être plus important.

Critères à respecter

Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement au CNDS. Contactez en premier lieu vos délégués territoriaux du CNDS (DDCS/DRJSCS). Ils vérifieront l'éligibilité de votre projet au regard des orientations fixées pour l'année en cours.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention d'équipement, les porteurs de projet doivent :

- s'engager à prendre en charge au moins 20% du coût total de l'opération.
- garantir de manière pérenne le caractère sportif de l'équipement.

Candidature

Demande à effectuer durant le premier semestre de l'année civile. Les documents de référence pour candidater sont à télécharger sur le site du Ministère des Sports.

5. Le fonds d'aide à la production audiovisuelle

Le fonds d'aide à la production audiovisuelle a pour objet d'accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents, en versant aux fédérations sportives agréées une subvention pour leur permettre de prendre en charge une partie des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent.

Projets éligibles

- ▶ Retransmissions ou reportages contribuant à la lutte contre les discriminations dans le sport, telles les discriminations d'origine, de genre, d'orientation sexuelle ou liées au handicap.
- ▶ Dans le cas du sport pour les personnes en situation de handicap, achats de droits d'images de compétitions internationales visant à les mettre à disposition de diffuseurs français ;

À SAVOIR Les événements Handisport bénéficiant d'une captation vidéo et justifiant d'un passage TV (local ou national) peuvent prétendre à une aide du CNDS à posteriori, via la FFH.

Contacts & infos

Service communication FFH : Hélène HAVERLAND
Tél. 06 26 38 66 51 • medias@handisport.org





Aides financières aux associations

LE REÇU FISCAL

La délivrance du reçu fiscal par une association permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôts. Au regard de leur caractère sportif et de leur mission d'intérêt général (et sous réserve d'avoir fait une demande de rescrit fiscal à l'administration), les associations affiliées à la FFH peuvent émettre des reçus fiscaux.

Avantage fiscal pour les donateurs

Les comités et clubs affiliés à la FFH peuvent recevoir deux types de dons :

- ▶ **en nature** : matériel, prestation
- ▶ **en numéraire** : chèque, virement, espèces

Les comités et clubs affiliés délivrent directement à leurs donateurs un reçu fiscal :

- ▶ **pour les particuliers** : réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- ▶ **pour les entreprises** : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT.

MODÈLE DE REÇU FISCAL CERFA 11580*03

www.service-public.fr/associations

Déductions fiscales des frais engagés par les bénévoles

Ces frais, qui doivent être justifiés (tickets péages, facture essence, billets de train, etc.), ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'association émet un reçu fiscal d'un montant égal aux frais justifiés.

Le donateur doit mentionner sur sa fiche de remboursement de frais : « ... atteste renoncer au remboursement des frais et les laisser à l'association en tant que don ».

À SAVOIR Ce dispositif ne présente d'intérêt que pour un bénévole dont la situation fiscale le rend éligible à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS SUR LA FISCALITÉ DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132

Contacts & infos

Service comptabilité FFH : Marie-Christine RIVES
Tél. 01 40 31 45 71 • mc.rives@handisport.org



Aides financières aux associations AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Sachez qu'il existe d'autres possibilités de financements pour vos projets, que nous vous encourageons par ailleurs à solliciter (*liste non exhaustive*).

Collectivités & clubs services

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (*mairies, collectivités de communes ou d'agglomérations, conseils régionaux ou départementaux*) sont souvent réceptives aux valeurs positives véhiculées par le handisport, n'hésitez pas à leur proposer vos projets, ils peuvent être un atout pour valoriser leurs actions, à travers un engagement donnant-donnant !

Les clubs services

Un club service est une organisation dont les membres partagent les mêmes valeurs et mènent ensemble des actions caritatives et éducatives, soit par eux-mêmes, soit en finançant d'autres associations.

Organisations d'envergure nationale ou internationale, des antennes locales de ces clubs services peuvent être implantées sur votre territoire et disposées à vous rendre service.

► **Lions Club, Rotary, Kiwanis, Inner Wheel**

Fondations et Prix

Les fondations des grandes entreprises proposent des appels à projets auxquels peuvent postuler les comités et clubs affiliés. Certains appels à projets s'articulent autour de thématiques concernant directement les associations handisport, comme l'insertion par le sport ou l'inclusion du handicap dans la société. Les orientations des fondations sont susceptibles d'évoluer d'une année à l'autre. (*liste non exhaustive*).

À SAVOIR Il est important de cibler les fondations auxquelles proposer vos projets. Soumettre sa candidature est une démarche qui demande du temps, n'hésitez pas à vous renseigner sur les actions financées précédemment pour évaluer vos chances.

Fondation Peugeot

20 dossiers par an

Domaine : mobilité solidaire

Éligibilité : projets concernant la mobilité en lien avec l'une des thématiques suivantes : l'insertion, l'éducation et la culture.

Période : plusieurs sessions dans l'année

Infos : www.fondation-psa-peugeot-citroen.org

Fondation Société Générale

Nombreux projets soutenus chaque année

Domaine : sport et/ou culture, vecteurs d'insertion pour des personnes en difficulté

Éligibilité : projets associatifs utilisant la pratique sportive et/ou culturelle comme vecteurs d'insertion pour des personnes en difficulté

Période : mois de novembre

Infos : fondation-solidarite.societegenerale.com

Fondation de France

80 projets soutenus par an chaque année

Domaine : nombreux programmes dont "Personnes handicapées"

Éligibilité : projets favorisant une participation et une intégration réelle à la vie sociale des personnes handicapées (tout handicap)

Projets déjà soutenus : Association Le Paps, Projet d'intégration d'enfants handicapés mentaux au sein d'Accueils de Loisir Sans Hébergement

Période : demandes étudiées toute l'année

Contacts : Tél. 01 44 21 31 70
personneshandicapees@fdf.org
www.fondationdefrance.org

Fondation FDJ

600 projets soutenus en 20 ans

Domaine : sport, solidarité, handicap

Éligibilité : s'adresser à des populations nécessitant une aide, s'inscrire dans la durée ou être reproductible, sponsoring et dons matériels exclus

Période : de juin à septembre

Contacts : Tél. 09 69 36 60 60
<https://www.groupefdj.com/fondation.html>

Fondation SNCF

62 projets soutenus en 2017

Domaine : plusieurs programmes dont « Faire ensemble avec nos différences ».

Éligibilité : échanges entre personnes en situation de handicap et valides mettant en relation deux associations (au moins deux années d'existence). Projets accompagnés par une maison des associations.

Projets déjà soutenus : Association AREP, Ouvrons les Yeux sur le Handicap

Période : dépôt possible toute l'année (2 jurys par an)

Contacts : www.fondation-sncf.org

Fondation RATP

Nombreux projets soutenus chaque année

Domaine : accès à l'emploi, accès à l'éducation, accès à la culture

Éligibilité : projet porté par des associations de proximité dans l'un des 3 domaines énoncés ci-dessus

Projets déjà soutenus : Claye-Souilly Sportif Handball (CSSHB) : financement de 3 fauteuils

Période : demandes étudiées toute l'année

Contacts : www.fondationgrouperatp.fr

Fondation MMA

Nombreux projets soutenus chaque année

Domaine : personnes handicapées

Éligibilité : projets concrets, souvent d'investissement, favorisant l'insertion et l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, principalement suite à traumatisme

Projets déjà soutenus : équipements sportifs adaptés (athlétisme, basket-fauteuil, rugby, tennis, foot, cyclisme, escrime, navigation...) et achat de matériels (joëlettes, véhicule hippomobile, vélo-pousse, lève-personne...)

Période : demandes étudiées toute l'année

Contacts : www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html

Prix OCIRP des acteurs économiques et handicap

1 lauréat par thématique

Domaine : intégration des personnes handicapées, 9 thématiques dont "communication, citoyenneté et loisirs"

Éligibilité : tout projet d'intégration des personnes handicapées par le sport

Projets déjà soutenus : Association Handi Surf

Période : janvier-février

Contacts : Tél. 01 44 56 22 56 • courriel@ocirp.fr
www.ocirp.fr/prix-ocirp-handicap-2016

Prix Calvino

Organisé par l'Académie Nationale Olympique et la fondation du Crédit Coopératif

Domaine : insertion des personnes handicapées par le sport

Éligibilité : association handisport ou sport adapté

Projets déjà soutenus : Comité Régional Handisport du Limousin – Interventions au CHU

Période : mois de janvier

Contacts : renseignement auprès de votre Comité Régional Handisport

Comment atteindre de futurs pratiquants ?

Au préalable

- ▶ **Rendre accessible** son équipement
- ▶ **S'équiper** de matériel adapté
- ▶ **Se former** (CQH, Certificat de Spécialisation, autres formations fédérales)



© CRH Occitanie

Quelques actions simples

- ▶ **S'affilier à la Fédération Française Handisport**
- ▶ **Se référencer** dans l'annuaire fédéral des clubs « Où Pratiquer ? » via l'application <https://annuaire.handisport.org>
- ▶ **Se référencer** dans l'annuaire Handiguide du Ministère des Sports : <http://www.handiguide.sports.gouv.fr>
- ▶ **Se faire connaître auprès des comités** départementaux et régionaux Handisport
- ▶ **Se faire connaître auprès de la commission sportive** handisport (si existante dans son sport)
- ▶ **Se faire connaître auprès des référents Handicap des DDCS**
- ▶ **Cibler en priorité les établissements médico-sociaux** : instituts d'éducation sourds, aveugles, IEM, foyers, centres de rééducation ou de réadaptation, etc.

À SAVOIR Les comités Handisport peuvent vous impliquer dans les projets qu'ils mettent en place avec leurs partenaires et établissements médico-sociaux.

Comment trouver un établissement médico-social ?

- ▶ Quels sont les établissements proches de mon club, et comment faire une recherche ? **En consultant le fichier national** : <http://finess.sante.gouv.fr>

À SAVOIR Le Groupe UGECAM, la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), la Fédération Générale des PEP (FG PEP) et l'Association des Paralysés de France (APF) ont signé une convention avec la FFH. La démarche de partenariat est facilitée avec tous les établissements de leurs réseaux.

Que proposer aux établissements ?

- ▶ des actions dans l'établissement
- ▶ des actions favorisant la pratique dans le club, comme assurer le transport du centre au lieu de pratique du club ou proposer des créneaux de pratique en adéquation avec le rythme de l'établissement.

Autres actions...

- ▶ **Savoir communiquer et valoriser ses actions** : site internet, réseaux sociaux, développer des supports de communication club, informer les médias locaux.
- ▶ **Se faire connaître auprès de la MDPH et des associations locales du milieu du handicap** : AVH, FAF, FFAIMC, APF, Association de parents (ANPEDA)...
- ▶ **Se faire connaître auprès des professionnels de santé de sa ville** : médecins du sport, kinésithérapeutes...
- ▶ **Participer aux actions ciblées autour du handicap ou des personnes handicapées** : journées dédiées au handicap dans sa ville, rencontres sportives adaptées de l'USEP, l'UGSEL, l'UNSS.
- ▶ **Se faire connaître auprès du grand public au travers d'événements** : fêtes municipales, sensibilisations dans les écoles ou en entreprises... Attention toutefois, souvent beaucoup de temps et d'énergie dépensés pour un public peu concerné.
- ▶ **Obtenir le Label Club Handisport** afin de valoriser la qualité de son association.



Comment orienter vers une pratique sportive ?

Personnes ressources

CDH / Dirigeant ou salarié du Comité Départemental Handisport : <https://annuaire.handisport.org>

CRH / Coordonnateur de l'Équipe Technique Régionale : www.handisport.org/referents-en-regions

L'une de ces personnes pourra orienter le demandeur vers la structure adaptée ou vers une autre personne ressource :

- ▶ Le Conseiller Technique Fédéral Régional (CTFR) ou correspondant dans l'activité
- ▶ Un technicien départemental ou autre personne du mouvement
- ▶ Une personne ou structure en dehors du mouvement

Les clés de l'orientation

La personne souhaitant pratiquer une activité sera orientée vers une structure en fonction de **son envie**, de **son profil** (notamment handicap) et de **sa localisation**. Le contact humain reste primordial dans l'orientation sportive d'une personne. La structure désignée pourra être :

- ▶ Un club ou section handisport
- ▶ Un club de la fédération « homologue » ou d'une autre fédération

Vos outils de recherche

Où pratiquer? / Annuaire des clubs Handisport : <https://extranet.handisport.org/affiliations/carte>

Handiguide des Sports / Annuaire du Ministère des Sports : www.handiguide.sports.gouv.fr/

Pas de possibilité de pratique à proximité ?

Pourquoi ne pas vous rendre sur un événement handisport pour une première approche ?

Consultez le calendrier Handisport: <https://extranet.handisport.org/events/calendar>

Pas de possibilité de pratique dans l'activité souhaitée ou profil pas adapté ?

Pourquoi ne pas proposer d'essayer une autre activité dans une structure plus proche?

Et pour terminer

Ne pas oublier de laisser vos coordonnées et idéalement enregistrer la demande pour pouvoir assurer un suivi.



Comment se procurer du matériel sportif adapté ?

Où trouver des fournisseurs ?

- ▶ **Contactez votre comité départemental ou régional handisport** pour conseils et coordonnées de fournisseurs locaux, prêts de matériel. Retrouvez les coordonnées de vos comités sur : <http://annuaire.handisport.org>
- ▶ **Annuaire du Pôle Ressources National Sport et Handicaps de Bourges** : fournisseurs classés par activité et zone géographique
- ▶ **Contactez le directeur sportif handisport concerné ou votre CTRF** pour vous procurer du matériel spécifique à votre discipline

Comment financer votre achat ?

- ▶ **Subventions possibles** auprès de votre comité régional
- ▶ **Dispositifs d'aide à l'acquisition de matériel** : aide fédérale, Bouchons d'Amour
- ▶ **Subventions CNDS** (part territoriale)
- ▶ **Fondations d'entreprises** cf. « Aides financières »
- ▶ **Pour l'achat de matériel personnel, n'oubliez pas les demandes individuelles auprès de :**
 - La Sécurité Sociale (fonds sociaux) et les organismes par secteur. Exemple avec la MSA (Sécurité Sociale Agricole) ou le RSI (Régime Social des Indépendants).
 - Mutuelles ou MDPH (via le plan de compensation)

Où trouver du matériel d'occasion ?

- ▶ <http://www.handi-occasion.com> : petites annonces gratuites pour personnes handicapées
- ▶ **Sites de ventes d'occasion** : Bon Coin, E-Bay, etc.

Autres pistes

- ▶ **Mutualisation avec les CDH et les CRH** : comme par exemple les centres de ressources matérielles de Franche-Comté
- ▶ Les autres clubs handisport et notamment les clubs labellisés mais aussi les clubs valides

Idema Sports

Retrouvez dans le catalogue Idema Sports le matériel spécifique à la pratique des disciplines suivantes : **sarbacane, boccia, tir à l'arc, tir laser, cécifoot, torball, foot-fauteuil.**

www.idemasport.com

Guide Matériel : comment s'équiper en matériel spécifique ?

Ce document référence un large panel de matériel spécifique à la pratique handisport et réunit les coordonnées des différents fournisseurs du réseau Handisport.

www.guide-materiel.handisport.org

**IL Y A CEUX
QUI FONT LA
DIFFÉRENCE
ET CEUX QUI PASSENT
À L'ACTION !**

DECATHLON recrute, rejoignez-nous !
recrutement.decathlon.fr

DECATHLON



Comment recruter des bénévoles ?

Qui ? Identifier clairement vos besoins

Au sein d'une structure handisport, différents types de bénévoles sont recherchés : élus ou non, présence ponctuelle sur un événement ou régulière sur toute l'année. Pensez à mettre en place des fiches de postes pour le recrutement des bénévoles en fonction des compétences recherchées avec des missions identifiées, adaptées et motivantes.

Où les trouver ?

Au-delà du bouche à oreille, utiliser l'un et/ou l'autre de ces dispositifs permettra d'augmenter vos chances de recrutement et garantira la diversité de vos bénévoles :

- ▶ **Centre de volontariat local**
- ▶ **Relais des bénévoles (associations)**
www.espacebenevolat.org/qui.html
- ▶ **Lycées, universités, écoles supérieures...**
Stage obligatoire pour la filière STAPS
- ▶ **Associations de retraités**
- ▶ **Mécénat de compétence & mise à disposition :**
les fondations de grandes entreprises (Orange, EDF...) peuvent mettre à disposition des profils "senior" sur la base d'un contrat type 3 jours/semaine sur des compétences ciblées, souvent administratives.
www.fondationorange.com/mecenat-de-competences

www.fondationdefrance.org/Votre-espace/Patrimoine-et-finance/Notre-expertise/Les-dossiers/Quid-du-mecenat-de-competences
- ▶ **Site France bénévolat** sorte d'intérim du bénévolat
www.francebenevolat.org
- ▶ **Association des médaillés Jeunesse et Sport**
www.ffmjs.fr

- ▶ **Site internet & réseaux sociaux :** via votre site internet, page Facebook, compte Twitter ou LinkedIn
- ▶ **Ligues Valides :** réciprocité et proximité sont les clés de la réussite de ce procédé
- ▶ **Antenne Jeunesse locale**
www.jeunes.gouv.fr/spip.php?page=map
- ▶ **Service civique :** voir page précédente

Comment ?

La mobilisation des bénévoles doit permettre leur fidélisation. Penser aux contreparties et récompenses qui seront le mieux adaptées à votre cible : cadeaux ou instants de convivialité...

- ▶ Expliquer le mouvement, les actions
- ▶ Motiver par l'ambiance, la cause
- ▶ Être honnête sur les missions à accomplir : tâches valorisantes / tâches "ingrates"
- ▶ Transmettre l'envie et valoriser les actions
- ▶ Favoriser l'émulation avec des réunions régulières
- ▶ Déductions fiscales des frais engagés par les bénévoles : Voir rubrique « Aides financières »

En savoir plus

Contactez votre centre de ressources et d'information répertorié sur le site :
www.associations.gouv.fr

Quels aménagements de travail pour mes bénévoles ?

CONGÉ SABBATIQUE POUR S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT

Durée : entre 6 et 11 mois / Concerne tout salarié justifiant de 36 mois d'ancienneté dans l'entreprise, consécutifs ou non, et de 6 années d'activité professionnelle, sans avoir bénéficié, au cours des 6 années précédentes, dans l'entreprise, d'un congé sabbatique. L'employeur a droit de reporter de 6 à 9 mois la demande sans justification, ou de la refuser (entreprise de moins de 200 salariés). Ce refus peut être contesté devant le conseil de prud'hommes.

CONGÉ POUR REPRÉSENTER SON ASSOCIATION

Il permet d'assister aux réunions d'une commission placée auprès d'une autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale.

- ▶ **9 jours maximum par an** peuvent être accordés et utilisés éventuellement de façon fractionnée.
- ▶ Pendant son absence, le salarié continue de recevoir tout ou partie de sa rémunération de la part de son employeur ou une indemnité compensatrice de 7,10 € par heure.

CONGÉ POUR SE FORMER À SA MISSION BÉNÉVOLE

Durée : 1 an max. temps plein ou 1200 heures à temps partiel (sous conditions d'ancienneté) / Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. Pendant ces formations, le salarié reste sous la subordination juridique de l'employeur.

Le congé individuel de formation (CIF) permet notamment de suivre une formation, indépendamment du plan de formation de l'entreprise, pour se préparer à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles.

Pendant la formation, les OPCA apportent une prise en charge entre 80 et 90 % de la rémunération, du coût de la formation, des frais de transport et d'hébergement. L'employeur peut verser un complément.

Pour les bénévoles engagés dans les associations des secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de plein air, le congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse permet de suivre un stage de préparation, de formation ou de perfectionnement.

- ▶ **Durée : 6 jours par an au maximum**, pour des salariés ou agents
- ▶ Salariés de moins de 25 ans (congé à titre exceptionnel pour les + de 25 ans).
- ▶ Pas de rémunération mais la durée du congé est assimilée à une période de travail effectif pour le calcul de l'ensemble des droits liés au contrat.

À partir des besoins de ma structure
ou pour un projet



- ▶ J'identifie les compétences nécessaires
- ▶ Je recrute grâce aux ressources identifiées
 - ▶ Je mets mon équipe en action
 - ▶ Je fidélise mes bénévoles



Valorisation



Proximité

Comment accueillir un jeune en service civique ?

Une ressource humaine mobilisable pour étoffer le staff de votre association, un engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Le service civique, c'est :

- ▶ Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sans exigence d'expérience ou de diplôme. Sur une période de 6 à 12 mois pour une mission de 24 à 35 h/semaine.
- ▶ Domaines d'actions prioritaires : sport, santé, solidarité, éducation pour tous, citoyenneté...

Engagements de l'État

- ▶ Soutien de 100 € par mois et par volontaire, versés à votre association au titre des frais engagés pour assurer l'accompagnement et l'encadrement
- ▶ Indemnités de 470 € pour le jeune volontaire et financement d'un régime complet de protection sociale
- ▶ Formation PSC1 prise en charge par l'Agence du Service Civique

Obligations pour la structure d'accueil

- ▶ Verser au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,94 € correspondant à la prise en charge des frais de restauration ou de transport
- ▶ Désigner un tuteur chargé d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions
- ▶ Assurer une formation civique et citoyenne

Comment accueillir un jeune en service civique ?

- ▶ **Demandez votre agrément** auprès du référent Service Civique de votre DRJSCS. Un seul agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires, il est délivré pour 2 ans.

À SAVOIR Nous encourageons les **comités régionaux handisport** à porter le dispositif d'agrément collectif afin d'en faire profiter leurs structures affiliées (CDH, clubs, sections, établissements...) Possibilité de mutualiser la mission pour plusieurs structures.

- ▶ **Recrutez votre volontaire** en publiant une annonce sur le portail www.service-civique.gouv.fr
- ▶ Le choix du jeune volontaire est laissé à la structure qui recrute. L'AAH est maintenue pour les volontaires en situation de handicap bénéficiaires de cette aide.

PENSEZ-Y ! Les périodes propices sont la rentrée sportive et le début d'année civile.



Recommandations de l'Agence du Service civique

Mission de 8 mois consécutifs (une saison sportive), sur le terrain, au contact du public non licencié ou éloigné de la pratique sportive.


Un volontaire, même diplômé, ne peut pas encadrer de manière autonome une activité sportive ou avoir en charge l'entretien des installations sportives.

« Le dispositif Service Civique a déjà été testé et adopté par nos comités régionaux, départementaux et clubs, n'hésitez pas à vous lancer ! »

Recommandations fédérales aux associations Handisport

EXEMPLES DE MISSIONS :

- ▶ Sensibilisation au Handisport auprès du grand public, dans les écoles...
- ▶ Actions auprès des pratiquants en situation de handicap les plus éloignés de la pratique sportive : organisation de séjours et événementiels sportifs
- ▶ Mise en place de services extra-sportifs aux pratiquants favorisant leur insertion : suivi pour passer le permis de conduire, ramassage des sportifs mineurs pour les conduire à leur lieu de pratique (rôle d'accompagnateur du conducteur)
- ▶ Assistance des cadres sportifs pour la prise en compte de la singularité des pratiquants et de leur famille (ex : guider un pratiquant déficient visuel, aider à la manutention pour les pratiques en fauteuil, etc.)



En défendant le sport pour tous, je marque des points pour mon avenir.

Vous avez entre 16 et 25* ans ?
Découvrez le pouvoir d'être utile.

* 30 ans pour les jeunes en situation de handicap



Trouvez votre mission sur
SERVICE-CIVIQUE
.GOUV.FR





La communication en questions

Faire passer une info, bien utiliser la charte graphique fédérale, valoriser son événement handisport, de nombreuses questions se posent souvent à propos de la communication de nos actions. Voici les principales réponses et services à votre disposition pour communiquer avec succès !

ACTUALITÉ

Comment faire passer mon info ?

- ▶ Notre mouvement est source de nombreuses actualités et événements, dans tous les sports et sur tous les territoires. Par conséquent, toutes ces infos, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, ne peuvent pas systématiquement être relayées sur les supports fédéraux.
- ▶ Vous pouvez nous soumettre votre information par e-mail, accompagnée d'une présentation et idéalement de photos.
- ▶ Selon la nature de celle-ci et l'actualité du moment, elle pourra être reprise sur le (ou les) support(s) les mieux adaptés : réseaux sociaux, site internet, information presse, newsletter interne ÉCHO, revue fédérale *Handisport Le Mag'* ou bien faire l'objet d'un reportage photo ou vidéo.

Actualité : communication@handisport.org

À SAVOIR Attention, pensez à anticiper l'envoi d'information, car si celle-ci est retenue, quel que soit le support, elle sera programmée longtemps à l'avance et nécessitera probablement un délai de traitement, notamment pour les supports imprimés, les dossiers de fond pour la revue ou pour organiser un reportage vidéo).





IDENTITÉ VISUELLE

Puis-je utiliser le logo fédéral ?

- ▶ Comme toute marque, l'identité visuelle et le logo FFH sont protégés et déposés auprès de l'INPI. Leur utilisation est règlementée et expliquée dans la charte graphique FFH (disponible sur le site fédéral ou sur demande).
- ▶ L'identité visuelle de la fédération est utilisable uniquement par les comités régionaux et départementaux, ainsi que les commissions sportives.
- ▶ Un logo de club ou de section ne peut pas utiliser des éléments graphiques du logo fédéral, ni les détourner. L'association doit disposer d'une identité visuelle propre. Un club ou une section handisport, à jour de son affiliation, peut toutefois apposer en bas de son papier en-tête, le logo fédéral précédé de la mention « Affilié à », après validation par son comité départemental. La taille du logo FFH doit être inférieure et ne pas excéder 75 % de la surface du logo de l'association.
- ▶ Il est nécessaire de consulter le service communication FFH pour toute utilisation particulière ou en cas de doute. Les « Bons à tirer » sont à adresser à l'adresse ci-dessous.

Identité visuelle : bat@handisport.org

À SAVOIR Dans le cadre d'un événement ou d'un partenariat officiel local, seule la déclinaison régionale ou départementale du logo peut être utilisée, avec l'accord impératif du comité régional ou départemental handisport concerné. Ce dernier doit réellement être informé et associé à l'opération. Le logo national FFH et ses déclinaisons ne peuvent en aucun cas être utilisés sans accord de la direction de la communication FFH.

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Comment "habiller" mon événement handisport ?

<http://supportscm.handisport.org>

- ▶ En partenariat avec la société Doublet, la Fédération met à disposition des organisateurs un service de location de supports d'habillage terrain afin de valoriser le site de l'événement : banderoles, kakémonos, mats playa, drapeaux, stand... Si votre événement est « officiel » et inscrit sur <http://calendrier.handisport.org> (obligatoire), vous pouvez alors y prétendre, sous réserve de disponibilité. Pensez à réserver très tôt, au minimum 6 mois à l'avance, notamment pour la période du printemps, très chargée en événements !
- ▶ **Tarif unitaire : 450 euros HT pour la location d'un kit.** Comprenant la livraison et la reprise en France continentale, hors Corse et station d'altitude.

Louer vos supports de com :
resacom@handisport.org

IMPORTANT En cas de dégradations, hors usure normale, de perte, de retour partiel des supports ou de mauvais conditionnement pour le retour, des frais supplémentaires seront facturés à l'organisateur.

PENSEZ-Y ! Ces supports seront utilisés par d'autres organisateurs après vous et doivent être restitués secs et nettoyés si nécessaire.

- ▶ **Devenez propriétaires de vos supports !** Comités départementaux, régionaux et commissions sportives : commandez vos supports personnalisés Handisport pour votre siège social ou vos événements (AG, salons, compétitions, interventions, journées découverte...) directement en ligne sur la Boutique Handisport-Doublet.

Boutique en ligne Handisport & Doublet :
<http://supportscm.handisport.org>



CHAMPIONNAT DE FRANCE

Je suis organisateur, comment communiquer ?

<http://calendrier.handisport.org>

Calendrier officiel fédéral

- ▶ Que l'organisateur soit un club ou un comité, il faut s'assurer, en liaison avec la commission sportive concernée, que la compétition est bien enregistrée au calendrier officiel fédéral : <http://calendrier.handisport.org>
- ▶ Il faut ensuite définir au sein du comité d'organisation, un contact en charge de la communication qui sera le relai principal du service communication de la FFH.

Validation de l'affiche officielle

- ▶ L'affiche officielle de l'événement ou de la compétition doit respecter la charte graphique disponible sur le site fédéral ou sur demande. Elle devra respecter le positionnement des logos et faire apparaître les logos des partenaires de la commission sportive concernée ainsi que les éventuels partenaires nationaux obligatoires.
- ▶ **Important** : les projets d'affiches de championnats officiels, hors charte graphique, sont acceptés, sous réserve d'une validation préalable obligatoire du concept par le service communication de la FFH. Toute affiche de Championnat de France doit être validée par le service communication FFH avant d'être imprimée et diffusée. Envoi du projet en fichier PDF ou JPEG au service communication FFH.

Validation de votre affiche : bat@handisport.org

À SAVOIR Pratique et facile : la FFH recommande le site <http://www.canva.com> pour vos créations graphiques, un outil facile et gratuit !

Obtenir un édito de la Présidente

- ▶ Une demande d'éditorial de la Présidente de la Fédération peut être faite au plus tard 2 mois avant la date de parution en cas de réalisation d'un dossier ou d'une plaquette programme. Demande par e-mail uniquement.

Demande d'édito : edito@handisport.org

Envoyer un communiqué de presse

- ▶ Un communiqué, ou un dossier, de presse présentant le championnat pourra être fourni par l'organisateur au service communication de la FFH, 1 à 2 mois avant l'événement. Il doit comprendre les informations essentielles dates, lieu précis (accès), nombre de participants, « têtes d'affiche », programme, enjeux éventuels, partenaires... Il sera utilisé sur les supports fédéraux. Un communiqué bilan avec photos (haute définition) pourra également être fourni à la fin de l'événement.

Relations presse : medias@handisport.org

À SAVOIR Le site de compétition devra être "habillé" avec des supports de communication fédéraux, soit fournis par le comité régional ou départemental, soit par la commission sportive, soit en utilisant le service de location de supports FFH-Doublet (voir page précédente).

PHOTOS

Où trouver des photos et comment les utiliser ?

<http://photos.handisport.org>

- ▶ La fédération met à disposition des comités et commissions, une galerie de photos accessible via le site fédéral. Les photos sont utilisables librement – *exclusivement pour les structures affiliées* – afin de créer des supports promotionnels uniquement : affiche de recrutement à la rentrée ou dépliant de présentation de la structure par exemple.
- ▶ **La vente de ces photos, l'utilisation à but commercial (calendrier vendu par exemple) ou la transmission à des partenaires sont strictement interdits.**
- ▶ Il est possible de faire des demandes de photos spécifiques auprès du service communication de la FFH, en indiquant l'utilisation prévue et la nature précise des photos souhaitées.

Demande de photos : photos@handisport.org

IMPORTANT Le crédit photo (nom du photographe) doit apparaître systématiquement sur toute publication, imprimée ou numérique (site internet, réseaux sociaux). Pour certaines publications, il convient de demander l'accord de l'athlète photographié ou de l'en informer. Un accord parental est nécessaire pour les mineurs.

À SAVOIR N'hésitez pas à nous transmettre vos propres photos si vous souhaitez en faire profiter l'ensemble du mouvement ! Les photos, libres de droits et en haute-définition, peuvent être envoyées avec le nom du photographe et ses coordonnées à : photo@handisport.org ou via le site <http://www.wetransfer.com>. Merci par avance pour votre contribution à la photothèque fédérale !



VIDÉOS

Comment produire, se procurer ou proposer des images vidéo ?

<http://videos.handisport.org>

- Notre plateforme de vidéos en ligne propose de nombreux reportages axés sur diverses thématiques ainsi que le clip officiel fédéral. Il est possible de consulter et de télécharger toutes les vidéos gratuitement. Vous pouvez également proposer vos propres vidéos en contactant le service communication.

Vidéo : communication@handisport.org

À SAVOIR Les smartphones proposent maintenant des applications très simples d'utilisation pour filmer et monter des vidéos rapides à diffuser sur les réseaux sociaux ou pour réaliser des « Live » de vos événements.

CONSEILS

Quel prestataire contacter, comment bien choisir ?

- Le service communication FFH peut également vous mettre en contact avec différents prestataires et vous conseiller sur la réalisation de vos projets, par exemple un photographe, un imprimeur, une société de reprographie ou de fournitures textiles et goodies
- Notre équipe est à votre écoute et à votre service pour vous conseiller au mieux et vous accompagner dans vos projets de communication.

MARKETING & COMMUNICATION Qui contacter et pour quoi ?

Directeur marketing & communication

Benoit Hétet

Tél. 06 61 77 82 82

b.hetet@handisport.org

Stratégie • Cap 2024 • Présidence • Projets • Événements • Informatique

Responsable communication interne

Didier Echelard

Tél. 06 71 27 82 34

d.echelard@handisport.org

Infos réseau • Comités • Clubs • Écho Graphisme • Logos • Photos

Communication expertise & santé Rédactrice en chef

Marie Mainguy

Tél. 06 14 16 09 62

m.mainguy@handisport.org

Expertise • Rédaction • Infos • Magazine Reportages • Savoirs • Sport santé • Matériel

Chargées de communication externe & promotion

Camille Foret

Tél. 06 64 08 47 55

c.foret@handisport.org

Hélène Haverland

Tél. 06 26 38 66 51

h.haverland@handisport.org

Accompagnement • Événements • Médias Réseaux sociaux • Sports • Loisirs • Raids Championnats • Haut niveau • #BleuHandisport Ambassadeurs • Supports terrain Produits dérivés • BÂT

Responsable partenariats & marketing

Adrien Balduzzi

Tél. 06 50 96 35 85

a.balduzzi@handisport.org





Comment organiser un événement national ?

De nombreux événements sont organisés chaque année, en particulier les championnats de France handisport dont l'organisation peut être confiée à un club ou un comité. Chaque événement doit respecter des règles élémentaires, offrir une qualité d'organisation sportive et valoriser l'image de notre mouvement, voici quelques pré-requis ainsi que les procédures à respecter.



Candidature : dépôt et validation

Le comité d'organisation candidat doit être une structure associative affiliée à la FFH : club, comité régional ou départemental.

- ▶ Le comité d'organisation candidat doit se procurer le cahier des charges auprès de la commission sportive concernée (natation, athlétisme, boccia...) pour un championnat ou auprès du service fédéral concerné
- ▶ Le comité d'organisation candidat doit s'assurer que les installations sportives sont disponibles aux dates prévues et disposer de l'accord du comité régional et du comité départemental handisport

- ▶ Le comité d'organisation candidat devra faire une demande écrite et motivée à la commission sportive concernée ou à la direction technique nationale. Celle-ci devra être accompagnée des documents suivants :

- Dossier de présentation général et technique : hébergement, restauration...
- Organigramme et budget prévisionnel

La confirmation de l'obtention du championnat s'acquiert à la suite de :

- ▶ La validation par la commission sportive et la DTN
- ▶ L'accord du comité régional où se situe la manifestation

La confirmation de l'obtention d'un événement national autre s'acquiert à la suite de :

- ▶ La validation par la DTN et par le Comité Directeur fédéral
- ▶ L'accord du comité régional où se situe la manifestation

Organisation

Une fois la candidature retenue, le comité d'organisation devra :

- ▶ Organiser le plus rapidement possible une réunion de coordination entre les différents acteurs (service fédéral concerné, partenaires locaux, commissions techniques)
- ▶ Confirmer les réservations des installations sportives et de l'hébergement
- ▶ Rédiger un courrier officiel d'information à l'attention des CDH, CRH, DDJSCS, DRJSCS, conseil départemental, conseil régional en leur précisant les modalités de l'événement ainsi que les grandes lignes du projet
- ▶ Proposer un calendrier des réunions préparatoires

Partenariat, communication & charte graphique

- ▶ **Marketing et partenariat :** de par l'existence de contrats de partenariats nationaux, l'organisateur d'un événement est tenu de respecter certaines règles en matière de marketing et de partenariats. Notice des droits et devoirs disponible auprès d'Aude Moulin-Delalande, en charge du suivi des partenariats : a.moulin-delalande@handisport.org
- ▶ **Charte graphique :** l'organisateur devra suivre la charte graphique fédérale, disponible sur handisport.org, rubrique "COM & MÉDIAS" ou directement auprès du service communication : compromo@handisport.org
- ▶ **Validation :** les supports de communication devront être soumis pour validation à : bat@handisport.org
- ▶ **Contacts :** voir rubrique "Annuaire" à la fin du présent guide pour les commissions sportives ou auprès du siège fédéral.
- ▶ **Plus d'infos :** lire « *La communication en question* » dans les pages précédentes

Obligations de l'organisateur

- ▶ **Santé :** Souscrire une assurance particulière pour l'événement ou assurance intégrée dans l'assurance annuelle du clubs/comité. Prévoir un médecin référent de la compétition (volontaire ou vacataire, il faut établir un contrat avec le médecin inscrit à l'ordre national des médecins) et/ou une équipe de secouristes (Croix rouge, croix blanche, protection civile, pompiers volontaires...)
- ▶ **Sécurité :** dans le cadre de l'utilisation d'ERP en utilisation exceptionnelle, il faut prévoir un dossier de sécurité à présenter au plus tard 2 mois avant l'événement au Service Départemental d'Incendie et de Sécurité comprenant :
 - Nature, localisation et durée de l'événement, effectif prévu
 - Matériaux utilisés (décoration, équipements...)
 - Plan d'installation et tracé des dégagements
 - Mesures de prévention et de protection proposées
- ▶ **Déclaration SACEM :** demande d'autorisation sur www.sacem.fr. Tarifs variables selon le type d'événement et la capacité d'accueil de l'espace sonorisé.
- ▶ **Anti-dopage :** pour les championnats de France, l'organisateur n'est pas responsable de la programmation des contrôles. En revanche, il assure le financement et l'organisation logistique de ces derniers. Plus de renseignements auprès du référent anti-dopage de la FFH : dopage@handisport.org
- ▶ **Transparence des finances :** l'organisateur doit être à 100 % transparent quant à ses finances vis-à-vis de la structure sous l'égide de laquelle il organise l'événement fédéral. Post événement, l'organisateur doit transmettre un bilan financier précis à la FFH/ commission sportive. Certaines commissions apportent une aide financière à leurs organisateurs, soumise à l'envoi du bilan financier.

Déclarer un événement pour figurer au calendrier fédéral

- ▶ **Club :** je déclare mon événement directement auprès de mon comité départemental handisport
- ▶ **Comité :** je déclare mon événement en ligne dans l'outil de gestion des événements : <https://calendrier.handisport.org>

Contact / Pôle Territoires

Charles Hordenneau · Tél. 06 58 59 46 45
c.hordenneau@handisport.org





© H. Hafssa / CDH56

Comment valoriser la diversité au sein de ma structure ?

Que pouvons-nous mettre derrière le mot diversité ? Les origines, le handicap, l'âge, le genre, la culture, mais aussi les compétences, les valeurs humaines, les moyens humains et matériels...
 À noter : cette page a été réalisée grâce aux contributions des participants des Journées Nationales Handisport.

Prendre en compte la diversité au sein d'une structure est un choix politique, une responsabilité partagée par ses dirigeants, qui s'incarne dans leurs méthodes de management. Elle favorise la cohésion tout en répondant à des enjeux de responsabilité sociale :

- ▶ Développer et optimiser sa gestion des salariés et des bénévoles
- ▶ Démontrer son engagement en tant que structure socialement responsable
- ▶ Accroître ses performances économiques et sociales
- ▶ Se mettre en conformité avec la loi

Promouvoir et favoriser la diversité dans une structure handisport, c'est reconnaître et valoriser les différences individuelles. Prendre en compte la diversité est une approche inclusive, qui va au-delà de la gestion des minorités. Il s'agit de considérer chaque individu, avec ce qu'il a de singulier ou de différent, comme un atout.

À SAVOIR Rappelons-nous ici que la vocation du mouvement handisport de par ses valeurs est justement d'accompagner cette singularité.

Comment valoriser cette diversité ?

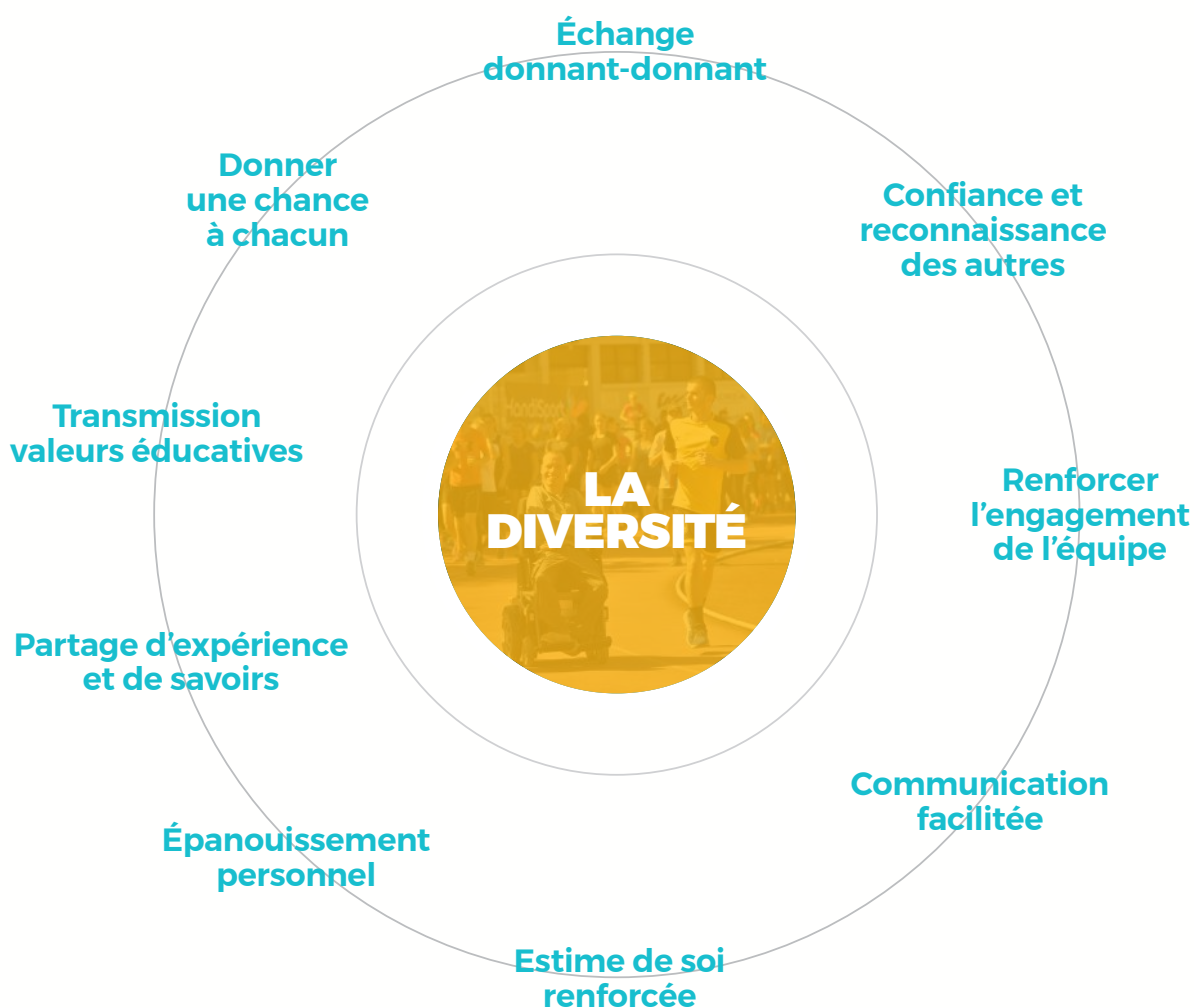
- ▶ **Mettre en avant et responsabiliser les membres de mon équipe quel que soit leur statut** : chacun, à travers ses missions, est garant de cette diversité. Cela peut se traduire par la recherche de solutions pour proposer une offre véritablement attractive pour les féminines, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de pratiquantes. À ce jour, seulement 30 % environ de licences féminines au niveau fédéral.
- ▶ **Confier des missions aux membres de mon équipe en tenant compte de leurs forces et motivations** : permettre aux jeunes de prendre des responsabilités dans l'organisation, mettre en place un tutorat entre un membre expérimenté et un novice sur une mission spécifique.
- ▶ **Former les différents acteurs de ma structure (bénévoles, salariés, dirigeants etc.)** : l'ensemble des acteurs de ma structure, bénévoles ou salariés, ont besoin de développer leurs compétences tout au long de leur vie pour eux-mêmes d'abord et pour les bénéficiaires qui en découlent pour l'organisation.

- ▶ **Valoriser l'égalité salariale et la mixité hommes/femmes pour les mêmes missions et fonctions** : cela peut être prévu dans les statuts de mon association avec des quotas de représentation hommes / femmes au sein du comité directeur tout comme le font les fédérations. Par exemple la FFH dispose dans ses instances dirigeantes d'une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe.
- ▶ **Favoriser la créativité et l'innovation des membres de ma structure** : pourquoi ne pas s'interroger sur les pratiques proposées dans ma structure et sur l'environnement dans lequel elles sont mises en place ? Et examiner comment offrir un plus large panel de pratiques aux personnes les plus lourdement handicapées ?
- ▶ **Être ouvert à la discussion et au changement**
- ▶ **Aménager ou adapter le poste et/ou la mission selon le profil (handicap...)** : prévoir un écran adapté pour mon salarié déficient visuel, faire appel à Acceo pour communiquer avec mon public sourd, ou prévoir un emploi du temps aménagé pour un salarié handicapé plus « fatigable ».

Extraits de témoignages des participants aux Journées Nationales Handisport

- « Dans mon comité, j'associe tous les membres de mon équipe pour la mise en œuvre du projet afin que chacun puisse contribuer à son niveau quel que soit son genre ou son handicap et puisse se sentir concerné. »
- « Quand je fais confiance à mon équipe, c'est une manière de s'enrichir de son potentiel et de découvrir des domaines de compétences inattendus qui apporte une forte plus-value à notre mouvement. »
- « Notre plus gros challenge : déconstruire les stéréotypes de la société ! Notamment vis-à-vis du rôle de chacun. Par exemple, on peut penser que les femmes sont moins disponibles pour le mouvement associatif du fait des responsabilités familiales. Pour autant, je tâche de les associer à chaque fois afin de bénéficier de leurs qualités collaboratives et d'organisation. »

LA DIVERSITÉ EST UNE RICHESSE



Comment rendre un document Word accessible aux déficients visuels ?

Voici les réflexes simples à adopter pour rendre vos documents Word lisibles pour les personnes déficientes visuelles, c'est-à-dire leur permettre d'accéder à toutes les informations du document et leur faciliter la navigation dans le document.

Bien structurer son contenu

- ▶ **Hiérarchiser le texte à l'aide des titres et sous-titres**
Utiliser les fonctionnalités dédiées de Word qui affectent à chaque niveau de titre une mise en forme particulière.
- ▶ **Utiliser correctement les paragraphes**
Paramétrer l'espacement avant et après le texte au travers de la définition d'un style approprié.
- ▶ **Créer des listes** avec la fonctionnalité dédiée si le document contient des énumérations

À ÉVITER ! Créer des titres sans passer par la fonction dédiée, aérer les paragraphes avec un double voire triple retour à la ligne.

Donner une alternative aux éléments non textuels

Les éléments non textuels peuvent être des photos, des diagrammes, des cartes, des graphiques, des dessins, des formules mathématiques, etc.

- ▶ **Attribuer un texte de remplacement aux images**
Ces éléments ne sont restitués ni vocalement par un synthétiseur de parole, ni en braille. Ils doivent donc comporter une description appropriée.
- ▶ **Attribuer une légende aux images**

À SAVOIR Word contient ces fonctionnalités qui sont expliquées dans le document de référence ci-après.

Éviter l'utilisation des tableaux

De manière générale, un tableau est très difficile à lire pour une personne déficiente visuelle et il sera préférable d'utiliser des colonnes. Si un tableau reste inévitable, quelques recommandations sont à suivre, notamment : créer un tableau uniforme, appliquer un style de tableau, donner un titre aux lignes et colonnes, éviter la coupure des lignes du tableau.

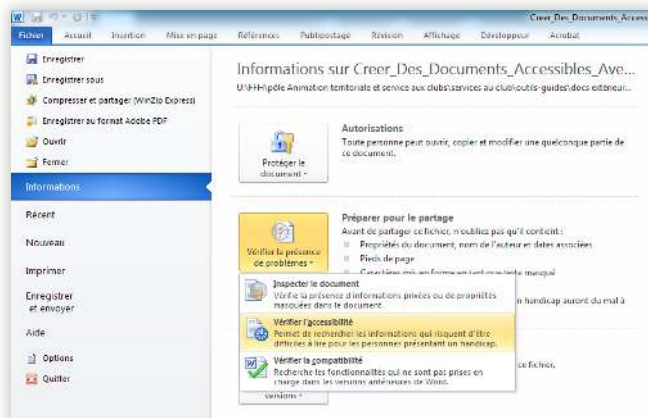
Créer des aides à la navigation

- ▶ **Générer une table des matières** qui permettra d'accéder facilement au chapitre souhaité
- ▶ **Créer des liens** (externes ou internes) et des renvois de texte

Vérifier l'accessibilité du document

Depuis "Office 2010", il existe un vérificateur d'accessibilité du document, voici comment l'utiliser :

1. Cliquer sur l'onglet **Fichier**
2. Cliquer sur **Informations**
3. Sous **Préparer pour le partage**, cliquer sur **Vérifier la présence de problèmes**
4. Cliquer sur **Vérifier l'accessibilité**



Pour aller plus loin

Tous les conseils présentés ci-dessus ainsi que d'autres, plus avancés, sont expliqués de manière détaillée dans le document suivant :

Créer des documents accessibles avec Microsoft Office Word : www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=23856

Salon autonomic



LES SALONS
DE RÉFÉRENCE

HANDICAP

GRAND ÂGE

MAINTIEN
À DOMICILE

Salon
autonomic
Lille Europe

LILLE
27-28 Nov. 2019

Salon
autonomic
Grand Ouest

RENNES
02-03 Octobre 2019

Salon
autonomic
Paris

PARIS
Juin 2020

Salon
autonomic
Grand Est

NANCY
10-11 Octobre 2018

Salon
autonomic
Atlantique

BORDEAUX
Mars 2020

Salon
handica

LYON
05-06 Juin 2019

Salon
autonomic
Sud

TOULOUSE
27-28 Mars 2019

Salon
autonomic
Méditerranée

MARSEILLE
22-23 Nov. 2018

 www.autonomic-expo.com

Handi
Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Partenaire
Officiel



Acceo, au service des personnes sourdes & malentendantes

La Fédération Française Handisport met à disposition des personnes sourdes & malentendantes le service Acceo, leur permettant de contacter le siège fédéral, un comité régional ou départemental, ou encore une commission sportive.

Acceo sur votre smartphone, tablette ou ordinateur

Solution multi supports (*tablette, smartphone, ordinateur PC & Mac*) Acceo est une application qui permet d'accéder à une transcription de la parole en temps réel ou à une traduction en Langue des Signes Française facilitant ainsi les échanges entre "entendants" et personnes sourdes & malentendantes.



Première utilisation ? Installez l'application. Lors de votre première utilisation, il vous faudra télécharger et installer l'application Acceo, une fois pour toute. C'est simple, vous n'avez qu'à suivre ce lien :

<https://www.acce-o.fr/commentcamarche.html>

Choisissez votre mode de communication



TRANSCRIPTION INSTANTANÉE DE LA PAROLE

Vous souhaitez vous exprimer oralement ?

Parlez directement à votre interlocuteur (*et non par chat*), ses propos sont écrits instantanément sur votre écran par un opérateur Acceo.



VISIO-INTERPRÉTATION EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Vous souhaitez signer ? L'opérateur, en temps réel, traduit oralement ce que vous signez et vous signe, en retour, les propos de votre interlocuteur.

Utilisez le service gratuit Acceo pour appeler la Fédération :

<https://www.acce-o.fr/client/handisport>



Cliquez sur cet icône (*barre de menu noire*) sur n'importe quelle page du site fédéral : www.handisport.org

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:30



Le DicoSports LSF

Réalisé en collaboration avec les sportifs sourds de France, le Dicosports LSF (*Langue des Signes Française*) traduit en vidéos les termes employés par les entraîneurs et les sportifs du mouvement. www.dicosports-lsf.org

La Fédération est fière de présenter cet outil, comprenant de plus de 700 mots créés spécifiquement pour favoriser la communication sur les terrains de sport, et mis à disposition sous forme de vidéos.

À SAVOIR Ce dictionnaire est évolutif et sera enrichi par l'équipe de sportifs sourds et d'interprètes.

12 disciplines référencées

Les sportifs sourds ont démontré toute leur expertise en contribuant à la création du Dico Sports LSF adapté à la pratique de 12 disciplines. Cet espace en ligne est évolutif et régulièrement mis à jour.

NOMBRE DE TERMES TRADUITS PAR SPORTS

ATHLÉTISME	66
BADMINTON SOURDS	57
BASKET-BALL	80
BOWLING SOURDS	16
CYCLISME	92
FOOTBALL SOURDS	60
JUDO	33
NATATION	67
SKI ALPIN & SNOWBOARD	68
SKI NORDIQUE	15
TENNIS DE TABLE	92



Vous souhaitez proposer de nouveaux termes à traduire ?

Le DicoSports LSF évoluera aussi grâce à votre collaboration.

N'hésitez pas à nous faire parvenir des propositions de termes à traduire que vous souhaiteriez voir apparaître : dicosports-lsf@handisport.org

Consultez le DicoSports LSF : <http://www.dicosports-lsf.org>

A photograph of a group of people in a gymnasium, overlaid with a semi-transparent red filter. In the foreground, a person is sitting in a wheelchair, with their hands on the wheels. Behind them, several other people are sitting on the floor, some in wheelchairs. A man in a blue polo shirt stands on the left, gesturing with his hands as if speaking. The background shows a white wall and a ceiling with lights. The text 'LES SPORTS' is written in large, white, bold, sans-serif capital letters in the center of the image, with horizontal bars above and below the text.

LES SPORTS

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.



ATHLÉTISME



CANOË-KAYAK



FOOTBALL SOURDS



NATATION

SKI ALPIN
& SNOWBOARD



BADMINTON
SOURDS



BASKET
FAUTEUIL



BOCCIA



BOWLING
SOURDS



CYCLISME



ESCRIME



FOOTBALL
MAL-MARCHANTS



FOOT À 5 DV /
CÉCIFOOT



FOOT FAUTEUIL
ÉLECTRIQUE



GOALBALL



HALTÉROPHILIE



HANDBALL
SOURDS



PLONGÉE
SUBAQUATIQUE



RANDONNÉE



RUGBY
FAUTEUIL



SARBACANE



SKI NORDIQUE



SPORTS BOULES
PÉTANQUE



TENNIS DE TABLE



TIR À L'ARC

Autres sports proposés par les structures affiliées à la FF Handisport

Les clubs affiliés ainsi que les comités régionaux ou départementaux handisport peuvent proposer une multitude d'autres sports à leurs adhérents de façon régulière ou ponctuelle. Au total, plus de 50 sports peuvent vous être proposés, en voici une liste non exhaustive.

▶ AÏKIDO	▶ ESCALADE	▶ MOTOCYCLISME	▶ TAEKWONDO
▶ AVIRON	▶ FLÉCHETTE PENDULAIRE	▶ MUSCULATION	▶ TAI CHI CHUAN
▶ BADMINTON	▶ FOOT EN SALLE	▶ PARACHUTISME	▶ TENNIS
▶ BALL-TRAP	▶ GOLF	▶ PATINAGE	▶ TIR SPORTIF
▶ BILLARD	▶ GYMNASTIQUE	▶ PÊCHE	▶ TORBALL
▶ BOWLING	▶ HANDBALL	▶ PELOTE BASQUE	▶ TRAMPOLINE
▶ BOXE	▶ HOCKEY FAUTEUIL	▶ ROLLER	▶ TRIATHLON
▶ CHAR À VOILE	▶ HOCKEY SUR GLACE	▶ RUGBY XIII	▶ VOILE
▶ COURSE D'ORIENTATION	▶ JUDO	▶ SHOWDOWN DV	▶ VOL À VOILE
▶ CURLING FAUTEUIL	▶ KARATÉ	▶ SKI NAUTIQUE	▶ VOL LIBRE
▶ CYCLOTOURISME	▶ KARTING	▶ SPORTS AÉRIENS	▶ VOLLEY-BALL
▶ DANSE	▶ KUNG-FU	▶ SPORTS DE GLACE	
▶ ÉQUITATION	▶ MARCHÉ NORDIQUE	▶ SURF	

Sports organisés par des fédérations conventionnées avec la FFH

La FF Handisport développe et entretient une relation forte avec de nombreuses fédérations homologues, incarnée par la signature de conventions. Chaque convention signée présente une part de spécificité liée étroitement à la pratique sportive concernée et à son organisation.

Aviron

Hélène GIGLEUX
Tél. 01 45 14 26 40
helene.gigleux@avironfrance.fr

Badminton

Sandrine BERNARD
Tél. 06 99 81 33 31
sandrine.bernard@ffbad.org

Cyclotourisme

Dominique LAMOULLIER,
Président FFCT
Tél. 06 89 63 17 66
dominique.lamoullier@ffct.org

Golf

Aurélien LACOUR
Tél. 01 41 49 77 64
aurelien.lacour@ffgolf.org

Motocyclisme

Nadine THER
Tél. 01 49 23 77 20
nther@ffmoto.com

Parachutisme

Marie-Claude FEYDEAU
mc.feydeau@gmail.com

Sports de glace

Nathalie ROBERT
Tél. 01 41 58 40 40
nrobert@ffsg.org



RÉSIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS



10
SALLES
DE SÉMINAIRE



102
CHAMBRES



3
RESTAURANTS

ENTIÈREMENT ACCESSIBLE ET RÉNOVÉ EN 2015
COMPLEXE SPORTIF À PROXIMITÉ IMMÉDIATE
À PARTIR DE 29,50€ POUR LES LICENCIÉS FFH, PDJ OFFERT

WWW.EE-RIP.COM

44 rue louis lumière 75020 Paris • T : 01 40 31 45 45 • E : info@ee-rip.com 



© C. Picout

La délégation en questions

2018-2019 est la deuxième saison avec un périmètre de délégation modifié pour notre fédération. Précisions sur les conséquences de ce changement institutionnel.

Périmètre de la délégation de pouvoir

La délégation de pouvoir confiée par l'État à une fédération sportive lui confère des droits en situation de monopole (Articles L131-15 et L131-16 du code du sport) :

LES FÉDÉRATIONS DÉLÉGATAIRES

- ▶ Organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux ;
- ▶ Procèdent aux sélections correspondantes ;
- ▶ Proposent un projet de performance fédéral (PPF) constitué d'un programme d'excellence sportive et d'un programme d'accession au haut niveau qui comprennent, notamment, des mesures visant à favoriser la détection, y compris en dehors du territoire national, des sportifs susceptibles d'être inscrits sur les listes mentionnées ci-dessous ;
- ▶ Proposent l'inscription sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau, sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux
- ▶ Édiktent les règles techniques propres à leur discipline ;
- ▶ Édiktent les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à leurs licenciés.

RAPPEL : CLUBS & COMITÉS / En dehors des champs mentionnés ci-dessus, aucune activité concernant les disciplines ayant migré n'est interdite.

Disciplines organisées par une fédération délégataire

Au 1^{er} décembre 2018 :

- ▶ Para Aviron
- ▶ Para Badminton
- ▶ Para Canoe-kayak
- ▶ Para Dressage équestre
- ▶ Para Judo
- ▶ Para Karaté
- ▶ Para Rugby à XIII
- ▶ Para Ski nautique
- ▶ Para Surf & Surf adapté
- ▶ Para Taekwondo
- ▶ Para Tennis
- ▶ Para Tir sportif
- ▶ Para Triathlon
- ▶ Para Voile
- ▶ Para Volley-ball

À SAVOIR / Ces disciplines continuent à vous être proposées par les clubs affiliés à la FFH ainsi que par les comités régionaux et départementaux handisport.

Ce qui **ne** change **pas.** **12** POINTS CLÉS

Au niveau national et en régions

1. La FFH reste reconnue d'Utilité Publique, ses structures affiliées peuvent toujours bénéficier des avantages inhérents à cette qualité (fiscalité sur les dons) quels que soient les sports proposés.

2. Pour les disciplines concernées, la gestion et l'organisation nationale de la discipline sont attribuées aux fédérations homologues correspondantes (règlements, classifications, calendrier, compétitions, championnats, haut-niveau, sélections internationales...) et placées intégralement sous leur responsabilité. Les fédérations homologues assureront dès à présent le suivi, l'encadrement et la sélection des équipes de France dans les sports concernés.

À SAVOIR Les championnats avec délivrance d'un titre national, régional ou départemental de la discipline ne peuvent plus être organisés par une instance de la FFHandisport mais toute autre forme de compétition ou confrontation reste possible (challenge régional, tournoi, inter clubs, régates...)

3. Les conventions existantes avec ces fédérations sont désormais caduques. Les dispositifs de réduction ou réciprocité sur les doubles licences ou affiliation n'existent plus, dans l'attente de nouvelles conventions.

4. Au vu de cette transition rapide et à la demande des fédérations concernées, la FF Handisport veillera à assurer, au mieux, le transfert de compétences, pour les athlètes inscrits sur les listes de haut-niveau : accompagnement dans le cadre du dispositif PES, suivi socio-professionnel, suivi médical, engagements des sportifs aux compétitions internationales.

5. La fédération poursuivra son action engagée avec les fédérations homologues, n'ayant pas demandé et/ou obtenu la délégation, au travers de conventions renforcées, avec toute l'expertise de la FFH, la mise en action de son dispositif de formation et son réseau sport et/ou handicap.

6. En fonction des moyens humains, techniques et financiers qui leurs seront alloués par l'État, et selon les directives établies par le Ministère des Sports, la fédération et ses comités accompagneront l'intégration des disciplines concernées au sein des fédérations homologues, au travers de nouvelles conventions. L'expertise handisport reste.

7. Les commissions sportives des disciplines concernées sont, de fait, fermées dès à présent à l'exception du Canoë-kayak. La fédération propose des échanges avec les cadres bénévoles des commissions concernées qui le souhaitent, pour leur permettre de s'engager sur d'autres actions ou disciplines fédérées par la FFH.

8. Les comités régionaux et départementaux handisport peuvent poursuivre les actions en place dans les sports concernés, dans une dynamique de développement de la pratique sous toutes ses formes, formation, sport loisir, santé, bien-être et toute forme de confrontation (à l'exception des championnats avec délivrance de titre).



Dans les clubs et sections

9. Les associations ou sections proposant l'une des disciplines concernées, peuvent toujours s'affilier à la FFH et ainsi continuer de bénéficier pleinement des services, informations, formations et organisations proposées par la FFH. Ces associations et sections restent éligibles aux dispositifs fédéraux tels que les label club, les aides matérielles, etc.

10. Les associations multisport, proposant une ou plusieurs des disciplines concernées, peuvent continuer librement à proposer ces activités. La licence loisir couvre toujours ces activités, les clubs peuvent toujours accueillir et former les sportifs de ces disciplines.

11. Dans les sports concernés, les licences compétition n'existent plus. Pour participer à des compétitions (hors championnats nationaux régionaux départementaux avec délivrance de titre) organisées par une structure affiliée à la FFH, la licence loisir est suffisante et doit être soit accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition du sport concerné.

12. Les associations handisport dont les licenciés souhaitent participer aux compétitions inscrites au calendrier des fédérations concernées (dont les championnats nationaux régionaux départementaux), peuvent s'affilier à ces fédérations et délivrer les licences de ces fédérations.



Partenariats avec les fédérations homologues

La FF Handisport propose deux démarches complémentaires : la première pour les 25 disciplines organisées par la FFH, et la seconde pour les disciplines non organisées par la FFH et déléguées aux fédérations homologues, par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2016.

Deux démarches complémentaires

DISCIPLINES ORGANISÉES PAR LA FF HANDISPORT

Évaluation et analyse des besoins de la FFH, puis travail en coopération avec les fédérations sur des actions ciblées.

DISCIPLINES NON ORGANISÉES ET DÉLÉGUÉES

Évaluation et analyse des besoins de la fédération homologue puis travail sur des actions par priorité

Enjeux des partenariats de la FFH avec le réseau sportif

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Se positionner en fédération experte du « sport et handicap » auprès du réseau sportif

Accroître notre réseau disciplinaire

Diversifier notre offre sportive en facilitant l'accès à de nouvelles pratiques sportives pour nos licenciés

Recruter à terme de nouveaux licenciés et de nouvelles structures adhérentes

Développer un nouveau champ d'action Handisport pour s'adapter à notre nouvel environnement et préparer notre avenir

Former de nouveaux encadrants

Répondre aux orientations de l'État et de ses services déconcentrés

Promouvoir l'activité Handisport

—

Les 4 étapes de mise en œuvre d'un partenariat

1^{re} ÉTAPE / L'évaluation

Fédérations des sports organisés par la FFH

La première étape consiste à évaluer le projet de développement de la commission sportive pour identifier les axes sur lesquels un travail en coopération peut être imaginé.

Fédérations des sports non organisés et des sports délégués

La première étape consiste à évaluer le développement du projet handisport des fédérations sportives homologues et de leurs comités pour identifier le niveau de structuration et leurs besoins. Pour cela, nous avons défini 4 axes :

- ▶ **Axe 1** : LE PROJET
- ▶ **Axe 2** : LA DÉLÉGATION
- ▶ **Axe 3** : L'OFFRE SPORTIVE
- ▶ **Axe 4** : LES TERRITOIRES

2^e ÉTAPE / Définir des axes de coopération et d'accompagnement

Fédérations des sports organisés par la FFH

- ▶ La formation (techniciens, dirigeants, arbitres et juges arbitres)
- ▶ L'encadrement (techniciens, dirigeants, arbitres et juges arbitres)
- ▶ Le matériel (matériel technique et lieux de pratique)
- ▶ La communication (sensibilisation, promotion et valorisation)
- ▶ La pratique loisir et compétitive
- ▶ La pratique de haut niveau

Fédérations des sports non organisés et des sports délégués

Voici les différentes actions pouvant être proposées et valorisées par la FFH auprès des fédérations partenaires, en fonction de leur degré d'implication dans le mouvement :

POUR LA STRUCTURE	ACCÈS LIBRE	PARTENAIRE	AFFILIÉE
LE PROJET			
Communication sur le site internet Handisport		●	
Envoi de la newsletter mensuelle ÉCHO			●
Envoi de la lettre d'actualité bimensuelle "Les Experts"	●	●	
Accès aux formations Handisport	●	●	●
Mise en lien avec le réseau Handicap			●
Accès à la médiathèque Handisport ¹	●	●	●
Accès aux publications Handisport			●
Accès et référencement du dispositif "Savoir +"			●
L'OFFRE SPORTIVE ADAPTÉE			
Accès à l'offre multisports Handisport ³		●	●
Accès au prêt de matériel sportif			●
Accès au dispositif de financement "Aide à l'acquisition de matériel sportif"			●
Accès au dispositif de financement "Appel à projets"			●
Accompagnement à la mise en place d'un système de classification		●	
Soutien logistique et humain pour l'organisation d'événements sportifs		●	●
Inscription des événements au calendrier officiel			●
LES TERRITOIRES			
Mise en lien avec le réseau Handisport local			●
Accompagnement par les comités Handisport			●
Cartographie des clubs Handisport de la discipline			●
Référencement dans l'outil "Où pratiquer ?"			●
Accès au dispositif label club Handisport			●
Conseil sur l'accessibilité des équipements sportifs		●	●

1. Accès limité à certains documents sur simple inscription / 2. Les fédérations délégataires de leur para-discipline ne sont pas concernées par cette ligne / 3. Sous certaines conditions mentionnées dans la convention de partenariat entre les deux fédérations

3^e ÉTAPE / Formaliser ou reformaliser une convention

Fédérations des sports organisés par la FFH

Fédérations des sports non organisés et des sports délégués

Les conventions ne sont pas obligatoires pour engager des actions de partenariat. Il s'agit avant tout d'une action politique permettant de sceller le partenariat pour une valorisation territoriale et nationale (notamment auprès des structures centrales ou déconcentrées de l'état) des deux fédérations partenaires.

La convention doit dans un premier temps expliquer le contexte de la discipline sportive et son environnement. Elle doit ensuite positionner les rôles et missions de chacune des fédérations, notamment suite aux redistributions des délégations de l'Etat. Les conventions doivent être opérationnelles et cibler prioritairement les axes de partenariat que vous avez identifiés à l'issue de l'étape 1 d'évaluation.

La FFH travaille les conventions de partenariat autour de quatre axes, au sein desquels, les fédérations identifient les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre dans le cadre du partenariat :



LE PROJET	LA DÉLÉGATION	L'OFFRE SPORTIVE	LES TERRITOIRES
LES ENJEUX	LA DÉLÉGATION	LE PARCOURS SPORTIF	LA STRUCTURATION
LES RESSOURCES	LE PUBLIC	LES ÉVÈNEMENTS	LICENCES & AFFILIATIONS
LA FORMATION	LES RÈGLEMENTS	LES CALENDRIERS	L'ACCESSIBILITÉ
L'EXPERTISE	LES COMPÉTITIONS	LA DÉTECTION	LE MATÉRIEL
LA COMMUNICATION	LE HAUT NIVEAU	LA CLASSIFICATION	LES RESSOURCES

4^e ÉTAPE / Mettre en œuvre le partenariat

Fédérations des sports organisés par la FFH

Fédérations des sports non organisés et des sports délégués

La mise en œuvre est une étape clé qui permet de rendre opérationnelle les différentes actions identifiées au sein de la convention. La convention seule ne permet pas une mise en œuvre efficace des partenariats.

Certains outils complémentaires sont indispensables :

- ▶ La mise en place de réunions 1 à 2 fois par an
- ▶ La formalisation d'une feuille de route annuelle
- ▶ La mise en réseau avec le mouvement Handisport



État des lieux des partenariats nationaux avec les fédérations sportives

La Fédération Française Handisport développe des partenariats avec les fédérations sportives réparties en 3 familles : Les sports organisés par la FFH, les sports délégués aux fédérations homologues et les sports non organisés par la FFH mais pour lesquels la FFH garde une délégation de principe

	CONVENTION	ACTIONS 2017/2018
SPORTS ORGANISÉS		
ATHLÉTISME	● <i>en cours de renouvellement</i>	●
BASKET	● <i>en cours de renouvellement</i>	●
CYCLISME	● <i>en cours de renouvellement</i>	●
ESCRIME	●	●
FOOTBALL	●	●
HALTÉROPHILIE & MUSCULATION		●
NATATION	●	●
PLONGÉE	●	●
RANDONNÉE	●	
SKI ALPIN, NORDIQUE, SNOWBOARD	●	●
TENNIS DE TABLE	●	●
TIR À L'ARC	● <i>en cours de renouvellement</i>	●
SPORTS DÉLÉGUÉS AUX FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES		
CANOË-KAYAK		●
EQUITATION		●
JUDO		●
VOLLEY-BALL		●
SPORTS NON ORGANISÉS		
FÉDÉRATIONS SPORTIVES SCOLAIRES		
USEP	●	●
UNSS	●	●
UGSEL	●	●
FFSU	●	●
FÉDÉRATIONS MULTISPORTS		
UCPA	●	●
EPGV		●
UFOLEP		●
SPORT EN ENTREPRISE		●
FÉDÉRATIONS UNISPORTS		
AVIRON	●	●
BADMINTON	●	
CHAR À VOILE	●	
DANSE	<i>en cours d'écriture</i>	●
GOLF	●	●
HANDBALL	<i>en cours d'écriture</i>	
MONTAGNE ET ESCALADE	<i>en cours d'écriture</i>	●
PARACHUTISME	●	
PELOTE BASQUE	<i>en cours d'écriture</i>	●
SPORTS DE GLACE	●	●
VÉLO	●	



Handicaps & possibilités de pratique

Nomenclature des handicaps

Handicaps orthopédiques

- ▶ Amputation(s) de membre(s) supérieur(s) ou inférieur(s)
- ▶ Agénésie(s) de membre(s) supérieur(s) ou inférieur(s)
- ▶ Raideurs articulaires
- ▶ Fragilités osseuses
- ▶ Personne de petite taille

Paraplégiques et tetraplégiques

- ▶ Avec ou sans modification du tonus musculaire
- ▶ Avec ou sans troubles sensitifs
- ▶ Spina bifida paralytiques

Hémiplégiques

Paralysés Cérébraux

Handicaps neurologiques évolutifs

- ▶ Myopathies ou dystrophies musculaires
- ▶ Amyotrophies spinales
- ▶ Héredo dégénérescences spino-cérébelleuses
- ▶ Atteintes neurologiques d'origine immunitaire (SEP)

Handicaps neurologiques d'origine périphérique

- ▶ Poliomyélite
- ▶ Polyradiculonévrites
- ▶ Atteinte des nerfs rachidiens
- ▶ Paralysies plexiques
- ▶ Paralysies tronculaires
- ▶ Polynévrites

Handicaps visuels

- ▶ Non et malvoyants

Handicaps auditifs

- ▶ Sourds et malentendants

	HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES	PARAPLÉGIQUES & TETRAPLÉGIQUES	HÉMIPLÉGIQUES	PARALYSÉS CÉRÉBRAUX	HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS	HANDICAPS NEUROLOGIQUES D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE	HANDICAPS VISUELS	HANDICAPS AUDITIFS
ATHLÉTISME	●	●	●	●	●	●	●	●
BADMINTON SOURDS								●
BASKET FAUTEUIL	●	●	●	●		●		●
BOCCIA	●	●	●	●	●	●	●	●
BOWLING SOURDS								●
CANOË-KAYAK	●	●	●	●	●	●	●	●
CYCLISME	●	●	●	●	●	●	●	●
ESCRIME	●	●	●	●	●	●	●	
FOOT MAL-MARCHANTS	●		●	●	●	●		
FOOT À 5 DV (CÉCIFOOT)							●	
FOOT SOURDS								●
FOOT FAUTEUIL ÉLECTRIQUE		●	●	●	●			
GOALBALL							●	
HALTÉROPHILIE	●	●	●	●	●	●	●	
HANDBALL SOURDS								●
NATATION	●	●	●	●	●	●	●	●
PLONGÉE SUBAQUATIQUE	●	●	●	●	●	●	●	●
RANDONNÉE	●	●	●	●	●	●	●	●
RUGBY FAUTEUIL	●	●	●	●	●	●		
SARBACANE	●	●	●	●	●	●		
SKI ALPIN & SNOWBOARD	●	●	●	●	●	●	●	●
SKI NORDIQUE	●	●	●	●	●	●	●	●
SPORTS BOULES PÉTANQUE								●
TENNIS DE TABLE	●	●	●	●	●	●	●	●
TIR À L'ARC	●	●	●	●	●	●	●	●



La commission médicale

Elle a pour objet de mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé de ses licenciés, l'organisation de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et espoirs ainsi que la prévention et la lutte contre le dopage.

Champs d'action

La commission médicale œuvre afin que chaque sportif, quelque soit son niveau de performance, puisse évoluer en toute sécurité. Afin de protéger la santé des sportifs, elle agit à plusieurs niveaux :

- ▶ Assure le suivi réglementaire ministériel des sportifs de haut niveau
- ▶ Participe au développement de nouvelles activités physiques et sportives
- ▶ Participe aux colloques du CNOSF et aux congrès médicaux pour faire connaître les spécificités du handisport
- ▶ Mène une action de prévention et de lutte contre le dopage
- ▶ Authentifie le handicap et conseille sur le sport à pratiquer préférentiellement
- ▶ Forme des cadres sportifs et paramédicaux
- ▶ Organise l'encadrement sanitaire lors des grands événements sportifs

- ▶ Mène des études épidémiologiques afin de préciser différents aspects de la pratique handisport
- ▶ Organise le développement du réseau sanitaire afin de faciliter l'accès aux soins des sportifs
- ▶ Statue sur les litiges se rapportant à l'ensemble de son champ de compétence (classification, handicap minimum, dopage...)

À SAVOIR La commission médicale nationale peut être saisie pour tout sujet à caractère sanitaire par toute instance nationale régionale ou locale. Elle est composée de professionnels des métiers de santé, licenciés à la FFH.

Composition

Le médecin fédéral national

Docteur Frédéric RUSAKIEWICZ : responsable de l'organisation de la médecine fédérale et chargé de la mise en œuvre de la politique sanitaire de la Fédération.

Le médecin fédéral national travaille en collaboration avec la direction générale et la direction technique nationale. Il s'appuie sur les médecins des disciplines et les médecins des régions pour organiser le suivi médical des sportifs de haut niveau. Il organise la prise en charge sanitaire des grands événements et participe aux actions médico-techniques d'amélioration de la performance des athlètes.

Le médecin coordonateur du haut niveau

Docteur Vincent DETAILLE : coordonne les examens dans le cadre de la surveillance médicale des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et des Espoirs.

Le kinésithérapeute fédéral national

Vincent FERRING : organise et valorise le travail des kinésithérapeutes lors des stages préparatoires et des grandes manifestations et des déplacements des équipes de France à l'étranger.

Le médecin d'une discipline sportive

Il assure la coordination de l'ensemble des acteurs médicaux et para-médicaux effectuant des soins auprès des membres de la discipline sportive lors des stages et des compétitions nationales ou internationales majeures. Il mène des actions de préventions et d'information auprès des athlètes et des cadres.

Le médecin fédéral régional

Conseille et renseigne le comité régional, les comités départementaux, et associations. Il veille à la sécurité des pratiquants.

Commission dopage

Joseph-Émile SERNA : antidopage@handisport.org

Contact

Secrétariat de la commission médicale
Karine KUZNICKI · Tél. 01 40 31 45 28
medical@handisport.org





La commission nationale de classification

Créée en décembre 2017, la commission nationale de classification a pour objectif de mettre en place une stratégie de développement du projet de classification Handisport et d'accompagner les classificateurs disciplinaires dans leurs missions.

La commission nationale de classification est constituée d'un groupe de pilotage et de collègues regroupant un référent par discipline paralympique ou deaflympique. Le groupe de pilotage se réunit au minimum deux fois par an et organise une assemblée plénière avec les référents tous les ans.

LA COMMISSION A VALIDÉ TROIS ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA SAISON SPORTIVE 2018-2019

1. L'élaboration d'un guide de classification

Destiné aux pratiquants, ce guide présentera et expliquera les objectifs de la classification, ses principes, ses protocoles... ainsi que les particularités de chaque discipline et la marche à suivre pour les sportifs souhaitant se faire classer. Ce guide sera diffusé au printemps 2019 à tous les licenciés et à toutes les structures affiliées.

2. Un accompagnement administratif

La démarche de classification des sportifs pourra être accompagnée administrativement au niveau local par une personne habilitée, formée pour répondre à cette démarche. Cette mission de "référé territorial" fera l'objet d'une fiche de présentation qui sera diffusée prochainement à tous les comités. La nomination de ces référents, proposés par la commission classification, est prévue en fin de saison sportive.

3. Un premier module commun à toutes les disciplines

Enfin, dans le domaine de la formation des classificateurs nationaux, la commission élaborera et organisera un premier module transversal à toutes les disciplines qui traitera :

- ▶ de la connaissance des principes généraux de la classification.
- ▶ du code de classification que les intervenants en classification doivent appliquer dans leur exercice quotidien.
- ▶ de la notion d'éligibilité.
- ▶ de l'approche psychologique du sportif qui se fait classer.

Cette formation sera ouverte aux profils de techniciens ou de médicaux qui souhaitent devenir classificateurs d'une discipline sportive. Ce module sera complété par deux modules technique et/ou médical selon la discipline ciblée.

Contact

Jean-Michel WESTELYNCK

Tél. 06 14 44 47 17

jm.westelynck@handisport.org



Crédit photo : Florent Pervillé

Equipons le handisport.

Depuis 2014, nous sommes fiers de fournir les tenues de podium de la FFH, les tenues de matchs de l'Equipe de France de rugby et de Tir à l'arc, et d'être l'équipementier officiel du Pôle Handisport.



Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu compétitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

- ▶ Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.
- ▶ Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.
- ▶ La classification se décline en **trois niveaux** : local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

▶ Le classificateur Médical :

- Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
- Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

- ▶ **Le classificateur Technique** : spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

- ▶ Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification. Voir sur www.handisport.org
- ▶ Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

- ▶ Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classer au niveau national ?

- ▶ **1^{ère} étape / Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.

▶ 2^{ème} étape / Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu...

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraîneur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.

- ▶ **3^{ème} étape / Durant les épreuves ou les phases de jeu.** Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classer au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

- ▶ **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée à une compétition Open.**
- ▶ **Le nombre de ces opportunités est limité.**
- ▶ La **licence internationale** (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).
- ▶ **Téléchargement du dossier** sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR La classification internationale est la dernière recevable

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

- ▶ **Pour les sportifs sourds :** il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.
- ▶ **Pour les sportifs déficients visuels :** il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

- ▶ **Debout :** D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds
- ▶ **Fauteuil :** FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3
- ▶ www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf



VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional : <http://annuaire.handisport.org>

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via : www.handisport.org/tous-les-sports



© F.Pervillé

Le sport de haut niveau

Les résultats obtenus aux Jeux Paralympiques de PyeongChang se sont inscrits dans la continuité de la paralympiade précédente avec des sportifs qui ont brillé sur les pistes de Corée du Sud en mars 2018 : 20 médailles dont 7 titres, une place d'exception sur le podium au rang des nations. Une expression de la haute performance paralympique au sein du Mouvement Handisport grâce à des sportifs talentueux ayant bénéficié d'un accompagnement de haute qualité.

Pour autant, cette amélioration du rang de la France sur les derniers Jeux paralympiques d'hiver et d'été ne doit pas masquer les faiblesses ou améliorations à apporter à la politique sportive de haut niveau de la fédération pour les échéances de Tokyo 2020 et Paris 2024 en sports d'été, et de Pékin 2022 puis l'échéance paralympique de 2026 en sports d'hiver.

PAS & PES : 2 parcours stratégiques

Le **Projet de Performance Fédéral (PPF)**, proposé par la DTN, voté par le comité directeur fédéral puis validé par arrêté ministériel du 13 décembre 2017 par les services du Ministère des Sports, a défini deux parcours stratégiques dans la gestion de la Performance :

► **PAS : Programme d'Accession au Sport de haut niveau** / Concerne les comités, sportifs, cadres et structures investis dans l'accès au circuit compétitif, la détection et la formation du sportif. Cette phase doit être au cœur de la préoccupation des acteurs territoriaux du mouvement pour des performances élevées des équipes de France demain, à échéance 2024.

► **PES : Programme d'Excellence Sportive** / Concerne quant à lui les acteurs et structures en lien avec les sportifs membres d'un Collectif France. Les acteurs nationaux sont davantage responsabilisés sur cette phase d'accompagnement des sportifs mais les acteurs territoriaux peuvent/doivent également y trouver une place de choix.

Reconnaissance du caractère de haut niveau

Cette année 2018 n'a pas vu d'évolution particulière sur la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives organisées par la FFH : les sports paralympiques sont les seuls qui peuvent ouvrir l'accès à la reconnaissance de sportif de haut niveau. Toutefois, par extension depuis 2013, les athlètes sourds qui pratiquent une discipline du programme paralympique, peuvent également postuler à ces mêmes listes sous réserve d'obtention d'une médaille aux Deaflympics.

Les critères d'accès aux listes ministérielles reconnues de haut niveau ont été modifiées de manière significative cette année et pour les quatre années à venir. Ils sont consultables sur le site fédéral dans l'onglet "Performance" et restent applicables sous réserve du nombre de places disponibles sur chacune des listes..

Évolutions majeures des inscriptions sur listes SHN

ACCÈS AUX LISTES ET RENOUELEMENT

Une performance de niveau mondial ou européen permettant l'accès à la liste "Élite" entraîne une inscription sur liste des **Sportifs de Haut Niveau (SHN)** valable deux ans. Pour les autres SHN, bien que les droits ne soient valables qu'un an, le DTN s'autorise à proposer une deuxième année un sportif n'ayant pas satisfait aux critères de performance.

Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année. Les listes "Relève" ne sont accessibles aux athlètes que pendant quatre années, ou ayant moins de 26 ans.

SORTIES DE LISTES

- ▶ Absences non justifiées sur des regroupements ou compétitions obligatoires ou manquement aux obligations du suivi médical règlementaire ou non-respect du contrat d'engagement mutuel.
- ▶ Aucune sélection en équipe de France sur une compétition de référence internationale pendant une paralympiade.

CAS PARTICULIERS

- ▶ **L'inscription d'un guide ou pilote sur liste SHN peut être étudiée à titre exceptionnel.** Elle sera en tout état de cause assujettie à une période probatoire et conditionnée par l'inscription du sportif handisport accompagné sur une des listes SHN.



- ▶ Liste Reconversion : sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la FFH, un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (une inscription en liste "Élites" ou quatre années sur listes SHN dont trois sur liste "seniors").
- ▶ Pour les épreuves se déroulant sur un format non paralympique, seul le titre de Champion du Monde en individuel permettra un accès à la liste "Seniors", le Podium à la liste "Relève".

Accès aux listes Élites pour les disciplines paralympiques

CRITÈRES D'ACCÈS À LA LISTE ÉLITE

▶ En individuel

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les quatre premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 3 premiers. Sont concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en séries ou en finale.

▶ Sport collectif

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde et être classé dans les 4 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classé premier de la finale.

CRITÈRES D'ACCÈS À LA LISTE SÉNIOR

▶ En individuel

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 4 premiers de la finale.

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers. Sont concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en séries ou en finale.

► Sport collectif

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classé dans les 4 premiers sous réserve d'un nombre minimal de 8 équipes.

► Sport sourd

- Participer en équipe de France aux Deaflympics et être classé dans les 3 premiers de la finale.

CRITÈRES D'ACCÈS À LA LISTE RELÈVE

(4 ANNÉES MAXIMUM OU MOINS DE 26 ANS)

► En individuel

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 12 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 8 premiers de la finale.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 3 premiers. Sont concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en séries ou en finale.

► Sport collectif

- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe A et être classé dans les 8 premiers.

► Sport sourd

- Participer en équipe de France aux Deaflympics et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.

CRITÈRES D'ACCÈS À LA LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX

► En individuel

- Avoir réalisé, lors d'une compétition de référence nationale une performance du collectif "National".
- Sportifs partenaires d'entraînement sur stage de préparation aux compétitions de référence international

► Sport collectif

- Être inscrit sur le collectif national de préparation à la compétition internationale de référence toutes catégories.

CRITÈRES D'ACCÈS À LA LISTE DES SPORTIFS EN LISTE ESPOIR (MOINS DE 25 ANS)

► En individuel

- Être inscrit dans un double projet scolaire & sportif :
 - avoir réalisé les tests d'entrée sur une structure fédérale Pôle France Jeune ou Espoir
 - avoir réalisé, lors d'une compétition de référence nationale une performance du collectif Espoir (avec critère d'âge).

► Sport collectif

- Participer en équipe de France à la compétition internationale de référence et être dans les 8 premiers.



© L.Percival

Accès au sport de haut niveau

- Cette orientation forte de la stratégie haut niveau fédérale a permis de voir à Rio les premiers effets d'un dispositif de détection puis de formation du jeune sportif au sein de notre mouvement. La politique de détection doit s'appuyer encore davantage sur un plan local, avec les clubs et les comités qui investissent sur cette priorité fédérale. Une orientation sportive individualisée est ensuite proposée à chaque sportif détecté.
- Au sein de structures identifiées et reconnues par la fédération, les jeunes sportifs sont ensuite accompagnés dans leur cursus de formation sportive puis de perfectionnement sportif (Pôles Espoirs Unisport ou Multisport puis Pôles France Relève) avec une prise en compte de leur projet scolaire.
- Plusieurs dispositifs fédéraux permettent d'accompagner les structures locales qui s'investissent dans une démarche structurante.



Orientations stratégiques 2022-2024

- ▶ Un recrutement plus agressif et challengé des sportifs.
- ▶ Un tutorat local ou national à mettre en place pour chaque sportif identifié dans le PPF.
- ▶ Un accompagnement de chaque cadre sur un parcours individualisé de formation.
- ▶ Des structures permanentes d'entraînement ou d'accueils réguliers de sportifs et des Collectifs France ou Relève.
- ▶ Des clubs et des comités à mettre au cœur de la stratégie haut niveau de la fédération.
- ▶ Sur un plan national, dans la perspective des Jeux Paralympiques 2020, la problématique de délégation des sports paralympiques se posera avec une volonté fédérale de conserver les sports actuellement en gestion depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Structures reconnues dans le cadre du Parcours de Performance Fédérale (PPF)

▶ PÔLES FRANCE

- Centre fédéral / CREPS Bordeaux Aquitaine : Athlétisme, Basket fauteuil, Natation
- INSEP Paris : accueils individuels de SHN
- Noumea : Athlétisme

▶ PÔLES FRANCE RELÈVE

- Centre fédéral / CREPS Bordeaux Aquitaine : Athlétisme, Basket fauteuil, Natation

▶ POLES ESPOIRS

- Pôle Déficiants Moteurs Multisport : LUC Lille
- Meaux : Basket fauteuil
- Pôle Déficiants Moteurs Multisport : CDH Tarn Albi
- Urt (Bayonne) : Cyclisme
- Villard-de-Lans : Ski nordique
- Saint-Cyr sur Loire : Athlétisme

▶ PROJET D'OUVERTURE POUR LA RENTRÉE 2019

- Centre fédéral / CREPS Bordeaux Aquitaine : Tennis de table

Organisation internationale du sport de haut niveau paralympique

- ▶ La périodicité des rencontres internationales de référence reste variable selon le sport concerné, son histoire, ses rapports avec la fédération internationale olympique, ou encore la complexité et le coût de ses organisations.
- ▶ Certaines fédérations ou commissions internationales éprouvent toujours de réelles difficultés à garantir l'organisation annuelle d'une rencontre internationale de référence à l'échelle mondiale ou continentale, ce qui explique que les instances internationales publient souvent, tard dans la saison, le calendrier des compétitions.
- ▶ Dans certains sports (tennis de table, escrime, ski, cyclisme...), la participation à un circuit mondial est une condition nécessaire à la qualification aux compétitions de référence. Compte tenu du nombre de sports et de catégories concernées, les frais liés à ces rencontres sont souvent à la charge des athlètes ou des clubs.
- ▶ De plus, en fonction des sports et des types de rencontres, les épreuves et catégories ouvertes sont susceptibles d'évoluer, ce qui est perturbateur pour la gestion de la carrière du sportif (armes en escrime, épreuves et catégories en athlétisme...)
- ▶ Enfin, le niveau de la concurrence peut encore varier significativement d'un sport à l'autre et, d'une catégorie à l'autre. Aussi est-il toujours délicat de comparer, dans notre mouvement, deux résultats obtenus dans des sports, épreuves ou catégories de handicaps différents.

Contacts

Pierrick GIRAUDEAU

Directeur de la Performance

Tél. 06 14 16 08 07

p.giraudeau@handisport.org



Notre projet sportif pour les jeunes

La politique Jeunes Handisport débute en 1961, grâce à l'initiative de quelques directeurs d'établissements spécialisés avec l'organisation des premiers Jeux Nationaux des Adolescents Handicapés Physiques à Jambville, dans les Yvelines.

Soucieux non seulement de la santé et de la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap, mais aussi de leur épanouissement moral, ces responsables cherchent ensemble le moyen de les inciter à envisager le sport comme une activité à leur portée mais aussi comme une victoire sur leurs corps.

50 ans plus tard, notre politique s'articule autour de quatre pôles retraçant le parcours sportif des jeunes. D'une première mise en situation sportive dans le cadre scolaire à une pratique compétitive fédérale de haut niveau, les objectifs des jeunes sportifs diffèrent.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, nous avons développé une offre diversifiée au sein de chaque pôle en lien avec tous les acteurs du mouvement handisport.

SPORT SCOLAIRE

PARCOURS SPORTIF

HAUT-NIVEAU

1.

PÔLE DÉVELOPPEMENT

Favoriser le développement de la pratique sportive scolaire et périscolaire (apporter notre expertise aux actions de l'UNSS, de l'USEP, de l'UGSEL, de la FFSU, mise en place de formations à destination des acteurs du champ sportif scolaire, sensibiliser les jeunes en situation de handicap à la pratique sportive...)

2.

PÔLE ANIMATION DÉCOUVERTE

Transmettre la passion du sport à travers des manifestations permettant la découverte pour les jeunes d'une pratique de loisirs (journées de découverte, initiation à la pratique sportive, vacances sportives...)

3.

PÔLE PRÉ COMPÉTITION

Emmener nos jeunes sportifs vers une pratique compétitive (Grand Prix National ou régional des Jeunes, Jeux Nationaux ou régionaux de l'Avenir, Critériums, Coupe de France de foot à 5, Challenges, stage "jeunes à potentiel", actions locales de détection...)

4.

PÔLE PERFORMANCE

Rentrer pleinement dans une pratique compétitive tournée vers la réalisation de performances (championnats, sélections, stages nationaux, régionaux et départementaux...)

NOS ACTIONS

- ▶ Critériums scolaires pour déficients visuels
- ▶ Championnats de France Sport partagé UNSS
- ▶ Formation des professeurs d'EPS
- ▶ Conventions avec l'Éducation Nationale, l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL
- ▶ Journées locales Sport partagé UNSS
- ▶ Journées de sensibilisation

NOS ACTIONS

- ▶ Vacances sportives
- ▶ Journées sportives locales d'initiation
- ▶ Journées sportives locales de découverte
- ▶ Stages sportifs de loisirs
- ▶ Écoles du sport

NOS ACTIONS

- ▶ Jeux Nationaux de l'Avenir
- ▶ Grand Prix National des Jeunes
- ▶ Coupe de France de Foot à 5
- ▶ Stages Jeunes à Potentiel
- ▶ Coupes, critériums, challenges régionaux et départementaux
- ▶ Formation de classificateurs Jeunes

NOS ACTIONS

- ▶ Championnats de France régionaux et départementaux
- ▶ Stages nationaux, régionaux et départementaux
- ▶ Journées de perfectionnement locales
- ▶ Pôles France Relève : Athlétisme, Natation et Basket-Fauteuil

La saison sportive des jeunes

1. Pôle Développement

CRITÉRIUMS NATIONAUX SCOLAIRES POUR DÉFICIENTS VISUELS

- ▶ Athlétisme : 6 février 2019 / Vittel
- ▶ Torball : 27 mars 2019 / Dardilly
- ▶ Tir à l'arc : 15 mai 2019 / Nancy
- ▶ Natation : 12 juin 2019 / Besançon
- ▶ Cécifoot : à définir

2. Pôle animation découverte

VACANCES SPORTIVES D'HIVER

- ▶ Val Thorens : ski / 18-30 ans

VACANCES SPORTIVES D'ÉTÉ

- ▶ Lorient : croisière en voilier / 18-30 ans
- ▶ Serre-Chevalier : rando, eaux vives, FTT, voile / 13-30 ans
- ▶ Saint-Cyprien : tennis, canoë, voile / 18-30 ans
- ▶ Saint-Cyr sur Mer : plongée, kayak / 13-17 ans

3. Pôle pré compétition

JEUX NATIONAUX DE L'AVENIR HANDISPORT

VALENCE (26), DU 29 MAI AU 1^{er} JUIN 2019

- ▶ Pré-affectation des places par les comités régionaux jusqu'au 7 décembre 2018. Inscriptions en ligne du 14 janvier au 8 mars 2019

COUPE DE FRANCE DE FOOT À 5

CLERMONT-FERRAND (63), 21-23 JUIN 2019

- ▶ Pré-inscription en ligne fin 2018. Inscriptions définitives en mars 2019

STAGES JEUNES À POTENTIEL

- ▶ Informations dans le Bulletin Jeunes

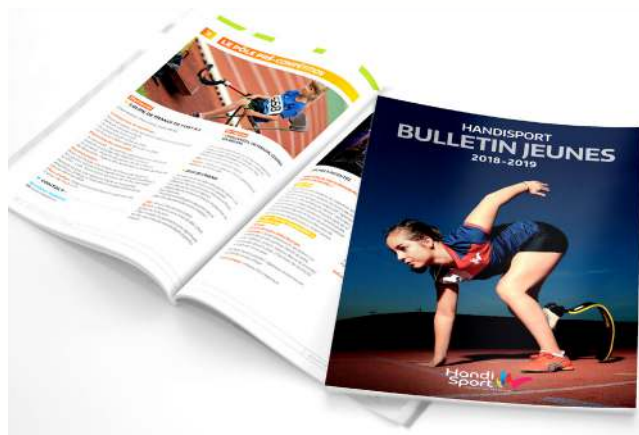
4. Pôle performance

COMPÉTITIONS & STAGES JEUNES DES COMMISSIONS SPORTIVES

- ▶ Consultez la page de la discipline sportive concernée

LES PÔLES FRANCE RELÈVE

- ▶ Athlétisme, basket fauteuil et natation : informations dans le Bulletin Jeunes



Bulletin jeunes 2018-2019

- ▶ Retrouvez toute les informations à propos de la politique jeunes et du programme sportif de la saison sur le site fédéral, rubrique Jeunes.

- ▶ bulletin-jeunes.handisport.org

Vos référents Jeunes

Toutes les coordonnées des référents Jeunes nommés au sein des comités départementaux, régionaux ou des commissions sportives sont disponibles sur le site fédéral, rubrique Contactcs / Référents régionaux.

- ▶ www.handisport.org/referents-regionaux

Les partenaires du projet jeunes

- ▶ La FFH a signé des conventions avec différents partenaires et les rencontre régulièrement dans le cadre de commissions mixtes nationales ou de réunions de travail : **USEP, UNSS, UGSEL, FFSU**.

- ▶ Consultez les conventions en ligne :

www.handisport.org/federation-homologues

Contacts

Charles HORDENNEAU

CSF Projet Jeunes

Tél. 06 58 59 46 45

c.hordenneau@handisport.org



Athlétisme

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Sport paralympique parmi les plus populaires, l'athlétisme fut l'un des premiers sports à être intégré au programme des Jeux Paralympiques à Rome en 1960. Il regroupe le plus grand nombre d'athlètes et d'épreuves : les courses sur piste à l'exception des courses de haies, les sauts à l'exception de la perche, les lancers à l'exception du marteau, et enfin, les courses sur route du 10 Km au marathon.

Capacités développées

Fonction cardio-vasculaire et respiratoire • Coordination motrice et équilibre du tronc • Force musculaire et vitesse

Pratique

Il existe deux types de pratique de l'athlétisme
Handisport :

- ▶ **La pratique debout** concerne tous les sportifs en capacité de courir debout (pouvant nécessiter l'usage de prothèses).
- ▶ **La pratique en fauteuil** pour toutes les personnes qui, en raison de leur déficience physique, ne peuvent courir debout. À noter, les lancers se font à partir de chaise de lancer.

HANDICAP DES PARTICIPANTS

- ▶ **Paraplégiques, tétraplégiques et assimilés** : pratique en fauteuil roulant
- ▶ **Amputés et assimilés** : en fonction du niveau et du nombre d'amputations, pratique debout
- ▶ **Malvoyants et non-voyants** : accompagnés d'un guide ou non

- ▶ **Paralysés cérébraux** : en fonction du degré du handicap, pratique debout ou en fauteuil roulant
- ▶ **Personnes de petite taille** : lancers uniquement
- ▶ **Sourds**

Classification

À l'instar des catégories d'âge (poussins, benjamins...) ou de poids (moins de 70 Kg, lourds, etc.), les sportifs en situation de handicap sont placés dans des classes, lorsqu'ils y sont éligibles en présentant le handicap minimum.

- ▶ **F pour Field**, le terrain en anglais, désigne les lancers.
- ▶ **T pour Track**, la piste, désigne les courses.
- ▶ Le premier chiffre représente la famille de handicap et le second, son degré : plus le second chiffre est petit, plus le handicap est important.
- ▶ **T/F 11-13** : déficiences visuelles
- ▶ **T/F 20** : déficiences intellectuelles Fédération Française du Sport Adapté
- ▶ **T/F 31-34** : déficiences d'origine cérébrale (courses et lancers en fauteuil)

- ▶ **T/F 35-38** : déficiences d'origine cérébrale (courses et lancers debout)
- ▶ **T/F 40-41** : personnes de petite taille
- ▶ **T/F 42-47** : amputations ou assimilées
- ▶ **T 51-54** : personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses fauteuils)
- ▶ **F 51-57** : personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (lancers assis)
- ▶ **T/F 60** : déficiences auditives

À SAVOIR Depuis le 1er janvier 2018, il existe de nouvelles catégories pour les athlètes amputés de membre(s) inférieur(s) et appareillés : T/61 à T/F64.

Règlement

L'athlétisme offre une grande variété de compétitions et le plus grand nombre d'épreuves :

- ▶ **Courses sur piste** : sprint (100 m, 200 m, 400 m), courses de moyennes distances (800 m, 1 500 m), course de longues distances (5 000 m, 10 000 m) et courses de relais (4 x 100 m)
- ▶ **Courses sur route** : marathon, semi-marathon, 10 Km
- ▶ **Sauts** : saut en hauteur, saut en longueur
- ▶ **Lancers** : disque, poids, massue, javelot

Par rapport à l'athlétisme valide, quelques adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès à ce sport au plus grand nombre. Elles concernent principalement :

- ▶ **les épreuves "guidées" des déficients visuels**
- ▶ **les courses et les lancers en fauteuil roulant**
- ▶ **le poids des engins de lancer**

Compétitions régionales

La commission confie au référent régional la mise en place de compétitions régionales ou interrégionales. Une intégration au sein des compétitions de la FFA est également possible.

Compétitions nationales

Les classements se font à la table de cotation internationale en vigueur. Tous les documents relatifs aux différents championnats sont publiés chaque année sur le site de la commission.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Indoor • Cross • Route • Interclubs • Open

CHALLENGE NATIONAL DES JEUNES ATHLÈTES

Adaptée aux jeunes athlètes des catégories moins de 20 ans (classification Jeunes), cette animation sportive permet aux athlètes, debout ou en fauteuil, n'ayant jamais participé à un Championnat de France, d'exprimer plusieurs aptitudes propres à nos disciplines : courses, sauts, lancers. Chaque comité peut proposer ainsi, d'octobre à avril, des activités sur une demi journée ou sur une journée pour les athlètes débutants.

Ce challenge vient compléter l'offre de pratique sur le territoire. Les meilleurs athlètes (- 18 ans) seront invités à la finale du Challenge organisée lors du Grand Prix World Para Athletics de Paris.

Stages

STAGES ESPOIRS

Sur convocation, stages organisés durant les vacances scolaires de la Toussaint et de Pâques.

PERFECTIONNEMENT

La commission organise 2 ou 3 stages de perfectionnement par an. Ces stages permettent de progresser dans de bonnes conditions avec un matériel adapté.

HAUT NIVEAU

Sur convocation, stages réservés aux athlètes des collectifs France et Relève..

Matériel & sécurité

HANDICAPS PHYSIQUES

FAUTEUIL

La pratique de l'athlétisme "en fauteuil" nécessite l'acquisition d'un matériel spécifique (cadre rigide monté sur trois roues) et accessoires : casque et gants renforcés.

DEBOUT

La pratique des athlètes amputés de membres inférieurs nécessite l'utilisation de prothèses spécifiques à restitution d'énergie en matériaux composites : fibre de carbone, aramide, kevlar...

À SAVOIR La Commission peut prêter ou recommander du matériel adapté aux participants en fonction de leurs pratiques : courses en fauteuil, lancers assis, courses et sauts appareillés...

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Julien HÉRICOURT
Tél. 01 40 31 45 39 • athletisme@handisport.org

← www.athletisme-handisport.org

f [Athlétisme Handisport](https://www.facebook.com/AthletismeHandisport)

t [@AthleHandisport](https://twitter.com/AthleHandisport)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.org
Fédération internationale : www.paralympic.org/athletics



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Badminton Sourds

DEAFLYMPICS

La Fédération organise la pratique du badminton en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Le badminton est une activité duelle, particulièrement adaptée à la pratique des personnes sourdes et malentendantes.

Capacités développées

Fonction cardio-pulmonaire • Coordination (volant/raquette)

Pratique

La FFH organise la pratique du badminton en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes.

Classification

En compétition, certificat médical exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Règlement

Les règles sont similaires au badminton valide. Le port d'appareils auditifs est interdit durant les compétitions officielles.

Compétitions régionales

Des compétitions sont organisées dans certaines régions.
Renseignements auprès de votre comité.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS

Inscription des équipes auprès de la commission sportive. Les entendants peuvent s'inscrire sous certaines conditions, renseignements auprès de la commission sportive.

COUPE DE FRANCE

Inscription auprès de la commission sportive. Format ronde suisse. Les entendants peuvent s'inscrire sous certaines conditions, renseignements auprès de la commission sportive.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SIMPLES & DOUBLES

Inscription auprès de la commission sportive.

Stages

- ▶ Des stages d'initiation sont organisés en région.
- ▶ **Équipe de France** : 5 à 6 regroupements annuels, sur un week-end, réservés au groupe France et déterminés par la commission sportive (Selon résultats obtenus sur les dernières compétitions handisport et valides).

Contacts & infos

Directeur sportif : Sébastien CAMPEGGIA
badminton-sourds@handisport.org

🔗 www.badminton-sourd.fr

📘 [commission fédérale des sourds de badminton](#)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Badminton : www.ffbad.org
Fédération Internationale Sport Sourds : www.ciss.org
Fédération Européenne du Sport Sourds : www.edso.eu



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

SmartDrive® MX2+ avec PushTracker

SmartDrive est un dispositif léger et puissant d'assistance électrique à la propulsion.

**Plus besoin de pousser,
Un simple geste suffit.**





© F. Pervillé

Basket-ball

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Sport collectif placé sous l'égide de l'IWBF (Fédération Internationale), le basket fauteuil est à l'origine du développement du Handisport dans le monde. Longtemps seul sport collectif pouvant être pratiqué en fauteuil manuel, tout en conservant un côté spectaculaire, le basket fauteuil attire de nombreux adeptes, plusieurs milliers dans le monde.

Capacités développées

Maîtrise du fauteuil • Adresse et habileté manuelle •
Fonction cardio-vasculaire et respiratoire • Tactique collective

Pratique

Le basket fauteuil se joue à 5 contre 5 et s'adresse aux personnes en situation de handicap touchant à minima la partie inférieure ou supérieure du corps : paraplégie, poliomyélite, amputation...

À SAVOIR La commission souhaite également développer la pratique du basket fauteuil en 3 contre 3.

Classification

En fonction de son handicap et de ses capacités fonctionnelles, le joueur est "classifié" de 1 (paraplégique sans abdos) à 5 points (valide). Le total de points d'une équipe au complet sur le terrain ne peut excéder 14,5 points en Nationale A et B, 15 points en Nationale C et 15,5 points en Nationale 2.

À SAVOIR Joueurs valides (5 pts) admis en championnats sous certaines conditions.

Règlement

Le règlement de jeu a connu de nombreux changements au fil des années pour être aujourd'hui, identique à celui du basket valide, avec toutefois certaines adaptations liées à l'utilisation du fauteuil :

- ▶ La reprise de dribble est autorisée.
- ▶ Les contacts avec l'adversaire sont autorisés dans la limite où ils ne nuisent pas à l'intégrité physique. Le fauteuil est considéré comme une partie intégrante du joueur.

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive.

Compétitions régionales

Certaines régions organisent des tournois loisirs interrégionaux.

Compétitions nationales

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Nationale A : 12 clubs engagés

Nationale B : 10 clubs engagés

Nationale C : 1 poule de 7 clubs et une poule de 8 clubs

Nationale 2 : 4 poules interrégionales de 7, 8, 9 et 10 clubs

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MOINS DE 23 ANS

Compétition finale sur un week-end regroupant les régions ou regroupements inter-régionaux participants à cet événement.

Stages

INITIATION & PERFECTIONNEMENT

Certains comités régionaux organisent, au cours de la saison sportive, des stages d'initiation destinés aux nouveaux joueurs. Des stages régionaux de préparation au Championnat de France des moins de 23 ans sont également mis en place dans les régions concernées tout au long de l'année.

Matériel & sécurité

- ▶ **En loisir** tous les types de fauteuils multisport conviennent mais une roue arrière anti-bascule est préconisée. L'usage de sangles est conseillé.
- ▶ **En compétiton** la pratique du basket fauteuil nécessite l'utilisation d'un fauteuil spécifique (pour les débutants, favoriser un fauteuil réglable avant de s'orienter vers un fauteuil sur mesure).
- ▶ **Coût moyen** : 3 000 à 7 000 €

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

COLONNE VERTÉBRALE

- Paraplégie
- Spina bifida
- Poliomyélite
- Autres lésions de la moelle épinière

HANCHE

- Prothèse de hanche
- Nécrose de la tête fémorale
- Arthrite

GENOU

- Prothèse de genou
- Arthrite
- Lésion ligamentaire irréparable
- Fracture articulaire
- Perte totale du cartilage articulaire

CHEVILLE

- Arthrodèses articulaires multiples
- Arthrite
- Instabilité ligamentaire très importante

AUTRES HANDICAPS

- Amputation sur un membre inférieur ou agnésie
- Fractures multiples d'un ou des membres inférieurs ayant pour conséquences une réduction des amplitudes articulaires et une faiblesse musculaire
- Remplacement d'un os long
- Déformation d'un os long
- Infirmité motrice cérébrale
- Dégénérescence musculaire ou faiblesse

Basket-Ball
www.france-handibasket.fr

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Stéphane BINOT
Tél. 06 27 87 55 23 • basket@handisport.org

↳ www.france-handibasket.fr

f [equipedefrancebasketfauteuil](https://www.facebook.com/equipedefrancebasketfauteuil)

f [francebasketfauteuil](https://www.facebook.com/francebasketfauteuil)

f [polehandibasket](https://www.facebook.com/polehandibasket)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Basket : www.ffbb.com
Fédération internationale : www.iwbf.org



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Boccia

PARALYMPIQUE

Sport d'opposition de balles mixte, pratiqué en individuel ou par équipe et inscrit aux Jeux Paralympiques pour un certain public, la Boccia s'apparente à de la pétanque jouée en intérieur avec des balles en cuir.

Capacités développées

Coordination manuelle • Précision du geste (force et direction) • Stratégie du jeu

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

Pratiquée en fauteuil roulant, cette discipline sportive exige précision et contrôle musculaire. La présence autorisée d'un assistant, ainsi que l'utilisation d'une rampe, permettent aux personnes dont la mobilité des membres supérieurs est particulièrement limitée ou altérée, de pratiquer cette activité jusqu'au niveau international.

Classification

Huit classes existent en compétition nationale. Toute personne ayant un handicap physique peut pratiquer en championnat, en classes BC ou NE.

Les quatre classes BC (paralympiques) :

- ▶ **BC 1** : joueur atteint de paralysie cérébrale (CP - Cerebral Palsy) et assimilés : handicap "sévère" au niveau des quatre membres. Le joueur dispose d'un assistant sportif.

- ▶ **BC 2** : joueur CP et assimilés : handicap "sévère" aux quatre membres. Pas d'assistant sportif.
- ▶ **BC 3** : joueur atteint de tout type de pathologie : handicap plus "sévère" au niveau des quatre membres. Le joueur dispose d'une rampe et d'un assistant sportif.
- ▶ **BC 4** : joueur atteint de tout type de pathologie, hors CP et assimilés CP : handicap "sévère" au niveau des quatre membres. Pas d'assistant sportif, sauf pour les pratiquants jouant au pied.

Les classes "National Éligible" (NE) regroupent tous les joueurs, hors joueurs classés BC, présentant un handicap physique. Pour participer aux championnats, ces joueurs, ne disposant pas d'assistant sportif, sont "classés" dans l'une des quatre classes NE1, NE2, NE3 et NE4.

Règlement

- ▶ Matches en individuel, doublette ou tripléte. Les joueurs s'affrontent en 4 mènes (6 mènes en tripléte).
- ▶ Chaque joueur ou équipe dispose de 6 balles (réparties équitablement entre joueurs).

- ▶ Le premier joueur lance le but puis joue une balle. Le joueur adverse doit jouer jusqu'à la reprise du point.
- ▶ Après la dernière balle jouée, chaque balle de même couleur située le plus près du jack (but), rapporte un point au joueur correspondant.
- ▶ Les dimensions du terrain sont de 12,5 x 6 m.
- ▶ En cuir, les balles et le but pèsent 275 g avec une circonférence de 27 cm.
- ▶ Un tirage au sort détermine le placement des joueurs dans les aires de lancement.
- ▶ Le joueur en position assise effectue le lancer à la main ou à l'aide d'une rampe de lancement. Cette rampe ne doit pas dépasser la ligne de lancer. L'assistant sportif, dos, au jeu durant toutes les manches, est présent pour exécuter les commandes de son joueur.
- ▶ Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive.

Compétitions régionales

Les comités régionaux organisent les championnats régionaux qualificatifs aux Championnats de France catégories BC 1, BC 2, BC 3, BC 4 et NE (National Eligible). Des challenges Open sont aussi organisés en individuel et/ou en équipe.

Pour la phase de qualification aux championnats de France, les 13 régions sont concernées, les comités régionaux étant responsables des qualifications régionales.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE BC 1 À BC 4

L'engagement des sportifs est soumis à leurs qualifications régionales. 75 joueurs qualifiés répartis dans les régions actives.

Nouveauté 2019 : le Championnat de France BC est divisé en 2 niveaux de compétition pour les catégories BC1, BC2 et BC3: le Championnat de France Élite et le Trophée National Pré-élite. La catégorie BC4, quant à elle, restera à un seul niveau de compétition : Championnat de France Élite.

La répartition des sportifs qualifiés en région dans l'un ou l'autre de ces niveaux de compétition dépendra du rang national du sportif en question:

- ▶ **Catégories BC1 et BC2**, les 8 joueurs qualifiés les mieux classés au ranking national entreront dans le tableau Championnat de France Élite. Les autres entreront dans le tableau Trophée National pré Élite.
- ▶ **Catégorie BC3**, les 12 joueurs qualifiés les mieux classés au ranking national entreront dans le tableau Championnat de France Élite. Les autres entreront dans le tableau Trophée National pré Élite.

Le titre de Champion de France est décerné au vainqueur du tableau Élite. La mise à jour annuelle du classement national et la réévaluation annuelle du nombre intégrant le tableau Élite sont gérées par la commission à l'issue de chaque championnat de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CATÉGORIE NE 1 À NE 4

L'engagement des sportifs est soumis à leurs qualifications régionales. 75 joueurs qualifiés répartis dans les régions actives.

Stages

INITIATION ET PERFECTIONNEMENT

Certains comités régionaux organisent des journées de découverte et d'initiation, stages...

ÉQUIPE DE FRANCE (CLASSES BC UNIQUEMENT)

Les regroupements et stages Collectif France sont réservés aux joueurs détectés par la commission sportive, en fonction de leurs résultats au championnat de France BC, de leur classement national, de leur potentiel et des critères internationaux de la BISFED.

Matériel & sécurité

Pour pratiquer cette activité, il faut se procurer des rubans de marquage de terrain, 1 jeu de boccia (13 balles : 6 bleues, 6 rouges, 1 blanche) accessoires balles et accessoires fauteuils éventuels et, suivant le handicap, une rampe.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directrice sportive : Sophie TERNEL
Tél. 06 03 40 02 95 • boccia@handisport.org

 [bocciafrancehandisport](https://www.facebook.com/bocciafrancehandisport)

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.bisfed.com



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Bowling Sourds

DEAFLYMPICS

La Fédération organise la pratique du bowling en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Praticué en individuel ou par équipe, le bowling est une activité sportive et récréative, née aux États-Unis au début du siècle dernier, adaptée à la pratique de nombreuses personnes handicapées physiques ou sourdes et malentendantes. L'objectif est de renverser un maximum de quilles en faisant rouler une boule avec un nombre limité de tentatives.



Capacités développées

Force et précision • Coordination • Concentration

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

Activité pouvant être pratiquée par les personnes handicapées physiques, mais en loisir uniquement, au sein des clubs le proposant.

HANDICAP AUDITIF

La Fédération organise la pratique en compétition uniquement pour les personnes sourdes et malentendantes.

Classification

HANDICAP AUDITIF

Pour les personnes sourdes et malentendantes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

À SAVOIR Contactez la commission sportive afin d'obtenir un formulaire d'audiogramme ICSD. Tout audiogramme non reconnu par l'ICSD sera rejeté.

Règlement

Les règles sont similaires au règlement de la pratique valide. Le port d'appareil auditif est interdit.

Compétitions nationales

HANDICAP AUDITIF

La commission sportive organise les compétitions nationales suivantes :

- ▶ Coupe de France (mixte et handicap)
- ▶ Championnats de France Vétérans (individuel et doublettes)

- ▶ Championnats de France Doublettes (hommes et femmes)
- ▶ Championnats de France Team (hommes et femmes)
- ▶ Championnats de France Individuel (hommes et femmes)
- ▶ Open du bowling pour de la découverte du Bowling (licence Loisir ou Pass'Sport)

À SAVOIR Les licenciés "loisirs" peuvent participer à aux compétitions nationales en restant hors classement pour leur permettre de se comparer aux meilleurs bowlers.

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

Trois regroupements annuels, organisés sur un week-end, et réservés au groupe France, déterminé par la commission sportive au vu des résultats obtenus sur les dernières compétitions handisport et valides (via la Fédération Française de Bowling). Renseignements auprès de la commission sportive.

Matériel & sécurité

L'utilisation d'une rampe de lancement (gouttière) est autorisée pour les personnes n'ayant pas les capacités nécessaires d'effectuer un lancer à la main. Elle est dirigée par un assistant qui doit rester neutre et être dos au terrain durant toute la partie.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Davy LACROIX
bowling-sourds@handisport.org

📍 www.bowling-sourds.klyo.net

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

FF Bowling et Sports de quilles : www.ffbsq.org
Fédération Internationale : www.deaflympics.com
Fédération Internationale Sport Sourds : www.ciss.org
Fédération Européenne du Sport Sourds : www.edso.eu



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Canoë-kayak

PARALYMPIQUE

Le bateau appelé « canoë-kayak » n'existe pas : le canoë ou le kayak sont en réalité deux disciplines distinctes. Leur différence est liée à la pagaie : le canoë se propulse à l'aide d'une pagaie simple et le kayak avec une double. Traditionnellement, le kayak se pratiquait assis et le canoë à genou (sur 1 ou 2 genoux). Le canoë-kayak est adapté à tout public grâce aux nombreux modes de pratique et d'embarcations.

Capacités développées

Équilibre assis • Coordination • Condition physique • autonomie • Adaptation au milieu aquatique

Pratique

Le canoë-kayak est pratiqué en eaux calmes (lacs, rivières et fleuves), mer et eaux vives, sous certaines conditions, en loisir ou en compétition. Les embarcations utilisées en compétitions sont le kayak et la pirogue.

- ▶ **En eaux calmes** sur des canaux, des lacs ou encore des rivières se résume à de magnifiques promenades.
- ▶ **En eaux vives** la connaissance du milieu, la maîtrise de son embarcation et l'encadrement par des personnes diplômées sont indispensables.
- ▶ **En mer** que ce soit seul ou accompagné d'un équipier, le kayak de mer combine le plaisir de réaliser une randonnée avec la découverte de ce milieu marin.
- ▶ Quelques grands événements sont accessibles à tous, citons par exemple : la Traversée de Lyon, le Marathon de l'Ardèche, le Rallye de la Scarpe, le Marathon du Haut-Rhône, la Traversée de Palavas...

À SAVOIR De nombreux Raids Multisports handisport proposent du kayak. Renseignements auprès de votre comité handisport.

Règlement

- ▶ Pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A.322-42 du code du Sport (canoë, kayak et disciplines associées), l'exploitant d'un établissement qui organise l'une de ces activités demande au pratiquant soit :
 - D'attester de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité
 - De présenter un certificat qui mentionne la réussite au test prévu à l'article A.322-3-2
 - De présenter un des certificats mentionnés à l'article A.322-3-3. Lorsque le pratiquant ne peut fournir cette attestation ou l'un de ces certificats, il doit se soumettre au test prévu à l'article A.322-3-2
- ▶ Pour les personnes ne pouvant pas fournir ces attestations ou certificats, la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées (hors activités ACM et scolaires) est possible sous conditions :
 - Port d'un gilet de sauvetage répondant à la norme ISO 12402-4 ou NF EN395, ceci dès la zone d'embarquement.

- Un accompagnateur obligatoire pour 6 personnes maximum. (Article A322-3-4 du Code du sport et Annexe 8 "Sécurité" du règlement intérieur de la FFCK)

À SAVOIR *Le kayak scolaire et les accueils collectifs de mineurs ont leur réglementation spécifique.*

Classification

Elle est réalisée sur le lieu des Championnats de France de paracanoë, la veille des compétitions ou à la demande, selon la disponibilité des classificateurs. Elle se déroule en deux temps avec un testing médical et un testing technique réalisé sur l'eau.

La classification internationale actuellement en vigueur est composée de 3 catégories :

- ▶ **KL1** : Athlète ne pagayant qu'avec les bras
- ▶ **KL2** : Athlète pagayant avec les bras et partiellement avec le tronc ou les jambes
- ▶ **KL3** : Pagayeur pagayant avec les bras, le tronc et les jambes.

À SAVOIR *La classification nationale prend en compte la classification internationale mais intègre aussi d'autres déficiences non reconnues à l'international comme la déficience visuelle (plus de renseignements auprès de la commission).*

Compétitions nationales

Les Championnats de France de paracanoë vitesse (200 m) et de fond (5 000 m) existent depuis 2014. Ils sont organisés par la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) avec l'appui de la Fédération Française Handisport pour les classifications et l'accessibilité des sites. Pour participer, chaque compétiteur doit se sélectionner sur la même épreuve lors d'un championnat interrégional.

À SAVOIR *Le paracanoë a fait son entrée au programme officiel des Jeux Paralympiques à Rio en 2016.*



Stages

Perfectionnement ou loisir, la commission sportive organise des stages visant la progression dans la pratique ou la découverte de nouvelles embarcations (bateaux de courses en ligne, mer, seul, en équipage, pagaie creuse), et d'autres milieux aquatiques (mer, eau vive, lac, fleuve).

Matériel

Le nombre important de modèles de bateaux permet à chaque type de handicap de trouver un canoë ou un kayak adapté.

- ▶ **Le kayak de mer (Kmer)** est largement répandu, notamment en biplace. Facile à diriger, stable et confortable, l'installation de calages ou d'une coque de maintien est aisée dans cette embarcation.
- ▶ **Le kayak "Sit on top"** est un bon support de découverte en plan d'eau calme ou en piscine.
- ▶ **La pirogue** est une embarcation agréable, facilement adaptable, qui apporte dès le départ des sensations de glisse et de vitesse.
- ▶ **En course en ligne**, compétition, fitness ou loisir, les bateaux types Vital, CAPS, Nelo Viper, Zedtech TT ou équivalent peuvent être utilisés.
- ▶ **Les adaptations sont nombreuses** : utilisation de coques, d'aides à la préhension, de stabilisateurs... L'ajout de mousses dans les embarcations est une technique largement utilisée.

À SAVOIR *La commission sportive teste, valide, et assure une veille sur le matériel adapté, n'hésitez pas à la contacter.*

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directrice sportive : Marie-Anne Tourault
Tél. 06 22 91 82 57 • canoekayak@handisport.org

↳ www.handisport-nature.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Canoë-kayak : www.ffck.org
Fédération internationale : www.canoaicf.com



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Cyclisme

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Le cyclisme se pratique sur quatre supports adaptés à la plupart des handicaps physiques et sensoriels : tandem pour les déficients visuels, tricycle pour les infirmes moteurs cérébraux, hémiplegiques ou traumatisés crâniens, handbike (vélo avec commande à bras) pour les personnes à mobilité réduite et vélo solo pour les déficients auditifs et autres handicapés moteurs.

Capacités développées

Système cardio-pulmonaire • Force et endurance des membres propulsifs • équilibre (pour solo et tandem)

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

CYCLISME SOLO

Selon le degré de handicap, le cycliste utilise le maximum du potentiel musculaire du ou des membre(s) inférieur(s) pour agir sur un pédalier avec une transmission par chaîne. Le vélo est standard avec éventuellement quelques aménagements inhérents au handicap (emplacement des freins, des changements de vitesse, du pédalier...). Cette catégorie est composée de personnes amputées ou ayant une perte fonctionnelle des membres supérieurs et/ou inférieurs.

HANDBIKE

Le cycliste utilise la force des membres supérieurs pour actionner le pédalier. L'engin utilisé est à trois roues, avec propulsion manuelle avec plateaux, dérailleurs, manivelles et freinage adaptés. La pratique est dédiée aux personnes présentant des lésions médullaires ou amputées d'un ou deux membres inférieurs.

LE TRICYCLE

Suivant les troubles musculaires et posturaux, le cycliste a recours à un engin à trois roues comportant éventuellement des adaptations spécifiques à son handicap. Cette pratique est essentiellement réservée aux personnes ayant des troubles moteurs et de l'équilibre (IMC, hémiplegiques). Voir photo p.103

HANDICAP VISUEL

TANDEM

Le cycliste déficient visuel pratique en tandem avec un guide, appelé pilote.

HANDICAP AUDITIF

Les personnes atteintes d'une déficience auditive pratiquent sur un vélo traditionnel, sans appareillage auditif.

Classification

Les infos ci-dessous sont données à titre indicatif. La classification d'un sportif doit être validée par un panel de classificateurs officiels.

HANDICAPS PHYSIQUES

HANDBIKE

- ▶ **H1** Tétraplégie de niveau C6 (ou moins) et handicaps assimilés
- ▶ **H2** Tétraplégie de niveau C7 à C8 et handicaps assimilés
- ▶ **H3** Paraplégie de niveau D1 à D10 et handicaps assimilés
- ▶ **H4** Paraplégie de niveau inférieur à D10 et handicaps assimilés, en position allongée.
- ▶ **H5** Athlètes possédant le handicap minimum et pratiquant à genoux

TRICYCLE

- ▶ **T1** Infirmité motrice cérébrale "sévère" (hémiparésie, diparésie, quadriparésie), traumatismes crâniens, AVC massifs et handicaps assimilés.
- ▶ **T2** Infirmité motrice cérébrale "modérée" (hémiparésie, diparésie, quadriparésie) et handicaps assimilés IMC

VÉLO SOLO

- ▶ **C1** Amputation fémorale + membre supérieur et handicaps assimilés
- ▶ **C2** Amputation fémorale sans utilisation de prothèse et handicaps assimilés
- ▶ **C3** Double amputation tibiale et handicaps assimilés
- ▶ **C4** Simple amputation tibiale et handicaps assimilés
- ▶ **C5** Amputation d'un membre supérieur et handicaps assimilés

HANDICAP VISUEL

Acuité visuelle maximum de 1/10e du meilleur œil après correction ou champ visuel de 20°.

HANDICAP AUDITIF

En compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées). L'utilisation d'appareillage auditif est interdite en compétition.

À SAVOIR La classification est établie par un classificateur du niveau de compétition requis (national ou international). Elle peut imposer ou autoriser un certain nombre d'aménagements matériels : taille de pédalier, position, guidon spécifique...

Règlement

Pour tous les types de handicap, le cyclisme de compétition se décline en épreuves sur piste et sur route (contre-la-montre et course en ligne). Pour les déficients auditifs s'ajoute la pratique du VTT. Le règlement officiel est disponible auprès de la commission sportive

Compétitions régionales

Des compétitions sont régulièrement organisées à travers le pays. Le classement de la Coupe de France individuelle par équipes est établi sur la base des classements de toutes les épreuves.

Compétitions nationales

La participation se fait sur inscription directe sans parcours de qualification préalable.

TOUT HANDICAP

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR ROUTE ET CONTRE LA MONTRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR PISTE

COUPE DE FRANCE

HANDICAP AUDITIF

CHAMPIONNAT DE FRANCE VTT

Réservé à la catégorie des sourds et malentendants, inscription directe sans parcours de qualification préalable.

Stages

Certains comités régionaux proposent des stages d'entraînement ou des manifestations.

Matériel & Sécurité

- ▶ Le cyclisme pratiqué en compétition requiert du matériel relativement coûteux : autour de 3 000 € pour un handbike, un tandem ou un tricycle.
- ▶ Pour les vélos solos dont les utilisateurs sont amputés de membre(s) supérieur(s) ou atteint de déficience d'un membre supérieur, le couplage du freinage est exigé.
- ▶ Une barre anti-encastrement est obligatoire pour les handbikes et les tricycles sur les épreuves en groupe.
- ▶ Le double freinage sur les roues arrière est exigé pour les tricycles.
- ▶ Le port du casque est obligatoire. En compétition officielle, chaque catégorie a une couleur dominante de casque déterminée par le règlement.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Jérôme DUPRÉ
Tel. 06 14 44 46 32 • cyclisme@handisport.org

↳ www.paracyclisme-handisport.fr

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Cyclisme : www.fcc.fr
Fédération Internationale : www.uci.ch
Fédération Française de Cyclotourisme : www.ffct.org
Fédération Européenne Handcycle : www.ehf-ehc.eu



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



© C. Picout

Escrime

PARALYMPIQUE

L'escrime est une discipline mixte qui, en compétition, se pratique en fauteuil roulant au fleuret, à l'épée et au sabre. Il existe de plus en plus de sections handisport au sein des clubs de la Fédération Française d'Escrime. L'accès au plus grand nombre est favorisé par la mise à disposition des équipements spécifiques (tenue, armes) jusqu'à l'obtention du matériel personnel.

Capacités développées

Coordination motrice et équilibre du tronc • Adresse et habileté manuelle • Fonction cardiovasculaire • Fonction respiratoire

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

Le sportif est assis dans un fauteuil spécifique placé sur un appareil de fixation handifix. Les mouvements avant et arrière du tronc, permettent à l'escrimeur de se déplacer avec pour objectif de toucher avec son arme l'une des parties autorisées du corps de son adversaire, sans être touché. La pratique en fauteuil ne diminue en rien la rapidité du jeu, la qualité des échanges et l'engagement physique.

HANDICAP VISUEL

En France, la pratique de l'escrime handisport à l'épée a été élargie aux escrimeurs déficients visuels. Pour respecter l'équité sportive, les escrimeurs portent un bandeau leur occultant la vision.

Classification

HANDICAPS PHYSIQUES

L'escrime est une activité ouverte à tous, dans laquelle les tireurs sont classés en fonction de leur handicap :

- ▶ **CATÉGORIE A** : tireurs avec équilibre du tronc
- ▶ **CATÉGORIE B** : tireurs sans équilibre du tronc
- ▶ **CATÉGORIE C** : tireurs tétraplégiques

À SAVOIR La pratique en loisir permet aussi la participation des personnes présentant un handicap lourd (paralysés cérébraux).

HANDICAP VISUEL

Il n'existe qu'une seule catégorie.

Règlement

Le règlement est celui de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE) et de l'International Wheelchair Fencing Comitee (IWFC), disponible auprès de la commission sportive.

Que ce soit en individuel ou par équipe, féminin ou masculin, 3 armes existent avec des surfaces différentes à atteindre :

- ▶ **Fleuret** : Arme de convention, la touche est portée avec la pointe du fleuret sur le tronc de son adversaire.
- ▶ **Épée** : Arme non conventionnelle, la touche est portée avec la pointe de l'arme sur toutes les parties du corps situées au-dessus des hanches de l'adversaire.
- ▶ **Sabre** : Arme de convention, la touche peut être portée avec toutes les parties de la lame sur toutes les parties du corps situées au-dessus des hanches de son adversaire.

ARME DE CONVENTION La convention est une règle qui donne la priorité à l'offensive, l'attaqué(e) doit alors écarter la pointe de son adversaire (parade) pour avoir le droit de porter une touche (riposte).

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL N1 ET N2

Participation sur sélection des tireurs du classement national pour chacune des armes. Ces championnats nationaux sont "Open". Chaque épreuve rassemble les catégories A et B féminines et masculines. Si le nombre de tireurs le permet, les escrimeurs tétraplégiques se disputent le titre au fleuret uniquement. Le titre de champion de France est décerné au premier tireur de la catégorie B pour toutes les armes dames et hommes.

À SAVOIR Règlement officiel en ligne sur le site de la commission

CIRCUIT NATIONAL INDIVIDUEL OPEN

Dans les trois armes et à l'épée pour les déficients visuels. Le circuit national est composé en moyenne de quatre à cinq épreuves selon les armes et la saison. • Chacune des épreuves permet aux tireurs de marquer des points au classement national. Les épreuves sont dites "Open" c'est-à-dire sans catégorie de handicap. La participation est ouverte aux catégories (A, B, C) débutants, confirmés ainsi qu'aux tireurs "valides" • Des épreuves "épée", déficients visuels, sont organisées sur certaines étapes du circuit ou spécifiques à cette catégorie. • Des compétitions amicales par équipe sont également organisées à l'initiative de club de la FFE. Les équipes sont le plus souvent mixtes et des tireurs valides peuvent intégrer une équipe.

COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPE DES RÉGIONS

Elle est organisée dans toutes les armes et jumelée avec un circuit national.

CHAMPIONNAT REGIONAL AUX 3 ARMES

À l'initiative des comités régionaux handisport ou comité régional.

Stages

HANDICAPS PHYSIQUES

JEUNES ET INITIATION

À l'initiative des régions, des stages sont proposés à la période des vacances scolaires.

ENTRAÎNEMENT ET PERFECTIONNEMENT

2 stages annuels sont proposés, ouverts aux pratiquants réguliers et loisirs, au minimum engagés sur le circuit national.

HANDICAP VISUEL

INITIATION DÉFICIENTS VISUELS

Un stage annuel est proposé aux escrimeurs déficients visuels (débutants et pratiquants réguliers).

Matériel & sécurité

FAUTEUIL

Le fauteuil doit être adapté à la morphologie de l'escrimeur et répondre à des normes Règlementaires, telles que la hauteur de l'assise, la largeur du fauteuil, la position des repose-pieds, la dimension et la texture du coussin si le tireur en utilise un.

HANDIFIX

Afin que les escrimeurs puissent s'exprimer dans les meilleures conditions en toute sécurité, les fauteuils sont bloqués dans un appareil de fixation appelé « Handifix ». Une barre centrale reliant les 2 plateformes permet de régler la distance entre les escrimeurs.

À SAVOIR Si le système de fixation des fauteuils est à la charge des organisateurs de compétitions et stages, il est fortement conseillé d'acquérir un fauteuil d'escrime qui fait partie intégrante de l'équipement de chaque escrimeur. L'équipement individuel des tireurs (armes et tenues) est identique à celui des "valides".

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Alain FEBVRE
Tél. 06 83 56 07 89 • escrime@handisport.org

← www.escrime-handisport.org

f [commission fédérale d'escrime handisport](https://www.facebook.com/commissionfederalehandisport)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française d'Escrime : www.escrime-ffe.fr
Fédération Internationale : www.fie.ch
International Wheelchair Fencing Committee : www.iwfencing.com



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Football • 4 types de pratiques

La Fédération Française Handisport s'efforce depuis de nombreuses années d'ouvrir l'accès au football au plus grand nombre en l'adaptant aux différents types de handicaps. Ainsi, quatre types de pratiques du football sont organisés en France, répondant à des caractéristiques bien spécifiques.

Pratique

Le football handisport est ouvert à la plupart des pathologies. Cette discipline est praticable par toute personne handicapée pouvant se tenir debout, ou alors présentant un handicap sensoriel (déficience visuelle ou auditive). Le foot-fauteuil électrique est quant à lui dédié au grand handicap et concerne les joueurs utilisant un fauteuil électrique pour leur pratique sportive.

Règlement

Les adaptations du règlement sportif tiennent compte des caractéristiques propres aux différents types de handicaps afin d'assurer la sécurité du pratiquant et l'équité dans la pratique, tout en conservant le plaisir de jouer.



Handicaps & possibilités de pratique

	HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES	PARAPLÉGIQUES & TETRAPLÉGIQUES	HÉMIPLÉGIQUES	PARALYSÉS CÉRÉBRAUX	HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS	HANDICAPS NEUROLOGIQUES D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE	HANDICAPS VISUELS	HANDICAPS AUDITIFS
FOOT MAL-MARCHANTS	●		●	●	●	●		
FOOT À 5 DV (CÉCIFOOT)							●	
FOOT SOURDS								●
FOOT FAUTEUIL ÉLECTRIQUE		●	●	●	●			

Football • Foot mal-marchants

Sport collectif d'opposition pour handicaps physiques debout, le futsal ou foot à 5 en salle est une adaptation du football. L'objectif est de mettre un ballon dans le but adverse en le faisant progresser à l'aide des pieds, tout en empêchant l'adversaire d'en faire autant.

Capacités développées

Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires • coordination motrice • Stratégie du jeu d'équipe

Pratique

La FFH organise le football pour les sportifs en situation de handicap debout dans une pratique en salle sur le modèle du futsal chez les valides, avec quelques adaptations garantissant la sécurité des pratiquants. Il se joue à cinq joueurs (quatre joueurs de champ et un gardien de but) sur un terrain de handball.

Classification

Au niveau national, pour la pratique du futsal mal marchants, plusieurs groupes existent se basant sur la classification sportive "jeunes" de la FFH (D1 à D4 et D5b), intégrant tous les types de handicaps physiques debout, et respectant la notion de handicap minimum.

Plus d'infos sur : <http://www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf>

Règlement

Disponible auprès du contact national, le règlement sportif s'appuie sur celui du futsal édité par la FF Football avec quelques adaptations permettant d'assurer la sécurité du pratiquant.

Compétitions

La Coupe de France accueille chaque année les meilleures équipes de foot à 5. Cette saison, les compétitions Jeunes et Adultes se dérouleront à des dates et lieux différents.

COUPE DE FRANCE JEUNES

Organisée à Clermont-Ferrand, début juin (date à définir). Réservée aux 10-20 ans, elle réunit une vingtaine d'équipes et s'organise en 3 groupes :

- ▶ **Groupe A** : équipes composées de joueurs D1 et D2
- ▶ **Groupe B** : équipes composées de joueurs D1 à D5B
- ▶ **Groupe C** : équipes exclusivement féminines de joueuses de D1 à D5B

COUPE DE FRANCE ADULTES

Organisée en Pays de la Loire (lieu précis et date à définir), la coupe de France adulte réunit un peu plus d'une dizaine d'équipes et s'organise en 2 groupes :

- ▶ **Groupe A** : équipes composées de joueurs D1 et D2

- ▶ **Groupe B** : équipes composées de joueurs D1 à D5

CHAMPIONNAT NATIONAL ADULTE

Cette saison, un championnat national adulte devrait être créé, offrant la possibilité aux équipes de se rencontrer davantage (modalités à définir).

JOURNÉES RÉGIONALES

Certains comités handisport organisent des journées de découverte et/ou des challenges régionaux. Renseignements auprès de vos comités régionaux et départementaux.

Contacts & infos

FFH / PÔLE DÉVELOPPEMENT / FOOT À 5

Contact : Matthieu VERKEST
Tél. 06 30 10 13 43 • verkmat@sfr.fr

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Football : www.fff.fr
Fédération Internationale : www.ifcpf.com



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Football • Foot à 5 DV ou Cécifoot

PARALYMPIQUE

Sport collectif d'opposition pour déficients visuels, le cécifoot est une adaptation du Futsal. L'objectif principal est de marquer un but de plus que l'adversaire. Offensivement, marquer ; défensivement, empêcher l'adversaire de progresser et de marquer.

Capacités développées

Orientation spatiale • Perception auditive et visuelle • Fonctions cardio-vasculaire et respiratoire • Stratégie du jeu d'équipe

Pratique

HANDICAP VISUEL

Sport de loisirs ou de compétition, le cécifoot est pratiqué par les non voyants (catégorie B1) et par les malvoyants (catégorie B2/B3) aussi bien dans les clubs handisport que dans des sections intégrées à des clubs valides.

À SAVOIR Des joueurs valides peuvent être intégrés lors des matchs.

Classification

Les joueurs évoluent dans deux catégories (championnats) distinctes : les malvoyants et les non-voyants. Après vérification de l'acuité visuelle par un spécialiste ophtalmologiste, conformément à un système de classification ophtalmologique international, le joueur est classé dans l'une des deux catégories suivantes :

- ▶ **B1 / NON VOYANTS** : joueurs aveugles ou ayant une faible perception lumineuse. Les joueurs évoluent avec des patchs oculaires et un bandeau sur les yeux.
- ▶ **B2-B3 / MALVOYANTS** : au niveau international, l'acuité visuelle du meilleur œil après correction ne doit pas dépasser 1/10e (tolérance au niveau national jusqu'à 2/10e) ou excéder 20° de champ visuel.

Règlement

Le règlement s'inspire du Futsal édité par la FIFA. Cependant, quelques aménagements et adaptations sont mis en place pour tenir compte des spécificités du handicap.

- ▶ Deux équipes constituées de cinq joueurs s'affrontent durant deux périodes de 20 minutes de temps effectif pour les non-voyants et de 25 minutes pour les malvoyants. L'équipe qui marque le plus de buts remporte le match.

- ▶ Dans la catégorie B1, une équipe se compose de 4 joueurs déficients visuels, 1 gardien de but voyant ou malvoyant qui oriente la défense, 1 entraîneur sur la touche qui supervise et 1 guide derrière le but adverse pour le localiser.
- ▶ Dans la catégorie B1, les dimensions du terrain sont de 40 x 20 m et les buts de 3,66 x 2,14 m. Les longueurs du terrain sont bordées par une barrière rigide ou gonflable (40 m de long et 1,30 m de haut) pour assurer la continuité et la fluidité du jeu.
- ▶ Un joueur commet une faute s'il réalise une action pouvant nuire à l'intégrité physique d'un adversaire (défend couché, tient ou bouscule un joueur, touche volontairement le ballon avec la main). Le ballon est rendu à l'équipe ayant subi la faute.
- ▶ Dans la catégorie B1, lors d'une action vers le porteur de balle, le défenseur non-voyant doit signaler sa venue en criant "VOY".
- ▶ La règle du hors-jeu n'est pas appliquée.

À SAVOIR Règlement officiel disponible sur le site de la FFH

Compétitions régionales

Dans le cadre de la poursuite du développement du cécifoot en régions, des tournois amicaux open seront organisés, mais aussi des finales régionales ou encore des critères jeunes. **Renseignements auprès de votre comité.**

Compétitions nationales

Sont qualifiés pour prendre part au Championnat ou à la Coupe de France, les clubs ayant acquitté les droits d'engagement pour la saison sportive.

LIGUE NATIONALE NON-VOYANTS ET MALVOYANTS

La Ligue nationale française est organisée en phases régionales qui se déroulent de novembre à mai suivies de la phase finale début juin. La catégorie B1 (non-voyants) ne comprend qu'une division, la catégorie B2-B3 (malvoyants) également. Si une équipe remporte le Championnat de France durant trois années de suite, elle conserve définitivement le trophée challenge.

COUPE DE FRANCE NON-VOYANTS ET MALVOYANTS

La Coupe de France se déroule sur un week-end, durant lequel les deux catégories de la discipline sont réunies, pour jouer les deux tournois distincts. Les coupes des vainqueurs sont remises en jeu chaque année, mais si une équipe remporte cette compétition deux années consécutives, elle devient en droit de garder son trophée.

CRITERIUM NATIONAL JEUNES

Le critérium jeune se déroule sur une journée en semaine (mercredi) avec un compétition Zone Nord et une compétition Zone Sud, pour limiter les déplacements. Plus d'informations auprès de la commission sportive.

Matériel & sécurité

Globalement, dans le cadre d'une découverte, le Cécifoot ne présente pas de contraintes financières particulières en dehors de l'achat d'un ballon sonore (environ 50 € auprès de la commission fédérale) et d'une paire de lunettes occultant la vision (masques oculaires à 15 € l'unité en pharmacie, bandeau, patch) pour la catégorie [non-voyant], protège-tibias.

CATÉGORIE B1

- ▶ Surface de jeu de la dimension d'un terrain de handball ou d'un city stade (toléré)
- ▶ Barrières verticales latérales disposées sur les deux longueurs du terrain
- ▶ Buts de hockey sur gazon (nouveau depuis 2017)
- ▶ Ballon sonore spécifique

CATÉGORIE B2-B3

- ▶ Surface de jeu de la dimension d'un terrain de handball, en gymnase ou en extérieur (toléré)
- ▶ Ballon de futsal (taille 3 ou 4) de couleur contrastée par rapport au revêtement du sol.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Charly SIMO
Tél. 06 14 44 47 51 • cecifoot@handisport.org

[f cecifoot franceofficiel](#)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Football : www.fff.fr
Fédération internationale : www.ibsasport.org



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Football • Foot Sourds

DEAFLYMPICS

Le football est le premier sport pour les personnes sourdes et malentendantes, au plan national et international, en termes de pratiquants et de structures.

Capacités développées

Fonctions cardio-vasculaire et respiratoire • Coordination motrice • Stratégie du jeu d'équipe

Pratique

Les compétitions ont lieu en extérieur, avec des équipes de 11 et en salle sur le modèle du Futsal. Une équipe de France masculine de foot à 11 ainsi qu'une équipe de féminine de Futsal participent aux compétitions internationales.

- ▶ **18 clubs masculins** participent aux championnats et coupe de France de football cette saison.
- ▶ **30 clubs masculins et 15 clubs féminins** participent au Championnat de France de Futsal par zone et 14 clubs féminins participent à la Coupe de France Futsal. Une nouveauté sportive concerne la coupe de Rubens Futsal féminin (1ère Division et 2ème division) permettant aux clubs féminins de continuer en futsal du début mars jusqu'à fin avril.
- ▶ **9 clubs vétérans** participent au challenge foot à 7 (loisir).

Classification

En compétition, certificat médical exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Règlement

Les personnes sourdes et malentendantes jouent selon les mêmes règles que les joueurs entendants, seule particularité, le port d'appareils auditifs n'est pas autorisé en compétition.

Compétitions nationales Foot à 11

Une organisation par région permet de réduire les coûts pour les équipes engagées. En foot à 11, les 18 clubs engagés sont répartis en quatre zones, selon leur implantation géographique, comportant chacune une première et deuxième division.

Les deux premières équipes de chaque région et de chaque division sont qualifiées pour la phase finale d'où sortiront les champions de France par division.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

- ▶ Pour engager une équipe, il faut un minimum de 16 joueurs et 2 dirigeants. L'inscription doit s'opérer avant l'assemblée générale annuelle de la commission football du mois de juin.
- ▶ Répartition géographique des équipes sur 4 zones. Toutes les équipes se rencontrent deux fois en matchs aller-retour dans la phase de poule.
- ▶ Les équipes vainqueurs de chaque poule sont sélectionnées pour la phase finale qui se déroule sur un week-end. Il y a un tirage au sort.
- ▶ **Formules appliquées** : ¼ de finale, ½ finale gagnante, ½ finale perdante, 7ème et 8ème place, 5ème et 6ème place, 3ème et 4ème place et la Finale.

COUPE DE FRANCE MASCULINE

- ▶ **Modalités de participation** : l'engagement devra être signalé à la commission fédérale avant l'assemblée générale de la commission du mois de juin.
- ▶ Un tour préliminaire est organisé par tirage au sort. Il permet de déterminer les rencontres qui se déroulent jusqu'au 8es de finale, en matchs directs. La finale se joue sur un seul match.

Compétitions nationales Futsal

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN

- ▶ **Deux divisions constituées** : la première regroupant 16 équipes et la deuxième 14 équipes. Première phase de qualification par zone, le territoire national étant divisé en 4 zones géographiques. Les 8 meilleures équipes de la première phase sont qualifiées pour la phase finale. Une équipe de futsal est constituée de 5 joueurs plus 7 remplaçants (soit 12 joueurs) et 2 dirigeants.
- ▶ 30 clubs sont engagés pour la 1ère phase. Pour la phase finale, un tirage au sort des 8 équipes qualifiées de 1ère division est effectué pour les répartir en 2 zones de 4 équipes. Idem pour 8 équipes qualifiées de 2ème division pour les répartir en 2 zones de 4 équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL FÉMININ

- ▶ La composition de l'équipe est la même que le futsal masculin.
- ▶ 1re phase : 4 zones pour 15 équipes. Phase finale : 8 équipes qualifiées. Pour la phase finale, un tirage au sort des 8 équipes qualifiées est effectué pour les répartir en deux zones de 4 équipes.

À savoir Un système de sanctions administratives et financières s'applique sur ce qui concerne les forfaits, cartons jaunes et rouges, retard d'engagement, etc.

COUPE DE FRANCE DE FUTSAL FÉMININ

14 clubs se sont engagés avant l'assemblée générale de la commission du mois de juin. Un tour préliminaire est organisé par tirage au sort. Il permet de déterminer les rencontres qui se déroulent jusqu'au quart de finale, en match direct. La finale se joue sur un seul match.

COUPE DE RUBENS FUTSAL FEMININ

- ▶ la 1ère division des 8 clubs qualifiés et la 2ème division des 7 clubs non qualifiés à la Phase finale du championnat de France Futsal
- ▶ C'est le même système de celle de la Coupe de France Futsal Féminin. (¼ finale, ½ finale et la finale)

CHALLENGE VÉTÉRAN FOOT À 7

- ▶ Pour engager une équipe, il faut un minimum de 16 joueurs et 1 dirigeant. Pour participer le joueur doit avoir au moins 35 ans.
- ▶ L'inscription doit s'opérer avant l'assemblée générale annuelle de la commission football du mois de juin. Les 9 équipes inscrites sont réparties dans 3 poules.

Matériel & sécurité

Le prix d'un équipement pour la pratique du football avoisine les 100 €, auxquels il convient d'ajouter le tarif variable d'adhésion au club de son choix et qui inclut la licence handisport.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Brice ALLAIN
SMS 06 14 44 48 98 • b.allain@handisport.org

🔗 www.football-sourds.com

📌 [CFFS](https://www.facebook.com/CFFS)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Football : www.fff.fr
Fédération Internationale Sport Sourds : www.ciss.org
Fédération Européenne du Sport Sourds : www.edso.eu



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





© C. Picout

Football / Foot fauteuil électrique

Le foot fauteuil électrique est un sport collectif d'opposition adapté du football. L'objectif est de mettre le ballon dans le but adverse à l'aide d'un fauteuil électrique muni d'un pare-chocs avant, tout en empêchant l'adversaire d'en faire autant.

Capacités développées

Maîtrise du fauteuil • Stratégie du jeu d'équipe

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

Le foot fauteuil est ouvert à toute personne handicapée qui utilise un fauteuil électrique au quotidien, et dont le handicap ne permet pas la pratique d'un autre sport collectif. Créée en 2001, l'équipe de France A participe à toutes les compétitions officielles organisées par la FIPFA (Fédération Internationale de Powerchair Football Association).

Classification

Une classification spécifique des joueurs est entrée en vigueur lors de toutes les compétitions internationales de clubs ou des nations gérées par la FIPFA depuis 2011.

À SAVOIR À partir de la saison 2018-2019, cette classification internationale sera appliquée pour tous les joueurs évoluant en Division 1.

Règlement

- ▶ 2 équipes de 4 joueurs (dont 1 gardien de but) s'affrontent pendant 2 périodes de 20 minutes (pour le championnat de France D1 et D2) et 2 périodes de 15 minutes pour le championnat D3 et national). L'équipe ayant marquée le plus de buts remporte le match.
- ▶ Les dimensions du terrain sont de 28 × 15 mètres. Les buts sont matérialisés par des poteaux amovibles espaces de 6 mètres. Le ballon a un diamètre de 33 cm.
- ▶ La vitesse du fauteuil est limitée à 10 km/h.
- ▶ Dans la surface de réparation, seuls 2 joueurs de l'équipe défendant peuvent évoluer simultanément (gardien compris).

- ▶ Une faute est commise si un joueur bloque un déplacement adverse, percute violemment un adversaire ou si la charge est réalisée avec une partie autre que le pare-chocs. Les contacts non violents et involontaires sont tolérés. Le ballon est alors rendu à l'équipe ayant subi la faute.
- ▶ Le pare-chocs avant du fauteuil permet la frappe et la conduite du ballon et assure la sécurité du joueur.

À SAVOIR Règlement officiel disponible sur le site de la FFH.

Compétitions régionales

LA NATIONALE (SIX ZONES INTERRÉGIONALES)

Les vainqueurs de chaque poule se retrouvent pour une phase finale nationale à 6 : deux poules de 3, des demi-finales et une finale. Les deux finalistes accèdent à la D3.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Trois divisions au niveau national, plus un quatrième niveau régional avec six championnats distincts : Nord, Île-de-France, Centre, Bretagne, Sud-Ouest, Sud-Est. • Les week-ends de championnat s'organisent en "week-ends plateaux" : plusieurs équipes se déplacent sur un même site et jouent jusqu'à 4 matchs sur 2 jours selon le calendrier.

COUPE DE FRANCE

Toutes les équipes inscrites dans les différents championnats le sont gratuitement. Elles sont regroupées dans leur zone géographique d'origine (Nord, Île-de-France, Centre, Bretagne, Sud-Ouest, Sud-Est). • Tirage au sort interrégional pour définir le tableau complet dans la région. • Le vainqueur de chacune des six phases régionales est ensuite qualifié pour la Phase Finale de la Coupe de France. • Déroulement de la phase finale : six équipes engagées, deux poules de trois équipes en formule championnat en match simple..

CHAMPIONNAT DE FRANCE / 3 DIVISIONS

- ▶ **D1 / 10 équipes, matchs A/R, 9 week-ends** : titre de Champion décerné au 1er du classement final, 3 premières places potentiellement qualificatives en Coupe d'Europe des Clubs, deux descentes en D2.
- ▶ **D2 / 10 équipes, matchs A/R, 9 week-ends** : deux montées en D1, deux descentes en D3. Titre de Champion décerné au 1er du classement final.
- ▶ **D3 / 8 équipes, matchs A/R, 7 week-ends** : deux montées en D2, deux descentes en Nationale. Titre de Champion décerné au 1er du classement final.

Critères de qualification : résultats de la saison passée. Les équipes doivent confirmer leur engagement pour la saison suivante avant la date de la réunion nationale de la commission fédérale de la saison en cours (dernier samedi de juin).



Matériel & sécurité

- ▶ **Fauteuil électrique** : le fauteuil doit préserver l'intégrité physique des joueurs. Des adaptations peuvent être nécessaires, comme des protections latérales si le ballon peut se coincer sous le fauteuil, une ceinture de maintien, des sangles aux pieds, ou un appui-tête selon le handicap du joueur. Il existe des fauteuils spécialement étudiés pour la pratique sportive en compétition type Storm FFH Invacare, Quickie, Strike Force P200 ou Quickie P220... Prix moyen 8 000 €.
- ▶ **Pare choc avec attaches** : afin d'éviter l'achat honoreux d'un fauteuil de compétition, il est possible d'équiper un fauteuil électrique standard d'un pare-choc muni d'attaches pour un prix moyen de 700 €
- ▶ **Ballon spécifique** : 33 cm de diamètre.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Farid ROUIDJALI
Tél. 06 03 56 25 84 • foot-fauteuil@handisport.org

Responsable des compétitions : Erwan CONQ
Tél. 06 66 49 04 46 • erwan_conq@hotmail.com

[f Foot-Fauteuil-France](#)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Football : www.fff.fr
Fédération internationale : www.fipfa.org



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Goalball

PARALYMPIQUE

Le Goalball est un sport collectif d'opposition destiné aux personnes déficientes visuelles et ouverts aux valides.

Capacités développées

Perception (ouïe) • Vitesse de réaction (plongeon + relance) • Anticipation • Orientation spatiale (toucher) • Représentation spatiale • Tonicité • Motricité • Force • Vitesse

Pratique

HANDICAP VISUEL

Le Goalball, discipline paralympique, très bien représenté au niveau international, est en phase de développement en France. L'objectif est de marquer un but à l'adversaire en lançant un ballon sonore à la main au ras du sol ou avec des rebonds en respectant les règles. Chaque équipe est composée de trois joueurs qui sont en alternance attaquants puis défenseurs. En compétition internationale, l'effectif maximal est de 6 joueurs.

Classification

En compétition, les déficients visuels portent un masque opaque pour être en situation de pratique similaire aux nonvoyants. Conformément à la réglementation de classification de la Fédération Internationale des Sports pour Aveugles (IBSA), trois catégories sont déterminées :

- ▶ **B1** : Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme
- ▶ **B2** : Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30^e après correction ou champ visuel ne dépassant pas 5 degrés
- ▶ **B3** : Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10^e après correction ou champ visuel ne dépassant pas 20 degrés
- ▶ **Mode de classification** : demande de certificat médical ophtalmologique à un ophtalmologiste.

Règlement

- ▶ **Le jeu consiste à lancer un ballon pour inscrire un but.**
Les joueurs adverses en position d'attente, debout ou à genoux sans qu'une partie supérieure du corps ne touche le sol, attendent le tir de l'attaquant pour pouvoir déclencher leur position de défense, très souvent caractérisée par un plongeon pour faire opposition à la balle. Une fois le ballon maîtrisé, l'équipe défensive devient attaquante et dispose de temps contraint pour relancer le ballon.

SPÉCIFICITÉ DE TERRAIN :

- ▶ Les dimensions du terrain sont de 9 x 18 mètres (terrain de volleyball présent dans tous les gymnases)
- ▶ Chaque équipe voit sa moitié de terrain subdivisée en trois parties égales. Ces trois zones occupent chacune la largeur du terrain. La première qui se trouve près des buts et avance jusqu'à 3 mètres vers la ligne centrale est appelée zone d'équipe. La deuxième appelée zone de tir prend les 3 mètres suivants la zone d'équipe. Enfin, la zone neutre, est la troisième partie restant (3 mètres) allant de la zone de tir à la ligne centrale.
- ▶ Toutes ces zones sont délimitées par des lignes. Toute ligne sur le terrain doit être décelable tactilement c'est-à-dire qu'une ficelle est fixée sous du ruban adhésif au centre de chaque ligne pour pouvoir être détectée par les joueurs.
- ▶ Cette détection n'a pas qu'une utilité de repérage et de guidage, mais correspond au respect de certaines règles.
- ▶ Par exemple, un joueur ne peut défendre le ballon que dans sa zone d'équipe (au premier contact avec la balle), un tireur doit obligatoirement faire rebondir le ballon dans la zone de tir (6 premiers mètres) avant d'aller chez l'adversaire (toucher obligatoirement la zone neutre), un défenseur pourra être sanctionné s'il ne fait rien pour empêcher le retour du ballon dans la zone neutre, etc.

Compétitions régionales

Certains comités handisport proposent des journées ou stages de découverte et d'initiation, incluant des rencontres amicales. Renseignements auprès de vos comités régionaux et départementaux, ou auprès du contact national de la discipline.

À savoir : création d'école de Sport DV, dans certaines régions, contactez vos comités régionaux handisport.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le championnat de France (*un championnat masculin et un championnat féminin*) se déroule en 2 ou 3 journées par an selon le nombre d'équipes engagées.

COUPE DE FRANCE

La Coupe de France (masculine et féminine) sera organisée dès la saison 2018-2019 sur un week-end en fin de saison. Renseignements auprès du directeur sportif de la discipline.

Matériel & sécurité

- ▶ **Équipement individuel :** genouillères, coudières, masque opaque, coquille ou plastron et casque en cas de maladie ophtalmologique le nécessitant. Le port de ces protections corporelles est conseillé pour amortir les impacts de la balle et les plongeons.

- ▶ 2 buts d'une largeur de 9 mètres et d'une hauteur de 1,30 m
- ▶ Un ballon sonore contenant des grenailles de fer (circonférence 76 cm / poids 1 250 g).
- ▶ Un ballon sonore pour les jeunes U16 (poids 500 g)

2 kits de matériel de Goalball (initiation et compétition) ont été créés en partenariat avec Idemasport : www.idemasport.com
Renseignements auprès du contact national de la discipline.

NOUVEAUTÉ / FICHE TECHNIQUE

COMMENT FABRIQUER SOI-MÊME UNE ZONE DE DÉFENSE DE GOALBALL ? À TÉLÉCHARGER SUR WWW.HANDISPORT.ORG : RUBRIQUE SPORTS / GOALBALL / MATÉRIEL.

Contacts & infos

Directeur sportif Goalball
Charly SIMO • Tél. 06 14 44 47 51
goalball@handisport.org

 [goalball France](#)

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.ibsasport.org



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Torbball

Moins tonique et physique que son cousin le goalball, le torbball est une pratique idéale pour débiter, notamment pour les plus jeunes.

Les principales différences entre les deux disciplines se situent au niveau de la durée, de la vitesse de jeu et des équipements (poids et taille du ballon, dimensions et équipements du terrain). L'objectif est de marquer un but à l'adversaire en lançant un ballon sonore à la main au ras du sol. Chaque équipe est composée de trois joueurs qui sont en alternance attaquants puis défenseurs.

Compétitions

- ▶ **Coupe Nationale :** organisée sur un week-end au mois de juin, avec une phase de poule suivie d'une phase à élimination directe
- ▶ **Critérium national scolaire :** fin mars à Dardilly
- ▶ **Journées ou stages de découverte :** peuvent être proposés par vos comités régionaux et départementaux handisport.



Haltérophilie

PARALYMPIQUE

Sport individuel de force, adapté de l'haltérophilie valide, l'objectif en compétition est de soulever la charge maximale en développé couché. En loisir, cette activité consiste à réaliser des mouvements à résistance légère afin d'entretenir son capital musculaire.

Capacités développées

Musculature du haut du corps • Coordination motrice • connaissance de soi

Pratique

L'haltérophilie handisport se limite à la pratique du développé couché. Deux types de mouvement coexistent malgré tout :

- ▶ **le mouvement handisport** : uniquement pratiqué en France, la barre est placée sur des supports latéraux et soulevée à 2,5 cm au-dessus de la poitrine.
- ▶ **le mouvement IPC paralympique** : s'apparente au mouvement pratiqué par les valides. Seul le banc est spécifique pour offrir plus de stabilité aux haltérophiles handicapés de membres inférieurs.

En loisir et en compétitions nationales, l'haltérophilie est ouverte à tout handicap. La compétition internationale est réservée au handicap physique uniquement.

Classification

En loisir et en compétition nationale, la discipline est ouverte à tous les types de handicaps, divisés ensuite par catégorie de poids et de sexe. À l'international, seuls les sportifs ayant une atteinte des membres inférieurs sont éligibles.

Règlement

En compétition, le règlement s'appuie sur le règlement valide avec quelques adaptations :

- ▶ Allongé sur un banc, l'haltérophile accroche la barre avec ses mains et dispose de 3 essais pour soulever la charge.
- ▶ Pour valider un essai, l'haltérophile doit saisir la barre, la descendre et l'immobiliser au contact de la poitrine, puis la repousser de façon rectiligne et continu (sans redescendre) jusqu'à l'extension complète des bras.
- ▶ Sur les compétitions jeunes, une épreuve technique est mise en place pour les moins de 16 ans.
- ▶ Pour l'équité sportive, les haltérophiles sont répartis par sexe et par catégorie de poids.

À SAVOIR Le règlement officiel est disponible auprès de la commission sportive.

Compétitions régionales

Au vu du faible nombre de licenciés par région, seules les régions Ile-de-France et Hauts-de-France organisent des compétitions à l'échelle de leurs territoires respectifs. Cependant, des compétitions inter régionales sont à l'étude. **Renseignements auprès de votre comité régional ou de la commission fédérale.**

Compétitions nationales

HANDICAPS PHYSIQUES

CHAMPIONNAT NATIONAL DE DEVELOPPÉ COUCHÉ

- ▶ **Tous les handicaps peuvent participer.**
Prérequis : présenter un certificat médical stipulant un éventuel flexum de coude et/ou de genoux.
- ▶ **Podiums décernés par catégorie de poids.**
Des regroupements de catégories peuvent être effectués selon le nombre d'athlètes inscrits.
- ▶ Classements individuels (senior hommes et femmes, espoirs moins de 20 ans) et par équipe de 3 athlètes.

TOUS HANDICAPS

CRITERIUM NATIONAL D'HIVER MICHEL ALLORGE

- ▶ **Tous les handicaps peuvent participer.**
Prérequis : présenter un certificat médical stipulant un éventuel flexum de coude et/ou de genoux.
- ▶ **Podiums décernés par catégorie de poids.**
Des regroupements de catégories peuvent être effectués selon le nombre d'athlètes inscrits.
- ▶ Classements individuels (senior hommes et femmes, espoirs moins de 20 ans) et par équipe de 3 athlètes.

Stage

Stage de détection Jeunes à potentiel : concerne les athlètes pouvant rejoindre le groupe France (potentiel de progression) sur sélection de la commission fédérale, maximum 6 athlètes.



Matériel & sécurité

La pratique de cette discipline nécessite de disposer d'un banc spécial permettant de garantir un bon équilibre allongé de l'athlète. **Le coût d'un équipement : banc, barre, disques est d'environ 3 000 euros.** Ajouter à cela des appareils de musculation adaptés au travail spécifique recherché des muscles des membres supérieurs sollicités par notre discipline.

À SAVOIR Fournisseur de matériel d'haltérophilie, de force athlétique et de musculation le plus connu en France : les Établissements Pallini.

Recommandations

L'accomplissement d'une performance en haltérophilie résulte de la réalisation d'exercices visant à accroître la force musculaire. Ainsi, la pratique de cette activité doit être encadrée par des personnes compétentes et un certificat médical délivré par un médecin.

- ▶ Le pratiquant doit toujours être accompagné d'un assistant (parade) qui se positionne derrière lui pour le seconder en cas de problème.
- ▶ Un échauffement complet du haut du corps est nécessaire pour palier à tout risque de blessure musculaire ou articulaire.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Barbara MEYER
Tél. 06 11 37 03 30 • halterophilie@handisport.org

◀ <http://halterophilie-handisport.fr>

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française d'Haltérophilie : www.ffhmfac.fr



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Handball Sourds

La Fédération organise la pratique du handball en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Le handball est un sport collectif joué à la main où deux équipes de sept joueurs s'affrontent avec un ballon, née aux Danemark dans les années 1900, adaptée à la pratique de nombreuses personnes handicapées physiques ou sourdes et malentendantes. L'objectif est de faire entrer le ballon dans le but adverse plus de fois que son adversaire en utilisant uniquement les mains pour manipuler les ballons dans un temps limité.

Capacités développées

Fonction cardio-vasculaire et respiratoire •
Coordination • Stratégie du jeu d'équipe



Pratique

HANDICAP AUDITIFS

La Fédération organise la pratique en compétition uniquement pour les personnes sourdes et malentendantes.

HANDICAPS PHYSIQUES

Activité pouvant être pratiquée par les personnes handicapées physiques au sein des clubs le proposant.

Classification

HANDICAP AUDITIFS

Pour les personnes sourdes et malentendantes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Règlement

Les personnes sourdes et malentendantes jouent selon les mêmes règles que les joueurs entendant, seule particularité, le port d'appareils auditifs n'est pas autorisé en compétition.

Compétitions régionales

HANDICAP AUDITIFS

Certains comités handisports organisent des coupes régionales. Renseignements auprès de vos comités régionaux et départementaux, ou auprès de la commission sportive.

Compétitions nationales

HANDICAP AUDITIFS

- ▶ **Championnat de France**
- ▶ **Coupe de France**
- ▶ **Tournoi national de sandball** (handball sur sable) ou en herbe (licence Loisir ou Pass'Sport)

À SAVOIR Les équipes en projet de création et les équipes féminines peuvent participer à la coupe de France et au tournoi national. Les joueurs ou joueuses seules sans équipe peuvent venir participer au tournoi national avec les licences « loisirs » ou « pass'sport ».

Stages

DétECTION : concerne les joueurs sélectionnés par la commission fédérale pour intégrer le groupe élite, 14 athlètes maximum. Renseignements auprès de la commission sportive.

Matériel & sécurité

Le prix d'un équipement pour la pratique du handball avoisine les 100 €, auxquels il convient d'ajouter le tarif variable d'adhésion au club de son choix et qui inclut la licence handisport.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Julien GOY
handball-sourds@handisport.org

📄 www.handballsourds.fr

📌 [handballsourds](https://www.facebook.com/handballsourds)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française Handball : www.ff-handball.org
Fédération Internationale du sport sourd : www.ciss.org
Fédération Européenne du Sport Sourde : www.edso.eu



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Pour que
emploi
et handicap
ne fassent qu'un.



Le FIPHFP est partenaire de la Fédération Française Handisport depuis 2016.

Ensemble, ils facilitent l'accès à l'emploi des athlètes handisport au sein des trois fonctions publiques.



Créé par la loi du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques. Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

WWW.FIPHFP.FR



© D.Echelard

Natation

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

La pratique est accessible à tous (handicaps physiques et sensoriels). L'approche pédagogique proposée par la FF Handisport permet dans un premier temps aux licenciés d'apprendre à nager avec un objectif d'autonomie. Ce "savoir-nager" pourra entre autre permettre une orientation vers une pratique loisir ou compétitive permettant de parfaire son apprentissage des différentes nages. Une orientation vers toutes sortes d'activités nautiques sera également possible.

Capacités développées

Renforcement musculaire · Coordination des gestes · Optimisation des capacités existantes

Classification

Pour assurer l'équité entre compétiteurs au départ de chaque course, un système de classification, propre à la natation, regroupe toutes les familles de handicaps. Son principe est d'évaluer le potentiel physique de chaque compétiteur afin de leur permettre de n'être classé que sur leur seule valeur sportive. Le système utilisé est en constante adaptation pour être le plus efficient possible et peut être modifié dans les deux ans qui suivent les Jeux Paralympiques.

HANDICAPS PHYSIQUES

- ▶ **S1 à S10** : papillon, dos et crawl, nages privilégiant la puissance des membres supérieurs
- ▶ **SB1 à SB9** : brasse
- ▶ **SM1 à SM10** : épreuves multi-nages

DÉFICIENTS VISUELS

- ▶ **S11 à S13** : papillon, dos et crawl
- ▶ **SB11 à SB13** : brasse
- ▶ **SM11 à SM13** : les épreuves multi-nages.

DÉFICIENTS AUDITIFS

- ▶ **S15** : papillon, dos et crawl
- ▶ **SB15** : brasse
- ▶ **SM15** : épreuves multi-nages.

Règlement

Quatre techniques de nage sont règlementées : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre (communément appelé crawl).

Aménagements réglementaires : application de la réglementation FINA avec alinéa complémentaire selon le profil pathologique du nageur. Ces adaptations sont diffusées à tous les officiels FFH et FFN.

À SAVOIR Règlement officiel et guide de classification disponibles sur le site de la Commission sportive (www.natation-handisport.org)

Préambules circuit de compétitions

Dames & Messieurs		
Avenir	12 ans et moins	2007 et après
Jeunes	13-16 ans	2006 - 2003
Juniors	17-20 ans	2002 - 1999
Seniors	21-44 ans	1998 - 1975
Masters	45 ans et plus	1974 et avant

TABLE DE COTATION

Chacune des performances chronométriques individuelles réalisées par les nageuses et nageurs correspond à un calcul de points basé sur la table de cotation IPC (mise à jour au 12/01/2018). Celle-ci est propre à chaque sexe, classe et épreuve.

CLASSEMENTS SUR LE CIRCUIT HANDISPORT

Le classement de chaque épreuve se fera à partir des points acquis par la nageuse ou le nageur sur l'épreuve lors de la compétition. L'ensemble des classements par épreuves sera mixte et multi-classe de handicap, par catégorie d'âge.

À SAVOIR La table de cotation et ses principes de fonctionnement et de calculs sont disponibles sur le site de la commission sportive.

Compétitions régionales

CHALLENGE NATATION COURSE (C.N.C.)

- ▶ 3 plots répartis sur l'ensemble de la saison
- ▶ Compétitions de référence régionale permettant à l'ensembles des nageuses et nageurs licenciés compétition de pratiquer.
- ▶ L'ensembles des épreuves paralympiques de chaque classe de handicap sera aux programmes de ces compétitions.
- ▶ Ces compétitions sont l'unique porte pour se qualifier aux compétitions de références Interrégionale et Nationale.

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL 50 M

- ▶ Cette compétition de référence regroupe l'ensemble des nageuses et nageurs licenciés compétition ayant rempli les critères de qualification. Ce championnat représente l'unique porte d'entrée vers les Championnats de France 50m.



Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE 25 M

- ▶ Un championnat de France multi-épreuves qui clôture une première partie de saison sur un format permettant de mettre en avant la polyvalence de chacun.
- ▶ Cette compétition regroupe les 32 nageuses et/ou nageurs les plus polyvalents par catégories d'âge.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 50M.

- ▶ Un championnat de France regroupant les 16 meilleures nageuses et/ou nageurs par épreuves et par catégories d'âges issus des championnats Interrégionaux.
- ▶ Cette compétition est l'unique rendez-vous pour se qualifier pour les échéances Internationales.

Stages

Mise en place de stages régionaux et nationaux ayant pour objectif la détection, l'orientation et le perfectionnement (stage Jeune à Potentiel régional, stage perfectionnement régional).

Matériel & sécurité

Identique à la pratique en milieu valide : maillot de bain, combinaison homologuée FINA, bonnet, lunettes et accessoires divers. L'ensemble de ces équipements est disponible dans tous les magasins de sport.

- ▶ L'initiation en petit bassin est préconisée (entre 60 et 120 cm de profondeur).
- ▶ Présence et surveillance obligatoire d'un responsable de la sécurité (Maître-Nageur Sauveteur).
- ▶ Lors de l'initiation de personnes lourdement handicapées, il est conseillé d'avoir un intervenant formé par pratiquant.

À SAVOIR La natation handisport fait également partie du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) du CNOSF qui a mis en place les tests de l'École de Natation Française (ENF) : le Sauv'Nage et le Pass'port de l'eau, constituant une démarche pédagogique incontournable pour tout public débutant.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif : Sami EL GUEDDARI
Tél. 06 14 44 46 11 • natation@handisport.org

↳ www.natation-handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Natation : www.ffnatation.fr
Fédération internationale : www.paralympic.org/swimming



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



© F. Boissier

Plongée subaquatique

Grâce à la FF Handisport, le code du sport permet à la plupart des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel de pratiquer la plongée dans un cadre d'évolution clairement défini et sécurisant. En piscine, ou en milieu naturel, la progression dans le cursus "Handisub" s'effectue dans des zones de profondeurs adaptées aux aptitudes fonctionnelles et aux compétences du plongeur pouvant atteindre 40 mètres.

Capacités développées

Autonomie • Adaptation au milieu aquatique • Motricité fine • Propulsion aquatique

Pratique

Le médecin détermine les éventuelles contre indications (troubles ORL ou cardio respiratoires, épilepsie majeure, certains traitements...) et l'encadrant définit la pratique adaptée à chaque plongeur.

La micro pesanteur dans le milieu aquatique permet d'effectuer des mouvements parfois difficiles à exécuter hors de l'eau. L'optimisation du matériel et la pratique rend la plongée accessible au plus grand nombre, notamment aux personnes les moins autonomes.

La pratique en piscine se prête parfaitement à l'initiation de l'handiplongée. Elle permet de se familiariser avec le milieu aquatique, le matériel et les signes de communication en toute sécurité, en vue des plongées en milieu naturel.

En milieu naturel, la plongée subaquatique est sublimée par la découverte de l'incomparable spectacle des fonds marins, et ce jusqu'à 40 m de profondeur selon le niveau de compétence du plongeur.

La plongée loisir n'est pas une activité compétitive et toute personne disposant d'un certificat de non contre-indication à la plongée peut accéder à la pratique.

En fonction de leurs capacités fonctionnelles et de leur formation, les plongeurs peuvent valider les brevets Handisub PESH 6 mètres, PESH 12 mètres, PESH 20 mètres et PESH 40 mètres édités par la FFESSM dans le cadre du partenariat interfédéral.

Règlement

Les plongeurs licenciés FFH peuvent pratiquer dans les clubs FFESSM sans prendre de licence FFESSM, sauf s'ils souhaitent valider un diplôme. De même, les plongeurs licenciés à la FFESSM peuvent obtenir une licence loisir plongée FFH gratuite.

Les cadres licenciés à la FFESSM dans une structure affiliée aux deux fédérations peuvent obtenir une licence cadre plongée FFH gratuite. Ils sont également encouragés à ouvrir une section handisport au sein de leur club de plongée FFESSM (affiliation gratuite la première année). La qualification des moniteurs conditionne la prise en charge des personnes en situation de handicap.

À SAVOIR Un certificat médical de non contre-indication, délivré par un médecin FFH ou FFESSM est obligatoire dès le baptême. Si le baptême est effectué dans une zone de profondeur maximale de 2 mètres, le certificat médical de non contre-indication peut être établi par tout médecin.

En régions

Vos comités régionaux et vos CTFR vous orienteront vers les clubs aptes à organiser l'activité et à dispenser des formations de plongeurs handicapés.

- ▶ Formation en piscine ou milieu naturel
- ▶ En scaphandre, avec possibilité de randonnées en surface sans scaphandre
- ▶ Pour les plongeurs formés, possibilités d'activité d'exploration ou de découverte : biologie, audiovisuelle, archéologie
- ▶ De nombreux baptêmes sont proposés au cours de journées de découverte.

Stages

Des stages de progression technique et des sorties en mers chaudes sont organisés par certains clubs, comités et vos CTFR. Renseignements auprès de la commission.

Matériel

- ▶ **Le matériel utilisé en handiplongée est le même que pour tout plongeur** : une bouteille de plongée, un gilet de stabilisation, un détendeur double avec direct-système et manomètre, une combinaison, des gants et des chaussons pour protéger du froid, sans oublier le masque et les palmes.
- ▶ **Quand on débute en plongée, le matériel est toujours fourni par le club**, prévoir toutefois maillot de bain et serviette. Si l'on désire pratiquer régulièrement, il est possible d'acquérir progressivement du matériel personnel : masque, palmes, combinaison...

- ▶ Certaines petites adaptations personnelles sont réalisées, mais l'environnement spécifique en plongée n'autorise pas l'improvisation, elles sont à évaluer au cas par cas avec l'encadrant. Il existe très peu de matériel spécifique dans le commerce.
- ▶ Pour simplifier la logistique souvent conséquente, il faut privilégier un matériel standard pour bénéficier des prêts ou des locations proposés par les clubs de plongée (sur place, ou en voyage).

À SAVOIR La pratique des personnes à handicap majeur reste dépendante des conditions matérielles et en particulier de l'aménagement des bateaux (ascenseur, hauteur du pont, protection contre les intempéries) et des piscines.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif : Jean-Luc BERTONCELLO
Tél. 06 81 34 04 37 • plongee@handisport.org

Informations médicales : Dr. Michel GUENIN
Tél. 04 50 27 61 05 • m.guenin@handisport.org

📍 www.handisport-nature.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française d'Études et de Sports
Sous-Marins : www.ffessm.fr



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Randonnée

La randonnée se décline sous différentes formes suivant le relief, le type de handicap et les possibilités de chaque pratiquant : à pied, en joëlette, en fauteuil tout terrain (FTT) l'été, en raquettes ou en pulka l'hiver. Le but est d'amener le pratiquant à être acteur de son déplacement.

Capacités développées

Autonomie • Orientation • Pilotage • Connaissance de l'environnement

Pratique

À PIED ET EN RAQUETTES

- ▶ **Personne pouvant pratiquer debout** : aide à la locomotion (prothèse, bâton de randonnée...).
- ▶ **Déficient visuel** : un guide précède et oriente le randonneur grâce à son sac relié avec une cordelette ou équipé d'une clochette. Il peut également se munir d'un bâton de randonnée.
- ▶ **Déficient auditif** : utilisation du matériel usuel du randonneur, mais aussi de quoi écrire et dessiner.

JOËLETTE & PULKA

Personne ayant un handicap au niveau des membres inférieurs empêchant une marche aisée. Fauteuil mono roue tout terrain tracté par deux accompagnateurs.

FAUTEUIL TOUT TERRAIN

Personne handicapée possédant un minimum de préhension manuelle. Le niveau de lésion conditionnera le choix du fauteuil, avec possibilités d'adaptations du matériel de base.

Cet engin de descente se caractérise par sa stabilité, sa puissance de freinage et son système de pilotage. Le recours à une aide extérieure pour les montées est indispensable, qu'elle soit mécanique, animale ou humaine.

À SAVOIR Avec la vitesse de déplacement pour le FTT, il faut savoir anticiper les réactions brutales de la personne ou une trop grande émotivité en cas de situations inconnues.

Accessibilité des lieux

Prise de renseignements sur l'itinéraire et reconnaissance du parcours sont vivement conseillés, voire indispensables. Certains obstacles (rochers, arbres, gués) peuvent être infranchissables en joëlette et en FTT.

À SAVOIR Les remontées mécaniques peuvent parfois être utilisées l'été, télésièges et télécabines notamment.

Règlement

À PIED, EN RAQUETTE, EN JOËLETTE OU EN PULKA

- ▶ **Encadrement professionnel** (contre rémunération) : Diplômes d'État (MS)
- ▶ **Encadrement bénévole** : Diplômes Fédéraux (FFME FFRP et FFH)

À SAVOIR La commission tient à votre disposition les recommandations fédérales en matière d'accompagnement en joëlette.

FAUTEUIL TOUT TERRAIN

Accompagnement obligatoire avec au minimum deux personnes valides :

- ▶ **Encadrement professionnel** : spécialisé en FTT et qualifié en VTT
- ▶ **Encadrement bénévole** : le niveau des accompagnateurs à VTT doit être suffisant pour assurer une pratique sans risque.

À SAVOIR Le site du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) propose une liste de FTT homologués pour accéder aux remontées mécaniques et leurs conditions d'utilisation : www.strmtg.equipement.gouv.fr

En régions

Excursions ou raids proposés par les comités, les clubs ou autres structures associatives. La pratique du FTT fait l'objet de nombreuses organisations sportives notamment dans les comités de massif.

Au niveau national

La commission sportive se tient à disposition des organisateurs d'événements sportifs handisport pour apporter conseils et appuis techniques.

Précautions

JOËLETTE

Repérage de l'itinéraire, constitution de l'équipe, installation du passager, stabilisation de la joëlette à l'arrêt, mise sur roue de la joëlette et fonctionnement.

FTT

- ▶ Connaître impérativement l'itinéraire
- ▶ Port de protections : casque obligatoire
- ▶ Vérifier le matériel et emporter les outils indispensables
- ▶ Itinéraire adapté à son niveau
- ▶ Un référentiel de progression technique en FTT est disponible auprès de la commission.

Matériel

Chaque randonneur doit être autonome : sac à dos, vêtements chauds et imperméables, bonnet, lunettes, gants, bonnes chaussures, boussole, carte, pharmacie, eau, nourriture, bâtons pour l'équilibre.

JOËLETTE

- ▶ Fauteuil muni d'une roue unique, d'un amortisseur et de deux brancards (un avant et un arrière). Tarifs : un peu moins de 3 000 €.
- ▶ **Sur tout type de terrain** : avec 3 encadrants ou plus selon la nature du relief : www.ferriol-matrat.com
- ▶ **Nouveauté** : possibilité de monter un kit assistance électrique. Modèle 2 roues montées en parallèles.

FAUTEUIL TOUT TERRAIN (FTT)

Engin ne permettant pas de se propulser. Utilisable en descente, voire sur plat ou très courtes montées lorsque des personnes valides poussent le fauteuil. Les chemins doivent mesurer au moins 1 mètre de large et ne pas comporter de dévers trop importants. Le Cimgo permet une pratique "pilotée" par un valide et peut accéder à certaines remontées mécaniques. Deux types de fauteuils autonomes sont commercialisés, de 5 000 à 6 000 € :

- ▶ **Quadrix** : FTT à 4 roues qui permet d'accéder aux remontées mécaniques : www.quadrix-team.com
- ▶ **Buggy-Bike** : FTT à 4 roues : www.buggy-bike.eu

À SAVOIR Le Quadrix et le Buggy-Bike peuvent être équipés d'une assistance électrique.

PULKA (PRATIQUE HIVERNALE)

Sorte de traîneau luge dans lequel la personne est installée en position assise. Tractée par une personne ou deux.

AIDES TECHNIQUES

- ▶ **Handicaps visuels** : matériel courant + bâton pour guider, cordelette, aménagement clochette sur le sac comme repère.
- ▶ **Handicaps auditifs** : matériel courant + de quoi écrire et dessiner.

Principaux fabricants ou distributeurs

- ▶ **Chaland-Palmieri (Buggy-bike)** : www.buggy-bike.eu
- ▶ **Mont-Blanc Mobility (Quadrix)** : www.quadrix-team.com
- ▶ **Ferriol-Matrat (Joëlette et pulka)** : www.ferriol-matrat.com
- ▶ **Tessier (Cimgo)** : www.dualski.com/cimgo.htm

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif : Emmanuel BUCHOUD
Tél. 06 07 03 12 47 • randonnee@handisport.org

- ◀ www.handisport-nature.org
- ◀ [Fauteuil tout terrain : http://ftt.free.fr](http://ftt.free.fr)

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française Randonnée : www.ffrandonnee.fr



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Rugby fauteuil

PARALYMPIQUE

Sport collectif mixte d'opposition, le Rugby fauteuil se pratique avec un fauteuil manuel spécifique, et peut être pratiqué à tout âge. L'objectif est de franchir la ligne de but adverse en possession du ballon tout en empêchant l'adversaire d'en faire autant.

Capacités développées

Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires • Force des membres supérieurs • Coordination manuelle • tactique et stratégie

Pratique

En compétition, seuls les athlètes atteints d'un handicap touchant les quatre membres sont admis. Cette discipline peut être pratiquée en loisir par des personnes ayant uniquement une déficience des membres supérieurs et n'ayant pas besoin d'un fauteuil roulant pour se déplacer. Le rugby fauteuil est praticable en club (loisir et compétition).

À SAVOIR Il existe également des tournois avec inscriptions libres, type "tournoi à la mêlée".

Classification

La classification est faite en suivant les directives internationales de l'IWRF. Une procédure en deux étapes est mise en place :

- **Phase 1** : examen médical effectué par des professionnels de santé ou les cadres du club (joueurs expérimentés, entraîneurs, arbitres, etc.)

- **Phase 2** : testing par un classificateur fédéral et observation en compétition nationale pour compléter et confirmer le bilan

À SAVOIR La classification n'est officielle que lorsqu'un sportif a été vu par plusieurs classificateurs agréés par l'IWRF.

Les joueurs sont classés selon leurs capacités fonctionnelles, ce système donnant à tous les pratiquants potentiels l'opportunité de jouer, en ayant un rôle effectif dans l'équipe.

- **de la classification 0,5 à 1,5** le joueur est principalement défensif
- **de 2,0 à 3,5** le joueur a une fonction offensive
- **une équipe ne doit pas aligner plus de 8 points avec ses 4 joueurs.**

À SAVOIR Le sportif doit pouvoir se déplacer en fauteuil manuel, quelle que soit sa vitesse de maniement. Un joueur tétraplégique C5 ou handicaps assimilés HA est classifié généralement 0,5 point. Un joueur C6 ou HA 1,0 point, un joueur C7 ou HA 2,0 points et un joueur C8 ou HA 3,0 points.

Règlement

- ▶ 2 équipes de 4 joueurs s'affrontent pendant 4 périodes de 8 minutes. L'équipe ayant marqué le plus de buts remporte le match. Un but est inscrit lorsque le porteur du ballon franchit la ligne de but adverse avec au moins deux de ses roues.
- ▶ Les dimensions du terrain sont de 28m × 15m (comme un terrain de Basket) et se joue avec un ballon de volley. Les buts sont matérialisés par des cônes espacés de 8m.
- ▶ À l'intérieur de la zone restrictive (8 × 1,75 m), seuls trois défenseurs peuvent rentrer et les attaquants ne doivent pas rester plus de 10 secondes.
- ▶ Le ballon peut être envoyé par tous les moyens et dans toutes les directions.
- ▶ Le joueur en possession du ballon doit dribbler au moins une fois ou réaliser une passe toutes les 10 secondes. L'adversaire peut s'emparer de ce ballon posé sur les genoux.
- ▶ Les chocs et contacts sont inhérents à la pratique. Cependant la saisie d'un adversaire avec ses mains et les contacts excessifs pouvant nuire à l'intégrité physique du joueur sont interdits.
- ▶ Le joueur est classé par catégorie de points selon ses capacités fonctionnelles au niveau du tronc, et ses aptitudes au maniement du fauteuil et du ballon.

À SAVOIR Le règlement officiel est disponible auprès de la commission sportive.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les clubs sont répartis par niveaux : Nationale I, Nationale II et Nationale III. Le club vainqueur de la Nationale I se verra décerner le titre de champion de France et recevra le bouclier de Catusse. Quant aux autres Nationales, elles se verront décerner le titre de champion de Nationale II ou III.

COUPE DE FRANCE

Deux poules sont établies, par tirage au sort, les finalistes de l'année N-1 étant protégés.

TOURNOI NATIONAL À LA MÊLÉE

Équipes constituées sur place, pour toutes personnes désirant découvrir et/ou pratiquer le rugby, inscriptions individuelles.

Stages

PROMOTIONNELS

Certaines régions organisent des journées consacrées à la découverte du Rugby Fauteuil.

ARBITRES, CLASSIFICATEURS, ENTRAÎNEURS

Des regroupements sont organisés durant la saison, prendre contact avec la commission sportive.

Matériel & sécurité

Le Rugby Fauteuil nécessite l'utilisation d'un fauteuil spécifique muni de deux roues arrières anti-basculé. Coût : de 3 500 à 7 000 €. Le fauteuil s'achète chez un revendeur de matériel médical, ou directement chez le fabricant (Melrose Wheelchair, VMC, Eagles, Oracing). Les prises de mesure doivent être réalisées par un technicien connaissant l'activité.

À SAVOIR Afin d'éviter que ce frein économique limite l'accès

à la discipline, les clubs prêtent souvent le matériel dans un premier temps.

ATTENTION La pratique officielle avec du matériel inadapté (fauteuil usuel) s'avère dangereuse car il n'offre pas toutes les garanties de protection pour les pratiquants.

AUTRES ÉQUIPEMENTS :

L'usage de gants et de sangles est également indispensable. On trouvera les gants en magasin de bricolage, le ballon et les sangles en magasin de sport.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Michel TERREFOND
Tél. 06 16 58 93 28 • rugbyfauteuil@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.iwrf.com



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Sarbacane

Sport de visée individuel ou par équipe, l'objectif est de propulser un projectile sur une cible verticale en soufflant dans une sarbacane.

Capacités développées

Maitrise et gestion du souffle • Concentration • Maitrise des émotions • Précision

Pratique

Pratiquée à l'origine chez les valides, l'intérêt de la sarbacane réside dans la combinaison du contrôle du souffle, de la maîtrise et de la stabilité de la concentration. Ouvert aux personnes les plus lourdement handicapées, ce sport 100 % intégration permet aussi de regrouper valides et handicapés sur le même pas de tir.

- ▶ **Loisir** : ouvert à tout public.
- ▶ **Compétition jeunes** : l'activité est réservée aux handicaps les plus lourds des catégories fauteuil manuel, électrique et debout (avec ou sans potence), ainsi qu'en OPEN (tous handicap) avec potence.
- ▶ **Compétition adultes** : la discipline est ouverte à tous types de handicaps.

Classification

Réservée au secteur jeunes

- ▶ **Catégorie FE** : tireurs en fauteuil électrique
- ▶ **Catégorie F1** : tireurs en fauteuil manuel avec une grande difficulté de propulsion.
- ▶ **Catégorie D1** : tireurs debout avec une très grande difficulté de déplacement.
- ▶ **Catégorie D2** : tireurs debout avec difficulté de déplacement.

À SAVOIR Pour les adultes, pas de classification requise. Seule l'appartenance à une catégorie "potence" ou "sans potence" détermine son entrée dans l'activité.

Règlement

La sarbacane n'étant pas une discipline paralympique, aucune règle internationale ne régit cette activité. Néanmoins la Fédération Française Handisport prévoit ce règlement : les tireurs disposent de 10 volées de 3 flèches pour totaliser le maximum de points en visant une cible, suivi d'une phase de duels, ce qui détermine le vainqueur de la compétition.

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive

Compétitions régionales

Des compétitions s'organisent selon le découpage régional administratif (possibilité de regrouper plusieurs régions pour les compétitions régionales). La commission fédérale sarbacane confie aux CTFR et/ou aux CRH la mise en place des compétitions régionales.

Compétitions nationales

CHALLENGE NATIONAL DE SARBACANE (- 21 ANS)

Rencontre ouverte aux jeunes personnes lourdement handicapées et en Open (2 catégories distinctes) :

- ▶ Conditions de tir : assis
- ▶ Aucun niveau de sélection n'est requis, la pratique régulière et la connaissance des règles de pratique et de sécurité sont néanmoins indispensables.
- ▶ L'épreuve se déroule dans une formule de rencontre Open (sans distinction d'âge ni de sexe)
- ▶ Trois classements : tournoi open, consolante et classement par équipe de 3 tireurs.
- ▶ Les podiums sont déterminés à l'issue de duels sur trispot
- ▶ Distinction "potence" et "sans potence"

COUPE NATIONALE DE SARBACANE (+ 20 ANS)

Rencontre destinée aux adultes handicapés physiques, qu'ils soient en fauteuil électrique, manuel ou mal marchant :

- ▶ Conditions de tir : assis, avec ou sans potence
- ▶ Aucun minimum de points n'est requis, seule une pratique régulière et une connaissance des règles de pratique et de sécurité sont nécessaires
- ▶ Deux tournois open (sans distinction d'âge ni de sexe) sont organisés en parallèle : un tournoi pour les utilisateurs d'une potence et un tournoi d'utilisateurs sans potence
- ▶ Trois classements : tournoi open, consolante, avec distinction potence/sans potence.
- ▶ Les podiums sont pour cette catégorie aussi, déterminés à l'issue de duels sur trispot.



Matériel, adaptations

Le matériel présenté dans le règlement est utilisé pour la compétition mais en loisir, il peut être beaucoup plus varié, c'est au pédagogue d'adapter le matériel en fonction du niveau sportif et du handicap de la personne.

- ▶ **Projectiles** : en dehors des pointes métalliques utilisées en compétition (flèches), il existe des projectiles pointus (plastique), non pointus (velcro, paint-ball) et d'autres « bouchons » permettant des tirs d'objets.
- ▶ **Cibles** : La cible d'un diamètre de 17 cm est placée à 2,50 m du bout de la sarbacane du tireur et à 1,30 m du sol. Le centre équivaut à 10 points puis dégressif jusqu'à l'extérieur. Des trispots (3 points de tir différents) sont réservés aux finales. La cible peut être adaptée en fonction du projectile : cible officielle, ballon de baudruche, feuilles de papier colorées et chiffrées.
- ▶ **Sarbacane** : d'un calibre de 10,5 mm, la longueur est à adapter en fonction de l'explosivité du souffle du pratiquant (48, 61, 76, 91, 107, 122 cm). L'embout buccal doit rester personnel et être équipé d'un système anti-retour de la flèche évitant tout risque d'avalement.
- ▶ **Potence** : Selon la sévérité du handicap, des aides pour soutenir la sarbacane sont autorisées (potence pour poser l'extrémité de la sarbacane). Le tireur qui ne peut faire l'usage de ses membres supérieurs utilise une potence qui lui permet de disposer d'un repose sarbacane pour une pratique de tir en autonomie. Le modèle potence est règlementé en compétition.
- ▶ Le matériel courant (sarbacane et flèches) est peu encombrant et financièrement accessible : moins de 30 €. Les revendeurs de matériels sont les armuriers, les magasins d'archerie et les enseignes de vente de matériel sportif par correspondance (Idemasport et Olie's darts). Matériel spécifique disponible auprès de notre partenaire Idemasport : www.idemasport.com

Sécurité

- ▶ La pratique doit être encadrée par une personne compétente.
- ▶ Lors d'un tir, l'inspiration doit être prise en dehors de l'embout de la sarbacane.

Contacts & infos

BUREAU DES SPORTS FFH

Directrice sportive ou directeur sportif
en attente de nomination
Tel. 01 40 31 45 13 • sarbacane@handisport.org



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Ski alpin

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

En compétition ou en loisir, le ski alpin permet de s'adonner au plaisir de la glisse et de goûter aux sensations qu'elle procure. De nombreuses stations sont dotées d'infrastructures et de matériels spécialisés permettant d'accueillir tous types de handicap, dans des conditions de sécurité et de confort adaptées à la pratique. Le ski alpin peut être pratiqué par les aveugles et mal-voyants, les handicapés debout, assis, sourds et mal entendants. Ce sport se pratique en intégration avec les valides dans le cadre du ski loisir.

Capacités développées

Équilibre et coordination · Autonomie et adaptation au milieu montagnard

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES

- ▶ **Ski assis, pratique autonome** : matériel destiné aux personnes handicapées des membres inférieurs ayant un bon usage du tronc
- ▶ **Ski assis, pratique accompagnée** : matériel destiné aux personnes handicapées ne pouvant pas skier de manière autonome

HANDICAPS PHYSIQUES ET SENSORIEL

- ▶ **Ski debout, déficient visuel** : un guide précède le skieur et l'informe oralement des trajectoires à emprunter

- ▶ **Personnes porteuses de handicap pouvant pratiquer debout (amputé, hémiplegie, IMC...)** : prothèses, skis solidarisés ou de longueur adaptée, stabilos pour les unijambistes sont autant d'adaptations possibles pour cette pratique

À SAVOIR En compétition, 5 épreuves existent en ski handisport: la descente, le super G, le super combiné, le Géant et le slalom.

Règlement

La pratique en compétition fait l'objet d'un règlement fédéral. Le temps est compensé en fonction du handicap. Trois classements seulement s'opèrent, un pour les skieurs debout, un pour les skieurs déficients visuels et un pour les skieurs assis. Au niveau national, un 4^e classement est effectué pour les skieurs sourds. En loisir, la pratique assise et la pratique guidée pour les déficients visuels font l'objet d'obligations de sécurité particulières.

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive

Important

Pour une pratique en toute sécurité sur les pistes et sur les remontées mécaniques, vous devez vous assurer que le matériel soit homologué. Sans cette homologation vous pouvez vous voir interdire l'accès aux remontées mécaniques par les responsables d'exploitation.

INFOS sur / www.strmtg.equipement.gouv.fr/avmh-avis-sur-les-materiels-a104.html

Classification

HANDICAPS PHYSIQUES

- ▶ **Handicap debout** : amputés, malformation membres sup/inf qui skient debout sur 1 ou 2 skis avec ou sans aide de stabilisateurs, hémiplegiques...
- ▶ **Handicap assis** : paraplégiques, doubles amputés membres inférieurs, poliomyélitiques... Fauteuil avec 1 ou 2 skis.

HANDICAP VISUEL

Les personnes handicapées visuelles sont guidées par un skieur qui les précède et qui leur fournit les informations nécessaires, à la voix, avec par fois un dispositif de radio-transmission ou d'amplification. On distingue 3 niveaux de handicap visuel :

- ▶ **B1** : aveugles
- ▶ **B2** : malvoyant présentant une acuité inférieure à 2/60 et/ou un champ inférieur à 5°
- ▶ **B3** : malvoyant présentant une acuité inférieure à 6/60 et/ou un champ inférieur à 20°

Tous peuvent s'aligner dans les 5 disciplines alpines (descente, super-géant, super combiné, géant et slalom).

HANDICAP AUDITIF

Les sourds et malentendants ont rejoint récemment le circuit national (Coupe de France et Championnats de France). Il existe quelques compétitions internationales (non IPC). Un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées). **Procédure de testing** : contacter la commission sportive pour être mis en relation avec un classificateur.

Compétitions nationales

COUPE DE FRANCE

Circuit de 4 à 6 épreuves qui se déroule de janvier à mars, classement final individuel et par équipe. Elle est qualificative pour les Championnats de France.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservés aux athlètes sélectionnés sur une épreuve de Coupe de France ou sur le circuit international. 4 épreuves : Super-géant, Super combiné, Géants et Slalom.

À SAVOIR Pour participer aux circuits et championnats, il faut obligatoirement être licencié handisport et avoir obtenu une classification médicale par un médecin

Stages

PROMOTIONNELS

Des stages, compétitions ou journées de ski alpin loisirs, perfectionnement compétitions sont organisés par les clubs et les comités régionaux et départementaux

JEUNES

Stage groupe Espoirs/Jeunes : plusieurs stages sont proposés sur résultats aux championnats et Coupes de France.

Stage de regroupement développement-formation : pour les pratiquants souhaitant améliorer leur niveau, ouvert à tous ceux disposant déjà d'un bon niveau de pratique.

Matériel

Vos comités et clubs possèdent du matériel. Les Écoles de Ski peuvent proposer des cours de découverte et de perfectionnement.

- ▶ **Ski debout** : seules les personnes amputées fémorales ont recours à un matériel spécifique : les stabilisateurs, construits sur le modèle de cannes anglaises pourvues de patins et permettant des appuis glissés sur la neige.
- ▶ **Ski assis autonome** : en uniski, et sa variante le Dual-ski : le skieur est assis et sanglé dans une coque fixée sur un ski (ou 2) par l'intermédiaire d'un système d'amortissement. Il assure son équilibre latéral avec 2 stabilisateurs. Il peut prétendre à une pratique en tous points comparable à celle des valides.
- ▶ **Skikart** : destiné aux personnes n'ayant pas assez d'équilibre pour pratiquer en uniski, la direction est assurée par la manipulation de 2 manches reliés aux skis.
- ▶ **Ski assis accompagné** : d'autres supports existent : GSM, Tandem ski... Moins exigeants pour le pratiquant, mais un peu moins performants aussi car, devant être limités par fois au terrain très facile et à certains types de remontées. Ils présentent cependant un grand intérêt pour les handicaps les plus lourds.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur des Sports d'hiver : Christian FÉMY
Tél. 06 14 44 47 70 • ski@handisport.org

🌐 www.ski-handisport.org

📘 [ski handisport](#)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Ski : www.ffs.fr
Fédération internationale :
www.paralympic.org/alpine-skiing



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org



Snowboard

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Le Snowboard fait partie des sports avec une orientation plus ludique et "fun" recherchée notamment par les jeunes sportifs.

Capacités développées

Équilibre et coordination · Autonomie et adaptation au milieu montagnard

Pratique

Le para-snowboard est ouvert en compétition à tous les handicaps debouts. Deux épreuves existent en compétition, au niveau national et international :

- ▶ **Snowboard cross** : parcours variés avec bosses, modules et virages relevés. Deux à trois manches au temps net servent à établir un tableau de duels donnant lieu à des courses en duel sur une manche. Le vainqueur se qualifie pour le tour suivant et ainsi de suite jusqu'en finale.
- ▶ **Banked slalom** : parcours avec virages relevés, classement effectué au meilleur temps sur trois manches.

À SAVOIR Ces compétitions peuvent aussi se dérouler dans des dômes en intérieur comme à Landgraaf ou Dubai.

Classification

Il existe 3 catégories en para-snowboard IPC :

- ▶ **SB UL** : snowboarders ayant une déficience au niveau des membres supérieurs.
- ▶ **SB LL-1** : snowboarders amputés au-dessus du genou, ou présentant une déficience combinée significative au niveau des deux jambes (importante faiblesse musculaire ou spasticité dans les deux jambes).

- ▶ **SB LL-2** : snowboarders présentant une déficience dans une ou deux jambes avec une limitation moindre de leur champ d'action (amputation sous le genou ou spasticité légère).

Compétitions nationales

- ▶ Un circuit Coupe de France comprenant deux à trois événements par an.
- ▶ Un Championnat de France se déroulant sur une journée.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur des Sports d'hiver : Christian FÉMY
Tél. 06 14 44 47 70 · ski@handisport.org

🌐 www.ski-handisport.org

📘 [ski handisport](https://www.facebook.com/ski.handisport)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Ski : www.ffs.fr

Fédération internationale :
www.paralympic.org/alpine-skiing



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

--- NOS MISSIONS ---

Stages sportifs, préparation physique, déplacements en compétition, grands événements, cohésion d'équipe... Quel que soit votre sport, quel que soit votre handicap, nous assurons la réussite de votre séjour sportif dans les meilleures conditions grâce à des solutions adaptées.

VOTRE SÉJOUR CLÉ EN MAIN



--- NOS RÉALISATIONS ---

Co-organisation logistique à trois reprises des **Journées Nationales Handisport** à Enghien-les-Bains.

Prise en charge de toute la billetterie aérienne des 70 passagers sourds ou malentendants de la FFH pour la **Deaflympics** à Samsun (2017).

Chaque année à la Toussaint, gestion de l'événement **Jeunes à Potentiel de la FFH** sur le site du CREPS de Bourges.

Création de plusieurs stages d'entraînement pour des équipes nationales handisport (natation, athlétisme, basket-fauteuil, cyclisme), notamment lors de la **préparation aux J.O. de Londres**.





Ski nordique

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Le ski nordique ou ski de fond offre des sensations de glisse et de plaisir de nature. Il permet notamment d'acquérir de nouvelles habilités motrices et cardio vasculaires. Le ski nordique handisport regroupe deux disciplines : le ski de fond et le biathlon. En skating ou en pas alternatif pour le pratiquant debout, le skieur assis, quant à lui, évoluera en "luge nordique".

Capacités développées

Habilité motrice • Coordination (tir) • Fonctions cardio-respiratoires

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES & SENSORIEL

SKI NORDIQUE

- **Luge nordique** : concerne les personnes paraplégiques, tétraplégiques et assimilées. Adapté à la morphologie, le skieur est assis dans un siège monté sur 2 skis. Il se déplace à la seule force de ses bras, à l'aide de 2 bâtons.
- **Ski debout** : concerne les personnes amputées, IMC et assimilées, déficientes visuelles et auditives. La pratique et le matériel utilisé sont similaires aux personnes valides. Si ce n'est l'appareillage des skieurs amputés d'un membre inférieur, qui peut être spécifique à la pratique du ski nordique. La pratique du ski de fond pour les personnes porteuses de déficiences visuelles est conduite par un guide.

BIATHLON

Concerne tous les types de handicap cités ci-dessus. Le skieur réalise un parcours, sur lequel sont installés plusieurs stands de tirs. À l'aide d'une carabine à air comprimé, il tire sur une cible mécanique distante de 10 m. Le tir des skieurs déficients visuels s'effectue grâce à un système laser.

À SAVOIR En ski nordique et biathlon handisport, 3 épreuves existent en compétition : courte, moyenne et longue distances. Des épreuves de relais existent en compétition internationale.

Règlement

En compétition, le temps est compensé en fonction du handicap. Trois classements s'opèrent, un pour les skieurs debout, un pour les skieurs déficients visuels et un pour les skieurs assis. Au niveau national, un 4^e classement est effectué pour les skieurs sourds.

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive

Classification

HANDICAPS PHYSIQUES

- **Handicap debout** : amputés, malformation membres sup/inf qui skient debout sur 1 ou 2 skis avec ou sans aide de stabilisateurs, hémiparésie...
- **Handicap assis** : paraplégiques, doubles amputés membres inférieurs, poliomyélites... Fauteuils avec deux skis, luge nordique.

HANDICAP VISUEL

Les personnes handicapées visuelles sont guidées par un skieur qui les précède et qui leur fournit les informations nécessaires, à la voix, et le plus souvent avec un dispositif de radio-transmission ou d'amplification. En compétition, on distingue 3 niveaux de handicap visuel : B1 (aveugles), B2 (acuité inférieure à 2/60 et/ou champ inférieur à 5°) et B3 (même chose avec 6/60 et 20°). Tous peuvent s'aligner dans les épreuves de fond et de biathlon.

HANDICAP AUDITIF

Les personnes handicapées auditives ont rejoint récemment le circuit national handisport (Coupe de France et championnats de France). Il existe quelques compétitions internationales (non IPC). Pour ces personnes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions nationales

HANDICAPS PHYSIQUES ET SENSORIEL

CIRCUIT NATIONAL

Circuit de 3 épreuves qui se déroulent de janvier à mars, classement final individuel et par équipe. Certaines épreuves populaire de longue distance (transjurassienne, savoyarde, foulée blanche) font aussi partie du calendrier national.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Classement avec application des coefficients de pondération en fonction du handicap.

Stages

Des stages, compétitions ou journées de ski nordique loisirs, perfectionnement compétitions sont organisés par les clubs et les comités régionaux et départementaux.

Matériel & adaptation

Nécessité d'utiliser une luge nordique pour les skieurs assis. Constituée d'un siège réglable fixé sur deux skis de fond, elle permet de prendre les traces de ski de fond alternatif. Le skieur se propulse à l'aide de ses bras. Possibilité de prêt de matériel par certains comités régionaux ou départementaux ainsi que par certains clubs. Certaines écoles de ski possèdent du matériel et peuvent proposer des cours de découverte et de perfectionnement.

Sécurité

Lors des premières sorties, l'assistance d'une tierce personne valide est recommandée pour le seconder dans les difficultés (descentes, dévers). Pour optimiser la sécurité du pratiquant, la découverte du ski handisport doit être encadrée par des personnes compétentes (moniteur de ski, diplômé d'État...).

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur des Sports d'hiver : Christian FÉMY
Tél. 06 14 44 47 70 • ski@handisport.org

🌐 www.ski-handisport.org

📘 [ski handisport](https://www.facebook.com/ski.handisport)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Ski : www.ffs.fr

Fédération internationale :

www.paralympic.org/nordic-skiing



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org





Sports-boules & pétanque Sourds

Le sport-boules Lyonnaises et la pétanque sont deux sports dont l'objectif est de marquer des points en plaçant ses boules plus près du but, appelé "cochonnet" à la pétanque, que son adversaire. Les parties peuvent se jouer en simple, doublette, tripléte ou même en quadrette, mais uniquement pour le sport-boules. En dehors de l'origine, lyonnaise pour le premier et provençale pour le second, plusieurs éléments les différencient, notamment le terrain, bien plus court à la pétanque (15 m) qu'au sport-boules (27,5 m).

Capacités développées

Précision • Coordination manuelle • Concentration

Pratique

Loisir : ouvert à tout public. Les sports de boules sont des activités praticables par toutes les personnes handicapées. Il existe une pétanque spécialement adaptée aux déficients visuels dans laquelle le terrain est divisé en 49 cases, identifiées par des lettres et des chiffres, pour donner des repères aux pratiquants.

HANDICAP AUDITIF

La pratique en compétition du sport-boules lyonnaises et de la pétanque est réservée aux personnes sourdes et malentendantes.

Classification

HANDICAP AUDITIF

Un certificat médical est exigé en compétition pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées. Tout port d'appareil auditif est autorisé lors des championnats de France, mais formellement interdit au niveau international

Compétitions régionales

Certains comités régionaux organisent des concours du sport-boules lyonnaises et de pétanque, accessibles à tous les licenciés handisport.



© F.Pervillé

SPORT-BOULES LYONNAISES

- ▶ Boules règlementaires :
Diamètre : de 9 à 11 cm
Poids : 1,3 kg maximum,
Matière : métallique ou synthétique
Tarifs : à partir de 150 €.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Marc ARNAL
Contact : petanque-sourds@handisport.org
Tél. 07 86 27 29 55 (SMS)

👉 www.boulesffh.wix.com/sourds

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

FF Pétanque et Jeu Provençal : www.ffpjp.info



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Compétitions nationales

Pétanque

- ▶ Championnat de France "tête à tête"
- ▶ Championnat de France doublette
- ▶ Championnat de France doublette mixte
- ▶ Championnat de France tripllette

Compétitions nationales

Sport-boules lyonnaises

- ▶ Championnat de France simple
- ▶ Championnat de France double
- ▶ Championnat de France quadrette

À SAVOIR Toute les compétitions sont mixtes. Pré-requis pour participer aux Championnats de France : posséder une licence à jour et un maillot aux couleurs et nom du club. Frais d'inscription de 5 € par joueur et par championnat.

Stages

Certaines régions, comme l'Île-de-France, proposent des stages d'entraînement.

Matériel & sécurité

Matériel identique à la pratique valide

PÉTANQUE

- ▶ Boules règlementaires :
Diamètre : de 7,05 cm à 8 cm
Poids : de 650 g à 800 g
Tarifs : à partir de 50 €
- ▶ But règlementaire en bois ou matière synthétique. Peint ou non, dimension : 30 mm +/- 1 mm.



© F.Pervillé

© F.Pervillé



Tennis de table

PARALYMPIQUE DEAFLYMPICS

Ce sport d'opposition de raquette individuel ou en double est accessible à toutes les formes de handicap physique, debout ou en fauteuil, et auditif. Le tennis de table est ouvert à la plupart des personnes atteintes d'une déficience physique nécessitant une pratique obligatoire en fauteuil roulant. Seules les personnes déficientes visuelles sont limitées dans la pratique.

Capacités développées

Coordination (balle/raquette) • Dextérité et précision manuelle • Lecture et adaptation à l'évolution du jeu

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES ET AUDITIF

- ▶ En loisir ou en compétition, le tennis de table se pratique dans des clubs spécifiques FFH ou des clubs FFTT ayant créé une section Handisport.
- ▶ La progression est à adapter suivant les possibilités de chacun : tétraplégie, paraplégie, IMC, petite taille, amputation, malformation, maladie évolutive, surdité...

Classification

HANDICAPS PHYSIQUES ET AUDITIF

- ▶ **Classes 1 à 5** : joueur en fauteuil
- ▶ **Classes 6 à 10** : joueur debout

À SAVOIR Plus le chiffre est bas plus le handicap est important.

Il est obligatoire pour tout compétiteur qui désire participer aux compétitions de fournir un dossier de testing ou bilan fonctionnel. La classification est fonctionnelle. Pour les joueurs sourds et malentendants, un certificat médical est exigé en compétition afin d'attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

À SAVOIR Dossier explicatif et vidéos disponibles sur le site de la commission sportive : <http://www.tthandisport.org/classification>

Règlement

HANDICAPS PHYSIQUES

La réglementation est identique aux règles de la FFTT. La seule adaptation concerne le service pour les pratiquants en fauteuil :

- ▶ Effet rétroactif interdit (balle qui revient en direction du filet)
- ▶ Interdiction de servir sur les côtés de la table.

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive.



Tout savoir sur le tennis de table handisport



Édité par la commission sportive, ce livret présente, en détails sur 40 pages, les spécificités de la pratique handisport. Disponible sur demande auprès de la commission.

Version numérique à télécharger sur www.tthandisport.org

À SAVOIR Un DVD pédagogique sur l'entraînement en fauteuil est également disponible sur demande.

Compétitions régionales

Des compétitions régionales peuvent être mise en place en plus du critérium fédéral ci-dessous, se rapprocher de votre comité régional..

Compétitions nationales

HANDICAPS PHYSIQUES ET AUDITIF

L'inscription aux compétitions se fait obligatoirement en début de saison via le site internet de la commission.

CRITÉRIUM FÉDÉRAL (3 x 1 jour)

Il se déroule sur 3 tours en individuel sur 4 niveaux : N1, N2 (Nord et Sud), N3 (Nord Ouest/Est et Sud Ouest/Est) et régional.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE PAR CLASSE (2 j.)

Qualification : avoir participé au Critérium fédéral de la saison et être sélectionné par rapport aux points acquis.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (2 jours)

Compétitions de clubs sur inscription libre.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES, VÉTÉRANS, SOURDS, PARALYSÉS CÉRÉBRAUX ET PERSONNES DE PETITE TAILLE (2 jours)

Stages

Différents stages sont proposés tout au long de l'année, sur sélection ou sur inscription. Contactez la commission sportive.

Matériel & sécurité

RAQUETTE

La seule vraie adaptation réside dans la prise en main de la raquette. Le joueur présentant des problèmes de préhension peut utiliser une orthèse pour fixer la raquette à sa main ou utiliser l'aide d'une bande s'il ne peut pas tenir le manche seul.

JOUEURS ASSIS

FAUTEUIL

Pour la pratique du tennis de table, il n'y a pas d'adaptation matérielle spécifique. Pour les joueurs assis, il est possible d'utiliser tout type de fauteuil pour la pratique loisir ou compétitive.

TABLE DE JEU

Il faut prendre soin lors de l'achat d'une table de tennis de table que la barre centrale située sous la table soit assez éloignée du bord (minimum 40 cm) afin d'éviter que les personnes en fauteuil ne rentrent en contact avec elle sous la table.

JOUEURS DEBOUT

Pour les personnes debout, l'utilisation de la canne est possible. La fabrication d'un ramasse balle permet l'autonomie du pratiquant.

À SAVOIR Le matériel peut être acheté dans les magasins de sport ou chez le partenaire spécifique de la commission : Cornilleau via la commission sportive.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Stéphane LELONG
Tél. 06 31 41 43 76 • tennisdetable@handisport.org

↳ www.tthandisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française de Tennis de table : www.fftt.fr



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Tir à l'arc

PARALYMPIQUE

Le tir à l'arc est une discipline de maîtrise et de précision qui nécessite un bon équilibre entre le corps et l'esprit. Utilisé pour ses vertus thérapeutiques dans les centres de rééducation, le tir à l'arc s'est affirmé comme un sport de compétition accessible à tous.



Capacités développées

Concentration et maîtrise de soi · Précision et régularité · Contrôle postural et latéralité · Musculature du haut du corps

Pratique

HANDICAPS PHYSIQUES ET SENSORIEL

La pratique du tir à l'arc est ouverte à tous les handicaps moteurs et sensoriels. Il existe une saison hivernale au cours de laquelle les archers tirent en salle et une saison estivale qui permet de tirer à l'extérieur. Les distances sont adaptées selon la saison et la catégorie de l'archer et peuvent aller de 10 à 70 mètres tandis que la taille des blasons varie de 40 à 122 cm de diamètre. La catégorie de tir dépend des quatre éléments suivants : le sexe, l'âge, le type d'arc et le handicap. Certaines catégories sont ouvertes jusqu'aux Jeux Paralympiques.

Il existe deux types d'arc :

- ▶ **Classique** : arc nu, droit ou recourbé, ce type d'arc ne permet pas l'utilisation d'un décocheur.
- ▶ **Compound** : arc à poulies permettant l'utilisation d'un décocheur et, sauf dans la catégorie W1, d'une visette et d'un viseur avec scope.

Classification

Pour les handicap moteurs, les classifications présentées ci-dessous sont déterminées à partir de testings fonctionnels et psychomoteurs.

Pour les déficiences sensorielles, la classification est déterminée en fonction du degré d'acuité visuelle ou du niveau de surdité. Précisions auprès du classificateur ou sur le site de la commission.

CLASSIFICATIONS MOTRICES INTERNATIONALES

- ▶ **W1** : archer en fauteuil, tétraplégiques et assimilés.
- ▶ **W2** : archer en fauteuil, paraplégiques et assimilés.
- ▶ **ST** : archer debout : amputés... Il existe une subdivision ST-C non ouverte à l'international.

À SAVOIR En arc à poulies comme en arc classique, les classifications ST et W2 sont regroupées dans une catégorie Open.

CLASSIFICATIONS MOTRICES NON ÉLIGIBLES

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NEI** : archer présentant des déficiences motrices légères aux membres inférieurs ou aux membres supérieurs, regroupés dans la catégorie Fédéral.
- ▶ **W3-ST3** : archer présentant des déficiences motrices sévères aux membres inférieurs, supérieurs et au tronc, regroupés dans la catégorie Challenge.
- ▶ **W4-ST4** : archer présentant des déficiences motrices majeures aux membres inférieurs, supérieurs et au tronc, regroupés dans la catégorie Critérium.
- ▶ **SUP 1** : archer utilisant sa force physique pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche, mais faisant l'usage d'une potence adaptée pour tirer à l'arc.
- ▶ **SUP 2** : archer utilisant la puissance du fauteuil électrique pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche et utilisant une potence adaptée pour tirer à l'arc.

CLASSIFICATIONS SENSORIELLES INTERNATIONALES

- ▶ **B1** : archer tirant avec une potence et un bandeau dans la catégorie HV1.
- ▶ **B2 / B3** : archer tirant avec une potence et sans bandeau, dans les catégories HV2-HV3.

CLASSIFICATIONS SENSORIELLES NON ÉLIGIBLES

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **B3** : archer sans potence, dans la catégorie HV libre.
- ▶ **Sourds** : classifiés sourds, regroupés dans la catégorie Fédéral



Retrouvez le calendrier de votre discipline événements, compétitions, infos, résultats... calendrier.handisport.org

Règlement

Le règlement officiel s'appuie sur celui de la pratique valide. Certaines adaptations sont mises en place et reposent sur la variation de la distance et de la taille du blason en fonction des capacités fonctionnelles de l'archer. Le matériel d'aide à la pratique (décocheur à l'épaule, assise, fauteuil roulant...) doit être autorisé lors de la classification.

Les compétitions de tir à l'arc de référence se déroulent en deux phases :

- ▶ Une phase qualificative qui consiste à tirer 60 flèches en salle (par volées de trois) et 72 flèches à l'extérieur (par volées de 6)
- ▶ Des matchs au cours desquels deux adversaires s'affrontent sur 15 flèches s'ils tirent avec un arc à poulies ou par système de sets avec un arc classique (le gagnant devant remporter trois sets).

À SAVOIR Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive

Compétitions régionales

Possibilité de regrouper plusieurs régions pour organiser des compétitions. La commission fédérale de tir à l'arc confie au CTFR et/ou au CR la mise en place des compétitions régionales sélectives pour les Championnats de France. Elles peuvent être organisées indépendamment, conjointement avec une autre région ou intégrées à une compétition de la FFTA. La mise en place de stages est également à l'initiative des comités.

Compétitions nationales

Seuls les archers à jour de leur classification peuvent intégrer le classement national, à partir duquel sont établies les qualifications aux différents championnats de France, sauf pour les classifications SUP1 et SUP2.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ÉTÉ

Critères de participation : avoir réalisé dans la saison deux scores dont la moyenne est supérieure au minima dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé au moins à une compétition FFH.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HIVER (EN SALLE)

Critères de participation : avoir réalisé dans la saison trois scores dont la moyenne est supérieure au minima dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé au moins à une compétition FFH.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR À L'ARC AVEC SUPPORT (EN SALLE)

Il s'adresse aux archers des catégories SUP1 et SUP2 qui ont besoin d'un support d'arc pour mettre l'arc en tension et orienter la flèche. Ce championnat ayant encore un caractère promotionnel, il n'existe pas à ce jour de système de qualification. Les archers doivent s'inscrire directement auprès de l'organisateur.

Matériel, Adaptation & Sécurité

Matériel identique à la pratique valide. Prêt de matériel pour débiter. Sinon, il faut au minimum un arc, 8 flèches et du petit matériel de protection. En fonction de la catégorie, certaines adaptations de matériels ouvrant la pratique seront nécessaires :

- ▶ **Chaise** ou un support trois pieds
- ▶ **Gants de tir** pour certains PC (Paralysés Cérébraux)
- ▶ **Décocheurs adaptés** pour les personnes tirant en fauteuil électrique, ou les personnes ne pouvant pas utiliser leurs deux bras
- ▶ **Tir à la bouche** : l'archer hémiparalysé ou amputé d'un membre supérieur mord une palette de cuir fixée sur la corde, qu'il libère pour obtenir un départ de flèche
- ▶ **Système de visée** : l'archer non ou mal voyant vise la cible à l'aide d'un tactile monté sur une potence personnalisée pour orienter son bras. L'archer mal voyant réalise une contre visée sur une cible plus proche et entrant dans son champ visuel
- ▶ **Potence fauteuil électrique** : permettant de soutenir l'arc pour les archers en fauteuil électrique

À SAVOIR Le matériel de tir à l'arc doit être acheté dans les magasins spécialisés d'archerie. Pour les adaptations, spécifiques, la commission tir à l'arc se tient à la disposition des archers pour leur fournir des renseignements. La pratique doit être encadrée par une personne adulte compétente. Faire l'inventaire des flèches avant et après l'activité.

Important

Il existe une convention entre la FFTA et la FFH concernant les licences et la participation aux compétitions. Dans le cadre de cette convention, tout licencié FFH compétition peut bénéficier d'une réduction sur la licence FFTA, prise en charge par la FFH. Certaines compétitions FFTA sont aménagées pour accepter les tireurs handicapés tirant sur des distances spécifiques. Les scores des archers qui en font la demande peuvent être comptabilisés, sous certaines conditions, pour les classements des deux fédérations.

Contacts & infos

COMMISSION SPORTIVE

Directeur sportif : Vincent HYBOIS
Tél. 06 09 32 11 92 • tiralarc@handisport.org

Classificateur national : Hervé TOGGWILER
Tél. 06 07 10 72 70 • herve.toggwiler@gmail.com

🔗 <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh>

📌 [équipe de France Para Archery](#)

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Tir à l'arc : www.ffta.fr
Fédération internationale : www.archery.org



—
**AN-
NU-
AI-
RE**
—



Comité directeur fédéral 2017-2020

LE BUREAU FÉDÉRAL

Présidente



Guislaine WESTELYNCK
 Relations État, Ministères, Parlement, Sénat,
 Collectivités territoriales, DOM TOM, CNDS, CPSF,
 CNOSF et Présidents de fédérations
 Jeux Paralympiques et Deaflympics
 Administratrice de la Résidence
 Internationale de Paris
 Partenariats, Communication, Médias
 Gestion du personnel
 Distinctions nationales
 Représentations fédérales
g.westelynck@handisport.org

Vice-président délégué



Bernard VERNEAU
 Gérant de la Résidence Internationale de Paris
 Représentations fédérales
b.verneau@handisport.org

Secrétaire Générale



Mai-Anh NGO
 Organisation et fonctionnement
 du secrétariat général
 Validation et suivi des règlements des organes
 fédéraux et des organes déconcentrés
 Éluée référente Recherche
 Représentations fédérales
ma.ngo@handisport.org

Secrétaire Générale Adjointe



Patricia VIGNAU
 Chargée de mission pour le développement du
 Sport Santé en lien avec la commission médicale
 Chargée de mission sur l'accès aux pratiques
 des publics les plus éloignés et sur de nouvelles
 pratiques
 Présidente du Centre fédéral de Bordeaux
 Éluée référente chargées des Licences & Affiliations
 Chargée de mission MDPH
 Représentations fédérales
p.vignau@handisport.org

Trésorière Générale**Léone DELPUECH**

Préparation des budgets prévisionnels
Établissement des barèmes de remboursements
Contrôle des dépenses et recettes
Suivi financier et social des comptes des CRH,
CDH et Commissions
Responsable de l'opération "Bouchons d'Amour"
Représentations fédérales
l.delpuech@handisport.org

Vice-Président**Gaël RIVIÈRE**

Chargé de mission auprès des sports pour
les personnes déficientes visuelles et
des grandes associations en lien avec
les personnes déficientes visuelles
Aide à la rédaction des règlements généraux
sportifs et assistance juridique
Élu référent auprès de la DTN pour le Pôle
Formation
Représentations fédérales
g.riviere@handisport.org

Vice-Président**Tanguy DE LA FOREST**

Délégué fédéral au sport sur le haut niveau
Suivi des conventions sportives avec les
fédérations olympiques et associées
Membre de la commission des athlètes
Chargé de mission auprès des grandes
associations en charge du handicap
Élu référent auprès de la DTN pour le Pôle
Performance
Représentations fédérales
t.delafort@handisport.org

Vice-Président**Rudi VAN DEN ABEELE**

Chargé de mission aux relations internationales
Chargé de missions sur le développement
de la classification
Membre de la commission Médicale
Élu référent auprès de la DTN
pour le Pôle Expertise
Représentations fédérales
r.vandenabeele@handisport.org

Vice-Président**Vincent LASSALLE**

Délégué fédéral au sport pour le développement
et les jeunes
Suivi des conventions avec les fédérations
homologues représentant les sports
proposés par la FFH
Chargé de mission circuit handi jeunes
et détection des nouveaux talents
Membre du comité de rédaction de la revue
fédérale "Handisport Le Mag"
Relations avec l'UCPA
Représentations fédérales
v.lassalle@handisport.org

Vice-Présidente**Murielle VANDECAPPELLE - SICLIS**

Élue référente auprès de la DTN
pour le Pôle Territoires
Chargée de mission auprès des Comités
Régionaux et Départementaux Handisport
Représentations fédérales
m.vandecappelle@handisport.org

Comité directeur fédéral 2017-2020

LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR



Emmanuelle ASSMANN
Relations FFH/CPSF
Représentations fédérales
e.assmann@handisport.org



Patricia MARQUIS
Représentation fédérale au Conseil
d'administration « tourisme et handicap »
Chargée de mission auprès des grandes
associations en charge du handicap
Représentations fédérales
p.marquis@handisport.org



Serge BESSEICHE
Chargé de mission sur le sport militaire
et le sport en entreprises
Relations avec l'Office Franco-Allemand
de la Jeunesse (OFAJ)
Représentations fédérales
s.besseiche@handisport.org



Dr Dominique PAILLER
Médecin, membre de la Commission
Médicale & Technique
Représentations fédérales
d.pallier@handisport.org



Franck CROULLIÈRE-BLASZKA
Chargé de mission pour les disciplines
à destination des personnes atteintes
de handicaps sévères
Chargé de mission à l'attribution
des matériels sportifs
f.croulliere-blaszka@handisport.org



Sylvain PAILLETTE
Administrateur de la Résidence
Internationale de Paris
Membre du CIAA
Représentations fédérales
s.paillette@handisport.org



Papa SALY KANE
Gestion des tenues vestimentaires et
produits dérivés
Salons et expositions
Grands événements sportifs en France
Représentations fédérales
ps.kane@handisport.org



Annie PÉRY
Chargée de mission auprès des Comités
Régionaux et Départementaux Handisport
Chargée de mission Sport de nature
Chargée de mission CCAS
Représentations fédérales
a.pery@handisport.org



Audrey LE MORVAN
Membre de la commission des athlètes
Membre de la commission de la formation
fédérale
Accompagnement de l' élu référent auprès de la
DTN pour le Pôle Performance
Représentations fédérales
a.lemorvan@handisport.org



Didier PRESSARD
Chargé de mission à l'intégration des personnes
sourdes et malentendantes (création d'outils
d'intégration)
Membre du CCSSF et lien avec les instances
internationales
Représentations fédérales
d.pressard@handisport.org



RENAULT
La vie, avec passion

Nouvelle gamme Renault TECH

On n'en fera jamais assez pour s'adapter à votre mobilité.



RENAULT, PARTENAIRE
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE HANDISPORT.

Avec Renault TECH, Renault propose un programme de solutions adaptées pour offrir aux personnes handicapées davantage de mobilité grâce à une gamme étendue. Chaque jour, les équipes de Renault mettent tout en œuvre pour permettre aux personnes handicapées de conquérir une plus grande autonomie par des adaptations de véhicules particuliers et collectifs, des aménagements d'aide à la conduite et au transfert. Tous les véhicules adaptés sont homologués et respectent les standards qualité du groupe Renault.

Renault recommande

renault.fr



Services du siège fédéral

Direction générale



Laurent ALLARD
 Directeur Général
 Tél. 01 40 31 45 20
l.allard@handisport.org



Aline GAUDRY
 Assistante de Direction
 Responsable des Ressources Humaines
 Tél. 01 40 31 45 06
a.gaudry@handisport.org

Accueil



Gaëtan ROQUE
 Standard & Accueil du public
 Tél. 01 40 31 45 00
accueil@handisport.org

Licences & affiliations



Danaé DELONGLÉE
 Responsable Licences & Affiliations
 Tél. 01 40 31 45 19
d.delonglee@handisport.org

Comptabilité



Carole MALTHET
 Responsable comptabilité
 Tél. 01 40 31 45 40
c.malthet@handisport.org



Vilasanh PHANSIRI
 Comptable
 Tél. 01 40 31 45 74
v.phansiri@handisport.org



Sarah NEZRIT
 Aide comptable
 Tél. 07 63 06 79 27
s.nezrit@handisport.org



Marie-Christine RIVES
 Comptable du Centre National
 de Formation Handisport (CNFH)
 Suivi du dispositif des dons
 Tél. 01 40 31 45 71
mc.rives@handisport.org

Communication & Marketing

Benoît HÉTET
 Directeur marketing & communication
 Tél. 06 61 77 82 82
b.hetet@handisport.org



Didier ECHELARD
 Responsable communication interne
 Tél. 06 71 27 82 34
d.echelard@handisport.org



Marie MAINGUY
 Communication expertise & santé
 Rédactrice en chef
 Tél. 06 14 16 09 62
m.mainguy@handisport.org



Héléna HAVERLAND
 Communication externe & promotion
 Tél. 01 40 31 45 92
h.haverland@handisport.org



Camille FORET
 Communication externe & promotion
 Tél. 06 64 08 47 55
c.foret@handisport.org



Adrien BALDUZZI
 Responsable partenariats & marketing
 Tél. 01 40 31 45 33
a.balduzzi@handisport.org



Marc BARKATS
 Commercial
 Tél. 01 40 31 45 23 / 06 11 68 33 95
m.barkats@handisport.org



Gil MARDEL
 Commercial
 Tél. 01 40 31 45 27 / 06 83 88 90 55
g.mardel@handisport.org

Secrétariat international

Dalila SAYAD
 Secrétaire service international
 Tél. 01 40 31 45 15
d.sayad@handisport.org

Médical

Dr Frédéric Rusakiewicz
 Médecin fédéral national
 Tél. 01 40 31 45 28
f.rusakiewicz@handisport.org



Vincent FERRING
 Kinésithérapeute fédéral national
 Tél. 06 70 39 38 60
v.ferring@handisport.org



Karine KUZNICKI
 Assistante de la Commission Médicale
 Tél. 01 40 31 45 28
k.kuznicki@handisport.org

Commission Dopage

Joseph-Émile SERNA
 Chargé d'instruction de la Commission
 de discipline Antidopage
antidopage@handisport.org

Direction sportive

Pour en savoir plus sur les objectifs, les champs d'action et la composition des cinq pôles de la Direction Technique Nationale, consultez le Projet Fédéral CAP 2024 sur www.handisport.org, rubrique "Fédération".

Direction Technique Nationale



Christian FÉVRIER
Directeur Technique National
Tél. 01 40 31 45 10
dtn@handisport.org



Christophe CARAYON
Adjoint au Directeur Technique National
Tél. 06 71 99 90 52
c.carayon@handisport.org



Axelle STANISLAS
Assistante de la Direction technique nationale
Tél. 01 40 31 45 25
a.stanislask@handisport.org

Pôle Expertise



Sandra MAUDUIT
Pilote du Pôle Expertise
Tél. 06 14 44 46 19
s.mauduit@handisport.org



Julien MICHEL
Tél. 01 40 31 45 60
j.michel@handisport.org



Jean-Michel WESTELYNCK
Tél. 06 14 44 47 17
jm.westelynck@handisport.org

Pôle Développement



Sébastien MESSAGER
Pilote du Pôle Développement
Tél. 06 14 44 44 82
s.messenger@handisport.org



Stéphane BINOT
Tél. 06 27 87 55 23
s.binot@handisport.org



Charles HORDENNEAU
Tél. 06 58 59 46 45
c.hordenneau@handisport.org



Marion SAHBANI
Tél. 01 40 31 45 13
m.sahbani@handisport.org



Charly SIMO
Tél. 06 14 44 47 51
c.simo@handisport.org



Sophie TERNEL
Tél. 06 03 40 02 95
s.ternel@handisport.org

Pôle Performance



Pierrick GIRAUDEAU
Pilote du Pôle Performance
Tél. 06 14 16 08 07
p.giraudeau@handisport.org



Claude COLUMBO
c.colombo@handisport.org



Olivier DENIAUD
Tél. 06 87 75 14 92
o.deniaud@handisport.org



Valentine DUQUESNE
Tél. 01 40 31 45 65
v.duquesne@handisport.org



Guillaume DOMINGO
Tél. 06 51 51 09 77
g.domingo@handisport.org



Sami EL GUEDDARI
Tél. 06 14 44 46 11
s.elgueddari@handisport.org



Christian FEMY
Tél. 06 14 44 47 70
c.femy@handisport.org



Jérôme HUMBERT
Tél. 06 67 22 51 15
j.humbert@handisport.org



Norbert KRANTZ
Tél. 06 20 05 84 79
n.krantz@handisport.org



Jean-Baptiste SOUCHE
Tél. 06 16 77 09 37
jb.souche@handisport.org



Aurélie TASSEL
Tél. 07 60 94 65 23
a.tassel@handisport.org



Anthony JOUBERT
Tél. 06 63 40 45 03
antonyjoubert@hotmail.fr

Pôle Formation



Ludovic DABAUVALLE
Pilote du Pôle Formation
Tél. 06 14 44 48 71
l.dabauvalle@handisport.org



Denis CHARREYRE
Tél. 06 14 44 48 36
d.charreyre@handisport.org



Myriam LEGRAS
Tél. 07 60 94 64 21
m.legras@handisport.org



Marie-Christine RIVES
Tél. 01 40 31 45 71
mc.rives@handisport.org



Jonathan ROBERT
Tél. 01 40 31 45 05
j.robert@handisport.org

Pôle Territoires



Cédric GARREAU
Pilote du Pôle Territoires
Tél. 06 13 06 56 80
c.garreau@handisport.org



Emmanuel BUCHOUD
Tél. 06 07 03 12 47
e.buchoud@handisport.org



Samuel GINOT
Tél. 06 82 06 35 47
s.ginot@handisport.org



Francina RAZAFIMANDRANTO
Tél. 01 40 31 45 37
f.razafimandranto@handisport.org



Valérie VIDELOUP-ROCHER
Tél. 06 31 25 88 28
v.rocher@handisport.org

Commissions sportives

Pour connaître les référents des commissions sportives et bénéficier d'une mise à jour tout au long de l'année, rendez-vous sur www.handisport.org, rubrique "Contacts".

Athlétisme



Julien HÉRICOURT

Directeur Sportif

Tél. 06 20 34 20 15

athletisme@handisport.org

Cyclisme



Jérôme DUPRÉ (CTN)

Directeur Sportif

Tél. 06 14 44 46 32

cyclisme@handisport.org

Badminton Sourds



Sébastien CAMPEGGIA

Directeur Sportif

Tél. 06 80 16 48 45

badminton-sourds@handisport.org

Escrime



Alain FEBVRE

Directeur Sportif

Tél. 06 83 56 07 89

escrime@handisport.org

Basket Fauteuil



Stéphane BINOT

Directeur Sportif

Tél. 06 27 87 55 23

s.binot@handisport.org

Football Sourds



Brice ALLAIN

Directeur Sportif

Tél. 06 14 44 48 98 (SMS)

foot-sourd@handisport.org

Boccia



Sophie TERNEL

Directrice Sportive

Tél. 06 03 40 02 95

boccia@handisport.org

Foot Fauteuil électrique



Farid ROUIDJALI

Directeur Sportif

Tél. 06 03 56 25 84

foot-fauteuil@handisport.org

Bowling Sourds



Davy LACROIX

Directeur Sportif

Tél. 06 72 25 79 80

bowling-sourds@handisport.org

Goalball



Charly SIMO

Directeur Sportif

Tél. 06 14 44 47 51

c.simo@handisport.org

Canoë-Kayak



Marie-Anne TOURAULT

Directrice Sportive

Tél. 06 22 91 82 57

canoekayak@handisport.org

Haltérophilie



Barbara MEYER

Directrice Sportive

Tél. 06 11 37 03 30

halterophilie@handisport.org

Cécifoot



Charly SIMO

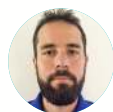
Directeur Sportif

Référent Formation

Tél. 06 14 44 47 51

cecifoot@handisport.org

Handball Sourds



Julien GOY

Directeur Sportif

Tél. 06 07 68 52 15

(SMS uniquement)

handball-sourds@handisport.org

Natation

Sami EL GUEDDARI
 Directeur Sportif
 Tél. 06 14 44 46 11
natation@handisport.org

Sport de boules & pétanque Sourds

Marc ARNAL
 Directeur Sportif
 Tél. 07 86 27 29 55
petanque-sourds@handisport.org

Plongée sous marine

Jean-Luc BERTONCELLO
 Directeur Sportif
 Tél. 06 81 34 04 37
plongee@handisport.org

Tennis de Table

Stéphane LELONG (CTN)
 Directeur Sportif
 Tél. 06 31 41 43 76
tennisdetable@handisport.org

Randonnée pédestre, joëlette et FTT

Emmanuel BUCHOUD
 Directeur Sportif
 Tél. 06 07 03 12 47
randonnee@handisport.org

Tir à l'arc

Vincent HYBOIS (CTN)
 Directeur Sportif
 Tél. 06 09 32 11 92
tiralarc@handisport.org

Rugby Fauteuil

Michel TERREFOND
 Directeur Sportif
 Tél. 06 16 58 93 28
m.terrefond@handisport.org

**RÉFÉRENTS SANS
 COMMISSION SPORTIVE**
Sarbacane

En attendant de nomination
 Bureau des Sports FFH
 Tél. 01 40 31 45 13
sarbacane@handisport.org



Foot mal marchants
Matthieu VERKEST
 Référent
 Tél. 06 30 10 13 43
verkemat@sfr.fr

Ski nordique, ski alpin et snowboard

Christian FEMY (CTN)
 Directeur Sportif
 Tél. 06 14 44 47 70
ski@handisport.org



Torball
Abdelilah HALLAMI
 Référent
 Tél. 06 51 52 88 80
hallami.a@free.fr

Comités régionaux

Retrouvez les référents départementaux sur www.handisport.org, rubrique "Contacts".

Auvergne Rhône-Alpes

aura@handisport.org



Christian NICOLAS

Président

Tél. 06 03 70 55 01

president@handisport-aura.org



Romain DIDIO

Coordonnateur ETR, Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 17 46 62 82

r.didio@handisport.org



Morgane ULIANA

Référente Formation

Tél. 06 95 92 46 22

m.uliana@handisport-aura.org



Wilfried GAUDIN

Référent Sports de nature

Tél. 06 58 21 14 44

cd26.handisport@orange.fr



Léo LOIGET

Référent Label Club

Tél. 06 58 58 27 73

l.loiget@handisport-aura.org



Kevin DUBREUIL

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 35 21 41 24

k.dubreuil@handisport-aura.org

Bretagne

bretagne@handisport.org



Colin PRIGENT

Président

Tél. 06 64 98 69 83

prigent.colin@gmail.com

Coordnatrice ou Coordinateur ETR

En attente de nomination

Tél. 02 96 76 25 55

bretagne@handisport.org



Camille GUILLOU

Référente Jeunes P.A.S

Tél. 06 75 15 66 96

cd29camille@gmail.com



Arnaud LE CALVEZ

Référent Sport de Nature

Tél. 06 99 94 16 07

cdhandisport35@gmail.com



Joffrey TREGOAT

Référent Label Club, Formation

Tél. 02 96 76 25 55

crbh@wanadoo.fr

Bourgogne Franche-Comté

bfc@handisport.org



Arnaud GRILLOT

Président

Tél. 06 67 73 29 29

grillotarnaud@orange.fr



Julien COURGEY

Coordonnateur ETR, Référent Formation, Sport de Nature (antenne Franche-Comté)

Tél. 06 84 43 88 46

bfc@handisport.org



Damien MONNIER

Référent Jeunes P.A.S (antenne Franche-Comté)

Tél. 06 84 43 94 28

cdhandisportfc@gmail.com



Olivier MARTIN

Référent Label Club, Sport de Nature, Jeunes P.A.S (antenne Bourgogne)

Tél. 06 80 88 07 57

o.martin@handisport.org

Centre Val de Loire

centrevallde Loire@handisport.org

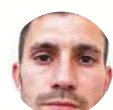


Laurent THOMAS

Président

Tél. 06 77 19 06 47

laurent-thomas@wanadoo.fr



Damien BEAUJON

Coordonnateur ETR, Référent Formation, Jeunes P.A.S, Sports de Nature, Label Club

Tél. 06 80 10 37 83

d.beaujon@handisport.org

Grand Estgrandest@handisport.org**Michel DELPUECH**

Président

Tél. 06 32 97 36 36

grandest@handisport.org**Sandra STABLO**

Coordonnatrice ETR, Référente Label Club

Tél. 06 45 57 23 86

s.stablo@handisport.org**Cécilia MUNCH**

Référente Jeunes P.A.S

Tél. 06 42 01 96 59

c.munch@handisport.org**Pierre VIDAL**

Référent Formation

Tél. 06 42 03 42 97

p.vidal@handisport.org**Île de France**iledefrance@handisport.org**Murielle VANDECAPPELLE-SICLIS**

Présidente

Tél. 06 11 56 82 88

m.vandecappelle@handisport.org**Magali COROMINA**

Coordonnatrice ETR, Référente Formation

Tél. 06 20 25 63 31

m.coromina@handisport.org**Maxime JULVE**

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 79 92 59 30

maxime.julve.handisport@gmail.com**Matthieu DESPEYROUX**

Référent Label Club

Tél. 07 85 31 90 80

matthieu.despeyroux.handisport@gmail.com**Hauts de France**hautsdefrance@handisport.org**Willy RICHARD**

Président

Tél. 06 20 27 18 68

president@handisport-hautsdefrance.org**Hélène FONTAINE**

Coordonnatrice ETR

Tél. 06 69 26 59 62

h.fontaine@handisport-hautsdefrance.org**Angélique ELOY**

Référente Formation

Tél. 06 17 02 60 15

a.eloy@handisport-hautsdefrance.org**Anthony PUAUD**

Référent Label Club, Jeunes P.A.S

Tél. 06 81 27 28 77

a.puaud@handisport-hautsdefrance.org**Antoine MASSET**

Référent Sports de Nature

Tél. 06 58 88 51 91

a.masset@handisport-hautsdefrance.org**Martinique**martinique@handisport.org**Jean-Claude BUSSY**

Président

Tél. 05 96 61 95 88

jeanclaude.bussy@yahoo.com**Jocelyn NIENAT**

Coordonnateur ETR, Référent formation

Tél. 06 96 91 45 01

j.nienat@handisport.org**Sandro LAUPA**

Référent Jeunes P.A.S, Label Club

Tél. 06 96 43 08 82

sandro_laupa@hotmail.fr

Comités régionaux

Retrouvez les référents départementaux sur www.handisport.org, rubrique "Contacts".

Normandie

normandie@handisport.org



Daniel JEANNE

Président

Tél. 06 16 79 29 03

daniel.jeanne17@gmail.com



Muriel ELLISALDE

Coordonnatrice ETR, Référente Sport de Nature, Label Club, Formation

Tél. 06 74 92 47 82

m.elissalde@handisport.org



Sébastien LAMOTTE

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 32 17 27 98

sebastien.lamotte@handisport-normandie.org

Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine@handisport.org



Dominique NADALIÉ

Président

Tél. 06 62 46 78 87

dominique.nadalie@bbox.fr



Perle BOUGE (CTR)

Coordonnatrice ETR

Tél. 06 81 82 03 20

p.bouge@handisport.org



Alban MICELI

Référent Formation, Label Club

Tél. 06 27 54 44 62

a.miceli@handisport-aquitaine.fr



Cédric JARY

Référent Sport de Nature, Jeunes P.A.S (antenne Limoges)

Tél. 06 56 67 40 16

c.jary@handisport-nouvelleaquitaine.fr

Nouvelle-Calédonie

nouvelle-caledonie@handisport.org



José MARQUES

Président

Tél. 00 68 78 12 80

liguehandisport@gmail.com



Olivier DENIAUD

Coordonnateur ETR, Référent Formation

Tél. 00 33 6 87 75 14 92

o.deniaud@handisport.org

Occitanie

occitanie@handisport.org



Jean-Pierre JUBIN

Président

Tél. 06 08 58 39 58

occitanie@handisport.org



Christophe ROQUES

Coordonnateur ETR, Référent Formation

Tél. 06 20 34 67 56

c.roques@handisport.org



Alexis SALLES

Coordonnateur Adjoint ETR, Référent Sport de Nature (antenne Toulouse)

Tél. 06 78 12 79 77

occitanie@handisport.org



Caroline MES

Référente Label Club

Tél. 06 28 76 44 88

occitanie@handisport.org



Elodie ESPIAU

Référente Jeunes P.A.S

Tél. 07 82 32 08 33

eespiau.handisport@gmail.com



Timothée QUESADA

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 73 62 61 59

quesada.timothee@gmail.com

Pays de la Loirepays-de-loire@handisport.org**Annie PERY**Présidente, Référente Label Club
Tél. 06 03 88 06 82a.pery@handisport.org**Marie PERAUD**

Coordonnatrice ETR, Référente Sport de Nature

Tél. 06 99 24 03 04

m.peraud@handisport.org**Sébastien EDELIN**

Référent Formation

Tél. 06 34 45 48 77

paysdelaloire@handisport.org**Olivier CARLOTTI**

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 69 25 89 89

silvermman@gmail.com**Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**paca@handisport.org**Bernard TASSARO**

Président

Tél. 06 18 06 05 20

bernardtassaro@orange.fr**Fanny SANT**

Coordonnatrice ETR, Référente Formation

Tél. 04 91 45 24 65

f.sant@handisport.org**Charline TEPELIAN**

Référente Jeunes P.A.S

Tél. 06 84 56 50 45

charline.tepelian@handisport-paca.org**Carine ROMANO**

Référente Label club

Tél. 06 04 13 61 53

carinecdh06@gmail.com**Cathy DULUC**

Référente Sports de Nature

Tél. 06 60 73 89 38

cd13@handisport.org**Boris MALLEIN**

Référent Sports de Nature

Tél. 06 49 09 06 90

05handisport@gmail.com**La Réunion**lareunion@handisport.org**Mazud MOHAMED**

Président

Tél. 06 92 66 12 31

handireunion@wanadoo.fr**Annick AMACOUTY**

Coordonnatrice ETR, Référente Formation

Tél. 06 92 86 56 65

a.amacouty@handisport.org**Thomas LEAU**

Référent Jeunes P.A.S

Tél. 06 92 88 36 76

thomasleau@yahoo.fr



100121304 - © Brice Robert - Les Eurockéennes de Belfort

Notre engagement SOCIAL ET SOCIÉTAL POUR LE HANDICAP

Notre Groupe est historiquement engagé dans le soutien des personnes en situation de handicap. Outre une politique d'emploi très active au sein du Groupe, nous agissons pour leur permettre un meilleur accès à la santé, à l'emploi, à la citoyenneté, à la culture et au sport.

C'est ce que nous appelons « notre soutien 360° » !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur malakoffmederic.com



@mmHandicap

Malakoff Médéric est partenaire officiel de la Fédération Française Handisport, de la Fédération Française du Sport Adapté et du Comité Paralympique et Sportif Français.



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**

EDF éclaire le handisport.



EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris.

EDF s'engage depuis plus de 25 ans auprès de la Fédération Française Handisport pour la promotion du sport pour tous.

 @sportedf  eclaironslesport

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE